

Notre  
*ardeur*  
à semer  
*l'avenir*

*Pdza*

**Plan  
de développement  
de la zone agricole**





La réalisation du présent document est le fruit d'un travail concerté entre divers acteurs du milieu concernés par l'agriculture mitissienne. Divers comités de travail et de discussions ont été formés.

#### **Table de concertation**

Maire siégeant sur le Comité consultatif agricole (CCA) : Georges Deschênes  
Élu municipal non agriculteur : Richard Fournier / Rodrigue Roy  
Syndicat de base de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de La Mitis : Yannick Côté  
Représentante de producteurs laitiers : Julie Ross  
Représentant de producteurs bovins : Jean-Clément Ouellet  
Représentant de producteurs ovins : Daniel Ouellet  
Représentant de producteurs porcins : Sylvain Mailloux  
Représentant de producteurs maraîchers ou horticoles : Jean-Yves Roy  
Représentant de producteurs acéricoles : Stéphane Deschênes  
Représentant de productions émergentes : Vacant  
Représentant d'entreprises ou organismes de transformation, de distribution ou de vente : Daniel Dresdell  
Représentant du domaine forestier en terres privées : Jean-Maurice Lechasseur  
Représentant du domaine du tourisme agroalimentaire : André Thibault  
Représentante du domaine institutionnel (enseignement) : Julie Potvin  
Représentante de l'Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent : Marie-Hélène Cauchon  
Citoyen non élu et non membre des organismes précités : André Blouin

#### **Comité technique**

Syndicat de base de l'UPA de La Mitis : Jean Côté  
Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent : Jean-Claude Parenteau, directeur adjoint  
MAPAQ : Simon Tremblay, conseiller en aménagement et développement rural  
Écosphère : Caroline Côté Beaulieu, agronome  
CLD de La Mitis : Carol Lévesque, conseiller à l'innovation et au développement  
MRC de La Mitis : Paul Gingras, aménagiste  
Benoit Lorrain-Cayer, conseiller au développement rural

#### **Réalisation**

Rédaction : Paul Gingras, aménagiste, MRC de La Mitis  
Benoit Lorrain-Cayer, conseiller au développement rural, MRC de La Mitis  
Correction: Nathalie Dubé, adjointe administrative  
Johanne Beaulieu, réceptionniste  
Édition : Nadia Fillion, responsable des relations publiques et des communications  
Graphisme : Katapulte / Impressions Soleil  
Photographies : MRC de La Mitis, Gino Caron, photographe  
Collaboration financière: Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.





**Plan  
de développement  
de la zone agricole**

---

Notre

*ardeur*

à semer

*l'avenir*

---

## Mot du préfet



Je suis particulièrement honoré de signer le présent document, car l'agriculture est au centre des grands enjeux qui interpellent la société mitissienne. Ces enjeux sont :

- le développement socioéconomique
- les changements démographiques et climatiques
- le respect de l'environnement et du paysage
- les préoccupations de santé et d'achat local

Ce sont là des défis immenses auxquels nous sommes confrontés et auxquels notre organisation accorde une importance cruciale, au-delà de toute orientation ministérielle.

De plus, en considérant que le tiers des emplois mitissiens dépend du secteur de l'agroalimentaire et que 78 % du territoire municipalisé est en zone agricole protégée, une planification s'imposait. Ainsi, nous nous sommes engagés dans l'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA).

Le PDZA est le fruit d'une réflexion soutenue, à laquelle des acteurs et des représentants de la société ont participé activement. Il a été élaboré pour faire en sorte de contribuer à bâtir La Mitis de demain. Il est porteur d'une volonté d'agir en concertation et d'occuper le territoire. Résolument tourné vers le futur, il s'assure de consolider nos acquis tout en proposant un virage en faveur d'une adaptation stratégique du secteur.

Nous devons être fiers de notre agriculture, tant pour le chemin qu'elle a parcouru, la diversité d'activités qu'elle engendre ou son importance sur l'échiquier socioéconomique régional et national. Nous devons aussi être fiers de toutes ces personnes qui, par leur savoir-faire et leur passion, ont donné et donne encore aujourd'hui une saveur unique à La Mitis.

N'hésitons pas! Individuellement et collectivement, vantons les mérites de notre agriculture, mettons-la en valeur et démontrons *notre ardeur à semer l'avenir!*

RÉGINALD MORISSETTE  
préfet de la MRC de La Mitis

## Avant-propos



Pour la Municipalité régionale de comté de La Mitis, l'agriculture représente une activité de premier plan. Son importance se reflète à la fois au niveau économique et sur le plan de l'occupation du territoire. Les milieux agricoles constituent à la fois un espace de production, un milieu de vie et un environnement naturel. En plus d'être un moteur économique majeur, l'agriculture a par conséquent des répercussions fondamentales sur l'organisation du territoire municipalisé. En effet, outre sa fonction première de produire des aliments, elle engendre généralement une plus-value sur d'autres aspects du territoire : biodiversité, qualité de l'air et de l'eau, beauté des paysages, etc. Ces bénéfices collectifs sont de plus en plus abordés par le biais du concept de *multifonctionnalité de l'agriculture*. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) invite d'ailleurs les MRC à aborder les plans de développement de la zone agricole dans cette perspective.

Les objectifs préalables à la confection du présent Plan de développement de la zone agricole sont les suivants :

- Préserver et valoriser les sols ayant un bon potentiel pour l'agriculture et garantir la pérennité d'une base territoriale pour l'exercice des activités agricoles;
- Encourager la remise en culture des terres abandonnées possédant un bon potentiel agricole;
- Diversifier l'agriculture mitissienne et augmenter ses retombées économiques;
- Accroître la promotion de l'agriculture et mieux structurer la commercialisation des produits;
- Accentuer le développement de chaînes de valeur et de circuits courts;
- Contre la dévitalisation des milieux agricoles viables et soutenir l'activité économique et sociale des municipalités rurales;
- Favoriser l'établissement de nouvelles familles en milieu rural;
- Freiner l'expansion spatiale des îlots déstructurés;
- Maintenir une cohabitation harmonieuse entre les usages agricoles et non agricoles;
- Innover par de nouvelles cultures, de nouvelles pratiques ou de nouvelles transformations;
- Faire du milieu rural un milieu producteur d'énergie.

# Table des matières

Mot du préfet.....	I
Avant-propos.....	II
Table des matières.....	III
Index des cartes et des tableaux.....	IV
<b>SECTION 1 LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MRC DE LA MITIS.....</b>	<b>1</b>
<b>SECTION 2 LE PORTRAIT DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES.....</b>	<b>3</b>
2.1 Historique du peuplement du territoire agricole.....	3
2.2 La géologie, le relief et les dépôts meubles.....	4
2.2.1 Les terrasses.....	5
2.2.2 Les vallées.....	5
2.2.3 Les plateaux.....	5
2.2.4 La classification des sols.....	6
2.2.5 Le réseau hydrographique.....	7
2.3 Le climat.....	7
2.3.1 Les paramètres de températures.....	11
2.3.2 Les paramètres de précipitations.....	12
2.3.3 Les microclimats.....	13
2.3.4 Les changements climatiques.....	13
2.3.5 Les cultures actuelles et potentielles en fonction du climat.....	13
2.4 Les productions agricoles.....	15
2.4.1 La répartition géographique des productions agricoles.....	15
2.4.2 La valeur foncière des entreprises agricoles.....	16
2.4.3 L'évolution du nombre et du type de productions animales.....	17
2.4.4 L'évolution du nombre et du type de productions végétales.....	19
2.4.5 L'utilisation du sol des entreprises agricoles.....	20
2.4.6 Les exploitants agricoles.....	21
2.4.7 Les perspectives de développement des entreprises agricoles.....	23
2.5 La transformation et la mise en marché.....	23
2.5.1 L'exemple de la filière du lin.....	24
2.6 La protection légale du territoire agricole.....	28
2.7 La caractérisation du territoire agricole.....	30
2.7.1 Les milieux agricoles dynamiques.....	32
2.7.2 Les milieux agroforestiers.....	33
2.7.3 Les milieux déstructurés.....	35
2.7.4 Les milieux de villégiature.....	36
2.8 La cohabitation en milieu agricole.....	36
2.8.1 Les distances séparatrices relatives aux odeurs.....	37
2.8.2 Le zonage des productions agricoles.....	38
2.9 La forêt privée.....	39
2.10 Les terres en friches.....	40
2.11 Les paysages ruraux.....	46
2.12 Le tourisme agroalimentaire.....	47
2.13 L'utilisation de terres à des fins autres qu'agricoles ou résidentielles.....	48
2.14 L'accaparement des terres.....	49
2.15 L'environnement.....	49
2.16 La gestion des cours d'eau.....	52
2.17 Les politiques, plans stratégiques et plans de développement.....	53
2.17.1 Le schéma d'aménagement et de développement.....	53
2.17.2 Les plans et règlements d'urbanisme.....	53
2.17.3 Le plan de développement des municipalités en revitalisation.....	53
2.17.4 Le plan de développement touristique de La Mitis.....	54
2.17.5 Le plan de diversification industrielle et économique.....	54
2.17.6 Le Plan de développement de l'agriculture régionale de l'Union des producteurs agricoles (UPA).....	54
2.17.7 La planification stratégique de la Table agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent.....	55
2.17.8 Le plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de la région du Bas-Saint-Laurent.....	55
2.17.9 Le plan directeur de l'eau (PDE).....	55
2.18 Les services d'entraide et de formation auprès des agriculteurs.....	55
2.18.1 La coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA).....	55
2.18.2 La coopérative d'utilisation de main-d'œuvre (CUMO).....	55
2.18.3 L'Union des producteurs agricoles (UPA).....	56
2.18.4 La Commission scolaire des phares.....	56
2.18.5 Les clubs agroenvironnementaux.....	56

<b>SECTION 3</b>	<b>LE DIAGNOSTIC</b> .....	57
	3.1 Les faits saillants du portrait.....	57
	3.2 Les éléments de diagnostic .....	64
	3.2.1 Les forces.....	64
	3.2.2 Les faiblesses.....	66
	3.2.3 Les opportunités .....	67
	3.2.4 Les menaces.....	69
	3.3 Analyse du diagnostic .....	70

<b>SECTION 4</b>	<b>L'ÉNONCÉ DE VISION</b> .....	72
------------------	---------------------------------	----

<b>SECTION 5</b>	<b>LE PLAN D'ACTION</b> .....	72
------------------	-------------------------------	----

<b>ANNEXE CARTOGRAPHIQUE</b> .....	76
------------------------------------	----

CARTE 2	RELIEF ET CLASSIFICATION DES SOLS .....	DVD
CARTE 5	CARACTÉRISATION DE LA ZONE AGRICOLE : MRC DE LA MITIS.....	DVD
CARTE 6	CARACTÉRISATION DE LA ZONE AGRICOLE : GRAND MÉTIS ET PRICE .....	DVD
CARTE 7	CARACTÉRISATION DE LA ZONE AGRICOLE : LA RÉDEMPTION.....	DVD
CARTE 8	CARACTÉRISATION DE LA ZONE AGRICOLE : LES HAUTEURS .....	DVD
CARTE 9	CARACTÉRISATION DE LA ZONE AGRICOLE : MÉTIS-SUR-MER .....	DVD
CARTE 10	CARACTÉRISATION DE LA ZONE AGRICOLE : MONT-JOLI ET SAINTE-FLAVIE .....	DVD
CARTE 11	CARACTÉRISATION DE LA ZONE AGRICOLE : PADOUE .....	DVD
CARTE 12	CARACTÉRISATION DE LA ZONE AGRICOLE : SAINT-CHARLES-GARNIER .....	DVD
CARTE 13	CARACTÉRISATION DE LA ZONE AGRICOLE : SAINT-DONAT .....	DVD
CARTE 14	CARACTÉRISATION DE LA ZONE AGRICOLE : SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI.....	DVD
CARTE 15	CARACTÉRISATION DE LA ZONE AGRICOLE : SAINTE-JEANNE-D'ARC .....	DVD
CARTE 16	CARACTÉRISATION DE LA ZONE AGRICOLE : SAINTE-LUCE .....	DVD
CARTE 17	CARACTÉRISATION DE LA ZONE AGRICOLE : SAINT -GABRIEL-DE-RIMOUSKI .....	DVD
CARTE 18	CARACTÉRISATION DE LA ZONE AGRICOLE : SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE.....	DVD
CARTE 19	CARACTÉRISATION DE LA ZONE AGRICOLE : SAINT-OCTAVE-DE-MÉTIS.....	DVD

## INDEX DES CARTES ET DES TABLEAUX

CARTE 1	LE TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MITIS .....	2
CARTE 3	LES BASSINS VERSANTS DE NIVEAU 1 ET 2 .....	7
CARTE 4	LOCALISATION DES STATIONS MÉTÉOROLOGIQUES.....	8
TABLEAU 1- 1	LA COMPOSITION TERRITORIALE DE MRC DE LA MITIS.....	1
TABLEAU 2- 1	LES SEIGNEURIES DE LA MITIS .....	3
TABLEAU 2- 2	LA CLASSIFICATION DES SOLS.....	6
TABLEAU 2- 3	LES PRINCIPALES RIVIÈRES DE LA MRC DE LA MITIS.....	7
TABLEAU 2- 4	REGROUPEMENT DES STATIONS PAR ZONES CLIMATIQUES MITISSIENNES.....	9
TABLEAU 2- 5	INFORMATIONS CLIMATIQUES RELATIVES AUX BASSES TERRES MITISSIENNES (ZC1).....	10
TABLEAU 2- 6	INFORMATIONS CLIMATIQUES RELATIVES AUX PLATEAUX APPALACHIENS (ZC2).....	10
TABLEAU 2- 7	CULTURES MITISSIENNES POTENTIELLES .....	14
TABLEAU 2- 8	RÉPARTITION DES ENTREPRISES ET DES REVENUS AGRICOLES SELON LES MUNICIPALITÉS EN 2013.....	16
TABLEAU 2- 9	LA VALEUR FONCIÈRE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DANS LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE LA MITIS EN 2013.....	17
TABLEAU 2- 10	ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES ENREGISTRÉES PAR TYPES DE PRODUCTIONS ANIMALES .....	18
TABLEAU 2- 11	ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TÊTES PAR TYPES DE PRODUCTIONS ANIMALES.....	18
TABLEAU 2- 12	ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES ENREGISTRÉES PAR TYPES DE PRODUCTIONS VÉGÉTALES .....	19
TABLEAU 2- 13	ÉVOLUTION DES SUPERFICIES EN CULTURE DES ENTREPRISES ENREGISTRÉES (EN HECTARES).....	19
TABLEAU 2- 14	ÉVOLUTION DES ENTREPRISES DÉCLARANT UNE ACTIVITÉ ACÉRICOLE .....	20
TABLEAU 2- 15	ÉVOLUTION DE L'UTILISATION DU SOL DES ENTREPRISES ENREGISTRÉES (EN HECTARES) .....	20
TABLEAU 2- 16	ÉVOLUTION DE L'UTILISATION DU SOL DES ENTREPRISES ENREGISTRÉES (EN POURCENTAGE DES SUPERFICIES DÉCLARÉES).....	20
TABLEAU 2- 17	TYPLOGIE DE LA MAIN-D'ŒUVRE DES ENTREPRISES ENREGISTRÉES .....	21
TABLEAU 2- 18	CLASSES D'ÂGE DES MEMBRES PRINCIPAUX .....	22
TABLEAU 2- 19	CHEMINEMENT DU DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE ET DE LA TRANSFORMATION DU LIN DANS LA MRC DE LA MITIS .....	26
TABLEAU 2- 20	SCHÉMATISATION DE LA FILIÈRE LIN .....	27
TABLEAU 2- 21	LA SUPERFICIE OCCUPÉE PAR LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE DANS LES MRC DU BAS-SAINT-LAURENT.....	28
TABLEAU 2- 22	LA SUPERFICIE OCCUPÉE PAR LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE DANS LES MUNICIPALITÉS DE LA MITIS .....	29
TABLEAU 2- 23	INDICATEURS PAR ENSEMBLES GÉOGRAPHIQUES .....	31
TABLEAU 2- 24	RÉPARTITION DES SUPERFICIES DES PETITES PROPRIÉTÉS PRIVÉES PAR CATÉGORIES DE SUPERFICIES .....	39
TABLEAU 2- 25	L'INVENTAIRE GLOBAL DES FRICHES .....	41
TABLEAU 2- 26	LA CLASSIFICATION DES FRICHES.....	42
TABLEAU 2- 27	NOMBRE DE TAD TOTAL PAR MUNICIPALITÉ, SUPERFICIE ET SUPERFICIE MOYENNE .....	43
TABLEAU 2- 28	SUPERFICIE PAR MUNICIPALITÉ, SELON L'USAGE ET LE RATIO ABANDONNÉE/ EXPLOITÉE.....	44
TABLEAU 2- 29	CLASSES DE TAD EN FONCTION DE LEUR POTENTIEL DE REMISE EN PRODUCTION .....	45
TABLEAU 2- 30	RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ATTRAITS DANS LE DOMAINE DE L'AGROALIMENTAIRE .....	47
TABLEAU 2- 31	OBJECTIFS DE DIVERSIFICATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORESTERIE .....	54

# Section 1 | La présentation générale de la MRC de La Mitis

Créée en 1982, la municipalité régionale de comté (MRC) de La Mitis regroupe, aujourd’hui, 16 municipalités et deux territoires non organisés (TNO). La région mitissienne est située sur la rive sud du Saint-Laurent à près de 350 km à l’est de la ville de Québec. Son territoire est adjacent à ceux des MRC Rimouski-Neigette à l’ouest, de La Matanie et de La Matapédia à l’est et à celui d’Avignon au sud-est et s’étend au sud jusqu’aux limites du Nouveau-Brunswick. La Mitis fait partie de huit MRC constituant la région administrative du Bas-Saint-Laurent.

Le territoire mitissien couvre une superficie de 2 538,80 km<sup>2</sup>, dont 2 286,05 km<sup>2</sup> de superficie terrestre. Près de la moitié de cette étendue se trouve en territoire non organisé. La localisation et la composition des municipalités et des TNO sont décrites par le biais du tableau et de la carte 1 ci-après.

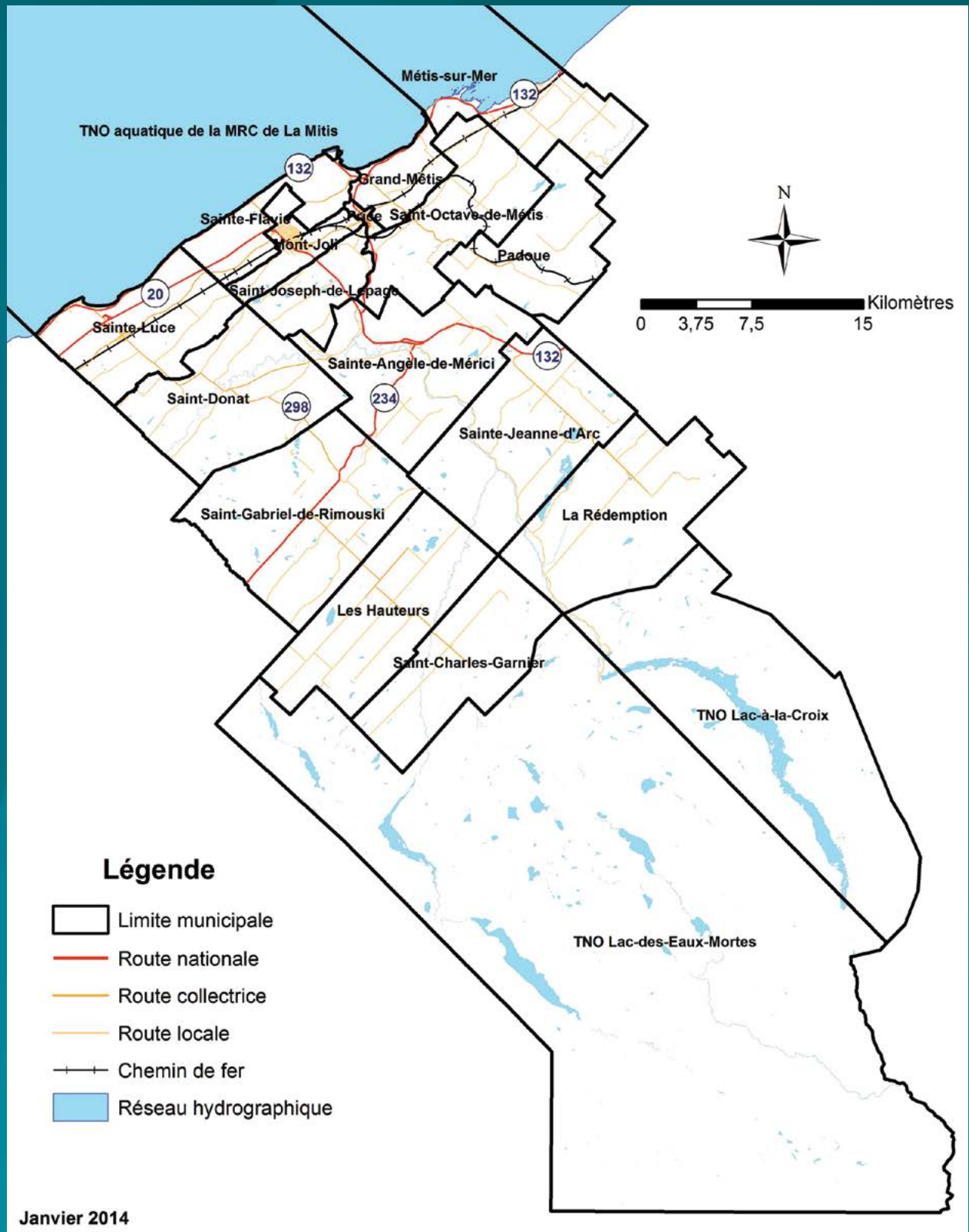
**TABLEAU 1.1 LA COMPOSITION TERRITORIALE DE MRC DE LA MITIS**

Code	Désignation	Municipalité	Population	Superficie/km <sup>2</sup>
09060	Municipalité	Grand-Métis	240	25,30
09005	Paroisse	La Rédemption	511	117,50
09904	Territoire non organisé	Lac-à-la-Croix	0	240,50
09902	Territoire non organisé	Lac-des-Eaux-Mortes	0	947,60
09015	Municipalité	Les Hauteurs	512	104,40
09048	Ville	Métis-sur-Mer	569	263,70
09077	Ville	Mont-Joli	6 599	24,30
09040	Municipalité	Padoue	270	67,40
09065	Village	Price	1 703	2,50
09010	Paroisse	Saint-Charles-Garnier	251	84,80
09030	Paroisse	Saint-Donat	891	95,30
09035	Municipalité	Sainte-Angèle-de-Mérici	1 015	107,30
09085	Paroisse	Sainte-Flavie	918	38,30
09020	Paroisse	Sainte-Jeanne-d’Arc	328	112,80
09092	Municipalité	Sainte-Luce	2 820	71,90
09025	Municipalité	Saint-Gabriel-de-Rimouski	1 153	128,00
09070	Paroisse	Saint-Joseph-de-Lepage	497	32,00
09055	Paroisse	Saint-Octave-de-Métis	533	75,20
<b>TOTAL</b>			<b>18 810</b>	<b>2 538,80</b>

Source : Répertoire des municipalités du Québec; ministère des Affaires municipales et des Régions; 2015.



# CARTE 1 : LE TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MITIS



# Section 2 | Le portrait du territoire et des activités agricoles

Note : Le lecteur qui désire obtenir une analyse synthétique de la présente section peut consulter la section 3.1 du présent document.

## | 2.1 Historique du peuplement du territoire agricole

L'occupation du territoire mitissien s'est établie à partir du fleuve jusqu'à près de 40 kilomètres à l'intérieur des terres, du début des années 1700 jusqu'à l'après-guerre (1950). Quatre actes de concessions ont été répertoriés sous le régime français :

**TABLEAU 2.1 LES SEIGNEURIES DE LA MITIS**

Nom de la concession	Année	Concessionnaire initial	Localisation actuelle
Métis	1675	Jean-Baptiste de Peiras	Métis
Fief Pachot	1689	François Pachot	Embouchure de la rivière Mitis
Lac Mitis	1693	Louis Rouer	Pourtour du lac Mitis
Lepage-Thibierge	1696	Louis Lepage / Gabriel Thibierge	Sainte-Luce et Sainte-Flavie

Source : TREMBLAY, Yves; *L'histoire de La Mitis*, Mont-Joli; mars 1997

Malgré l'obligation qu'avaient les seigneurs d'amener des colons et de développer l'agriculture, La Mitis était une région pratiquement inoccupée au XVIII<sup>e</sup> siècle : d'après le recensement de 1790, il n'y avait que quatre colons dans chacune des seigneuries Lepage-Thibierge et Lessard. Ils vivaient sûrement de la culture du sol, car il n'y avait pratiquement plus de fourrures dans la région en cette fin de siècle, la pêche devant constituer un complément appréciable<sup>1</sup>.

Il faut attendre les années 1840 pour que la population s'accroisse de façon significative. De jeunes familles provenant principalement de la Côte-du-Sud migrent vers le Bas-du-Fleuve et s'établissent, entre autres, à Sainte-Luce, Sainte-Flavie et Saint-Octave, les trois plus anciens pôles de peuplement de La Mitis. La forte natalité permet par la suite une accélération du défrichage des terres et la création successive de plusieurs nouvelles paroisses.

La grande majorité de la population de La Mitis assure sa subsistance par la pratique de l'agriculture et de l'exploitation forestière. D'ailleurs, dans l'histoire de la région, la forêt a souvent été associée à l'agriculture. Les familles qui s'établissaient sur de nouvelles terres ou qui vivaient sur des sols peu productifs combinaient les deux occupations. De la fin du printemps jusqu'à l'automne, des semailles jusqu'après les récoltes, on travaillait la terre; on s'en allait ensuite au chantier forestier, du début de l'hiver jusqu'au printemps, alors que se succédaient les opérations de coupe, de transport sur la neige et de drave du bois. Presque tous les habitants cultivaient la terre pour se nourrir et avaient très peu de surplus à commercialiser. Les terres étaient en défrichement à beaucoup d'endroits et le travail forestier fournissait un revenu supplémentaire essentiel aux autres besoins à combler. Sur les plateaux, cette façon de vivre va se poursuivre jusque dans le XX<sup>e</sup> siècle. Ce mode de vie associant l'agriculture de subsistance et le travail forestier a donc rythmé la vie de bien des habitants du jeune territoire.

Avec l'arrivée du chemin de fer, l'économie mitissienne change. Il devenait alors possible d'exporter des produits hors de la région. Ainsi, les localités de Sainte-Luce et de Sainte-Flavie, dont les sols s'avèrent propices à la culture de la pomme de terre, se sont orientées vers cette denrée qu'ils achemineront vers les marchés montréalais, de l'Ontario et de la Nouvelle-Angleterre des années 1870 à 1930.

<sup>1</sup> Tremblay, Yves, *L'histoire de La Mitis*, Mont-Joli; mars 1997

Par la suite, ce qui va caractériser l'agriculture de la région, c'est la réorientation complète de la production de céréales vers l'industrie laitière dans les dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle. En effet, le blé de l'Ouest canadien, dont le transport était subventionné par le gouvernement fédéral, est à ce moment devenu un concurrent imbattable des céréales québécoises. Par conséquent, l'agriculture traditionnelle régionale, productrice de fourrage et de céréales, est entrée en crise. Les agronomes et les leaders socioéconomiques s'intéressant à l'agriculture ont alors recommandé aux fermiers de s'acheter des vaches laitières et produire du lait, de la crème, du beurre et du fromage pour les marchés urbains en pleines expansions. Presque tous les villages d'agriculteurs de La Mitis verront alors pousser de petites fabriques de beurre et de fromage qui parsèmeront le paysage rural jusqu'à la Seconde Guerre mondiale et seront les précurseurs des laiteries Desrosiers et Gagnon de l'après-guerre.

L'élan de colonisation est par la suite freiné par l'exode des jeunes vers les grands centres et la vitalité économique des petites municipalités devient précaire. Le Bureau d'Aménagement de l'Est-du-Québec (BAEQ) suggère que des communautés jugées non viables soient démantelées et les personnes relocalisées. Cette opération est vivement critiquée et les municipalités de La Mitis qui étaient initialement visées sont finalement presque totalement épargnées.

La production des végétaux et l'alimentation des animaux devenant plus scientifique, des engrais chimiques ont commencé à être vendus à Mont-Joli dès 1950. Tel fut le point de départ de la meunerie J-B. Dionne & Fils. Puis l'agriculture s'est mécanisée, et, à l'heure actuelle, tend de plus en plus à s'informatiser. Ces progrès, combinés à une mondialisation des marchés, créent une autre métamorphose de l'agriculture. La ferme laitière familiale tend à disparaître; les entreprises agricoles prennent de l'expansion à la fois en termes d'espace et de chiffres d'affaires. Outre les productions encadrées par des quotas, les productions sont appelées à connaître des fluctuations en fonction d'un marché de plus en plus diversifié et instable.

## | 2.2 La géologie, le relief et les dépôts meubles

Comme dans l'ensemble du Bas-Saint-Laurent, le relief et le sol mitissien sont les résultats d'un long processus de transformation. Cette évolution, de plusieurs millions d'années, se poursuit par l'érosion de la surface des continents par le ruissellement, le vent et autres agents climatiques. Toutefois, la terre que nous exploitons et les paysages que nous observons aujourd'hui sont principalement l'œuvre du passage et de la fonte d'un glacier, il y a moins de 100 000 ans<sup>2</sup>.

Dans l'ensemble, le territoire est constitué de formations rocheuses sédimentaires et métamorphiques plissées et le relief comprend différentes composantes géomorphologiques qui peuvent se regrouper sous trois grands ensembles : **Les terrasses** correspondant aux basses terres du Saint-Laurent, **Les vallées** entrecoupant le piémont appalachien ainsi que **Les plateaux** des hautes terres des Appalaches. La démarcation entre les basses terres du Saint-Laurent, issues de dépôts d'une mer post-glacière, et le massif appalachien se situe à une altitude variant de 90 à 120 mètres<sup>3</sup>. La carte 2 « Relief et classification des sols » (voir le DVD en page 75) présente la répartition géographique des éléments physiques décrits dans la présente section.

<sup>2</sup> Agriculture Canada, Étude des sols défrichés du comté de Rimouski, 1989.

Deux études pédologiques importantes permettent de caractériser les sols de surface de la MRC. Pour la partie Ouest du territoire, l'étude des sols défrichés du comté de Rimouski<sup>4</sup> complété en 1989, est la principale référence. Pour la partie Est, l'étude pédologique des sols défrichés des régions de Matane et de la Matapédia<sup>3</sup> est utilisée pour documenter les sols de surface du territoire. Il est toutefois important de noter que cette dernière étude est préliminaire et que son contenu pourrait être légèrement modifié dans un proche avenir.

### 2.2.1 LES TERRASSES

Le grand ensemble « *Les Terrasses* » correspond approximativement aux territoires des municipalités de Sainte-Luce, Sainte-Flavie, Mont-Joli, Saint-Joseph-de-Lepage, Price, Grand-Métis, Saint-Octave-de-Métis et Métis-sur-Mer. Dans cette portion des basses terres du Saint-Laurent, les dépôts meubles sont issus de l'invasissement d'une mer intérieure suivant la fonte d'un glacier. Une étroite plaine littorale de faible altitude s'est formée par l'accrétion de sédiments de plage, soit des sables graveleux avec par endroits des éclats de coquillages. Ce cordon littoral est adossé à une falaise argileuse. Le replat de cette première terrasse s'avère parfois mal drainé et est ainsi recouvert de plaques de dépôts organiques. En pénétrant à l'intérieur des terres jusqu'à distance d'environ cinq kilomètres du fleuve, s'en suit une succession de terrasses parallèles au fleuve constituées de loams profonds et fertiles. Ces terrasses offrent donc une vaste superficie de sols de bonne qualité agronomique.

### 2.2.2 LES VALLÉES

Le grand ensemble « *Les Vallées* » regroupe des portions élargies de bassins versants dans les municipalités de Sainte-Angèle-de-Mérici et de Saint-Donat. Au sommet des gradins de terrasses, le piémont des Appalaches présente des alignements de coteaux de sols de profondeur variable dont la composition s'avère de granulométries diverses. Les amoncellements de roches le long des lignes de lots témoignent des efforts soutenus pour améliorer la condition de ces sols. Cette pierrosité favorise par contre un bon drainage naturel. Ce piémont est entrecoupé de vallées dont celles des rivières Mitis et Neigette. Ces dernières ont, selon certains ouvrages<sup>5</sup>, été envahies par les eaux de la mer de Goldthwait. Ce phénomène expliquerait que l'on y retrouve dans leurs parties inférieures des sols composés de matériaux meubles d'origine marine, littorale et fluviale. La composition de ces sols est favorable aux activités agricoles. Les inondations récurrentes et le relief peu accidenté du fond des vallées se révèlent être des contraintes à l'efficacité du drainage des terres.

### 2.2.3 LES PLATEAUX

Le grand ensemble « *Les plateaux* » se retrouve dans ce que la population locale appelle communément le « Haut-Pays », soit les municipalités de Saint-Gabriel-de-Rimouski, Les Hauteurs, Saint-Charles-Garnier, Sainte-Jeanne-d'Arc, La Rédemption et Padoue. Les Appalaches présentent un amalgame de sommets montagneux, les Monts Notre-Dame ainsi que des plateaux. À cette altitude, les dépôts ont été formés par le rabotage des glaciers et l'érosion naturelle par l'eau et le vent. L'épaisseur des dépôts y est moindre. Le pH généralement acide des sols constitue également une contrainte à la fertilité des sols. Un chaulage bien réparti dans le temps et dans l'espace selon les conditions particulières des lieux s'avère un investissement judicieux à long terme. Au sud des villages de Saint-Charles-Garnier et de La Rédemption, le roc affleure à de nombreux endroits et les dépôts meubles qu'on y retrouve sont de faible épaisseur. Le relief y est accidenté et comprend de nombreux lacs.

<sup>3</sup> Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA), Étude pédologique des sols défrichés des régions de Matane et de La Matapédia (phase préliminaire); 2010.

<sup>4</sup> Drolet, Jean-Yves et Gagné, Gilles. Agriculture Canada (1989), Étude des sols défrichés du comté de Rimouski, 197 p.

<sup>5</sup> Agriculture Canada, Étude des sols défrichés du comté de Rimouski, 1989.

## 2.2.4 LA CLASSIFICATION DES SOLS

D'un point de vue pédologique, on retrouve deux ensembles distincts : les sols des basses terres du Saint-Laurent et les sols (tills) des plateaux appalachiens. Leur démarcation se situe à une altitude d'environ 120 mètres, soit la limite maximale de la montée des eaux après la dernière glaciation. Comme mentionné précédemment, c'est la raison pour laquelle les sous-ensembles géographiques Les Terrasses et Les Vallées possèdent généralement une épaisseur de sols plus importante que celle du sous-ensemble des Plateaux. Deux études pédologiques permettent de caractériser les sols de surface dans La Mitis, soit l'Étude des sols défrichés du comté de Rimouski complétée en 1989, pour la partie ouest, ainsi que l'Étude préliminaire des sols défrichés des régions de Matane et de La Matapédia, pour la partie est.

Au cours des années 60, une entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial permettait la réalisation d'un vaste inventaire des terres du Canada<sup>6</sup>. Cette étude a permis de classer les sols en fonction de leur possibilité agricole. Cette classification est basée sur une échelle de sept classes. Les sols de classe 1 étant les plus appropriés pour l'exploitation agricole, ceux de la classe 7 étant inutilisables pour toute forme de culture et enfin, les sols de classe 0 étant des sols organiques.

Dans la MRC, les sols sont classés 2, 3, 4, 5, 7 et 0. En général, les sols ayant les meilleures caractéristiques agricoles se situent près du fleuve, sur les terrasses ainsi que dans le fond des vallées des rivières Mitis et Neigette. Toutefois, il est important de noter la présence de très bons sols, en terme pédologique, sur les plateaux, comme c'est le cas à Sainte-Jeanne-d'Arc et à La Rédemption. Dans le Haut-Pays, ce sont donc d'autres contraintes, comme l'acidité, le nombre de degrés-jours et l'éloignement des services qui ralentissent le dynamisme de l'agriculture. Il est généralement admis que les terres de La Mitis sont connues pour être relativement acides. Les données à ce sujet ne permettent toutefois pas d'obtenir un portrait par secteur. Le tableau 2.2 démontre l'étendue de chaque classe de sol sur le territoire de la MRC.

**TABLEAU 2.2 LA CLASSIFICATION DES SOLS**

Classe de sol	Superficie pour l'ensemble de la MRC (ha)	Pourcentage de l'ensemble de la MRC (%)	Superficie de la zone agricole protégée (ha)	Pourcentage de la zone agricole protégée (%)
Classe 0	4 628	2,0	4 064	4,6
Classe 1	0	0,0	0	0,0
Classe 2	8 140	3,6	6 311	7,1
Classe 3	46 637	20,4	36 636	41,5
Classe 4	8 222	3,6	7 468	8,5
Classe 5	16 414	7,2	13 008	14,7
Classe 6	0	0,0	0	0,0
Classe 7	144 564	63,2	20 870	23,6
MRC de La Mitis	228 605	100,0	88 357	100,0

Source : Gouvernement du Canada; Inventaire des terres du Canada (ITC); Classement des sols selon leurs possibilités agricoles, rapport numéro 2, Ottawa; 1965

<sup>6</sup> Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA); Programme Aménagement rural et développement de l'agriculture (ARDA)- Inventaire des terres du Canada, 1963.

## 2.2.5 LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

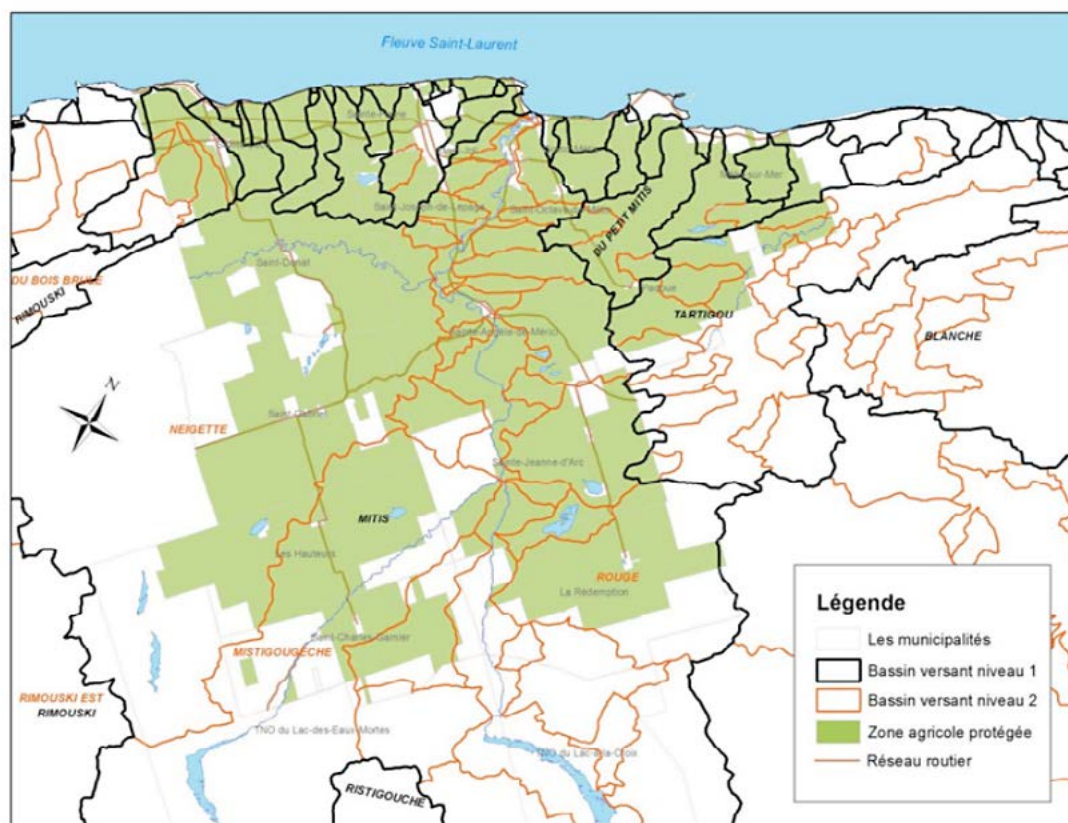
Le réseau hydrographique du territoire est principalement marqué par la rivière Mitis. Son bassin de drainage totalise une superficie de 1 828 km<sup>2</sup>. Ses principaux affluents sont les rivières Mistigouèche et Neigette. D'autres cours d'eau de moindre importance serpentent le territoire, se déversant dans la rivière Mitis, ses affluents ou directement dans le fleuve Saint-Laurent.

**TABLEAU 2.3 : LES PRINCIPALES RIVIÈRES DE LA MRC DE LA MITIS**

Rivière	Superficie du bassin versant (km <sup>2</sup> )	Longueur (km)
Mistigouèche	486	65
Mitis	1 828	51
Neigette	554	44

Source : MRC de La Mitis 2013.

**Carte 3 : LES BASSINS VERSANTS DE NIVEAU 1 ET 2**



Source : MRC de La Mitis 2015.

## | 2.3 Le climat

La portion nord-ouest du territoire mitissien jouit d'un climat continental humide dû à l'influence de l'estuaire du Saint-Laurent. L'intérieur des terres offre un climat quelque peu différent en raison de l'éloignement du littoral ainsi que de la différence d'altitude. L'interprétation du climat a été effectuée par le biais de données provenant de huit stations météorologiques situées à l'intérieur ou à proximité du territoire de la MRC.

## CARTE 4 : LOCALISATION DES STATIONS MÉTÉOROLOGIQUES



Les bulles contiennent le code, le nom et l'altitude des stations du MDELC

Une compilation et une analyse de ces données climatiques récentes ont été effectuées par une firme d'experts-conseil spécialisée en agroenvironnement<sup>7</sup>. En s'inspirant des limites de la classification des sols minéraux, un portrait des conditions climatiques a été créé selon l'altitude des stations. La zone climatique des basses terres (ZC1) est située entre 3 et 120 mètres d'altitude, ce qui correspond approximativement au regroupement des sous-régions des Terrasses et des Vallées illustrées sur la carte Relief et classification des sols. La zone climatique des plateaux appalachiens (ZC2) se situe quant à elle à une altitude variant de 90 à 500 mètres, correspondant à la sous-région des Plateaux. Étant donné le chevauchement des altitudes et la proportion très majoritaire des sols défrichés en deçà de 350 mètres, la station météo de Baie-des-Sables a aussi été incluse au sein de la ZC2. Cela permet aussi d'atténuer la portée de la station Côté-Ouimet (423 mètres) située à Saint-Charles-Garnier où moins de 2 % des surfaces défrichées sont localisées.

**TABLEAU 2.4 : REGROUPEMENT DES STATIONS PAR ZONES CLIMATIQUES MITISSIENNES**

Zone climatique 1 (ZC1) 3 à 120 mètres	Stations (altitude)	Zone climatique 2 (ZC2) 90 à 500 mètres	Stations (altitude)
<b>Basses terres</b> <i>(Les Terrasses et Les Vallées)</i>	Pointe-au-Père (5 mètres)	<b>Plateaux appalachiens</b> <i>(Les Plateaux)</i>	Baie-des-Sables (97 mètres)
	Mont-Joli 1 (52 mètres)		Padoue (235 mètres)
	Neigette (75 mètres)		Gabriel (329 mètres)
	Mont-Joli 2 (85 mètres)		Côte-Ouimet (423 mètres)
	Baie-des-Sables (97 mètres)		

Pour arriver à faire valoir le potentiel agricole d'un territoire, plusieurs paramètres climatiques tels que, les dates du premier et dernier gel, la durée moyenne de la période sans gel, les températures maximales et minimales moyennes annuelles de même que les précipitations s'avèrent essentielles à savoir et vont de soi. Le choix des paramètres tout comme le nombre d'années de références auraient pu être plus nombreux. Pour des raisons de disponibilités des données notamment et afin de garder le cap sur l'objectif général, le traitement porte sur 11 années (2003 à 2013) selon 9 paramètres climatiques.



<sup>7</sup> Drainville, L. et Pinel, A. 2014. Compilation et analyse sommaire de données climatiques dans le cadre de l'élaboration du PDZA de la MRC de La Mitis, TERRE-EAU inc. 13 pages.



**TABLEAU 2.5 : INFORMATIONS CLIMATIQUES RELATIVES AUX BASSES TERRES MITISSIENNES (ZC1)**

Paramètres climatiques	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Moyenne
Date du premier gel au sol	<b>10 oct</b>	14 sept	9 oct	<b>27 août</b>	29 oct	19 sept	6 sept	4 oct	7 oct	20 sept	5 oct	27 sept
Date du dernier gel au sol	<b>5 mai</b>	24 mai	26 mai	19 mai	27 mai	5 juin	<b>9 juin</b>	14 mai	12 mai	7 mai	6 juin	22 mai
Durée moyenne de la période sans gel (jours)	163	132	143	143	157	143	134	<b>164</b>	160	157	<b>128</b>	148
Température maximale (moyenne annuelle)(°C)	7,4	<b>7,3</b>	8,1	9,0	7,6	8,0	7,7	9,8	7,9	9,4	<b>10,0</b>	8,4
Température minimale (moyenne annuelle) (°C)	-0,8	<b>-1,5</b>	-0,7	0,0	-1,6	-0,6	-0,6	<b>1,9</b>	-0,3	0,6	1,5	-0,2
Unité thermique Maïs (°C)	2092 (18 mai au 19 oct)	1939 (8 juin au 23 oct)	2169 (2 juin au 31 oct)	1953 (15 mai au 14 oct)	2056 (10 mai au 31 oct)	2029 (8 juin au 23 oct)	<b>1855</b> (2 juin au 16 oct)	2351 (20 mai au 31 oct)	1884 (1 juin au 31 oct)	<b>2504</b> (17 mai au 24 oct)	2287 (7 mai au 31 oct)	2102
Degrés jour unifiés (°C)	230	222	233	244	<b>206</b>	231	234	<b>259</b>	226	238	212	230
Précipitation annuelle (m) moyenne	<b>0,92</b>	0,81	0,78	0,84	0,69	0,89	0,80	0,77	0,78	0,76	<b>0,66</b>	0,79
Couvert nival moyen (cm)	12	13	<b>8</b>	17	15	<b>26</b>	14	12	15	9	10	14

\*Bleu : Valeur maximale ou plus tardive      Rouge : Valeur minimale ou moins tardive

Source : Drainville, L. et Pinel, A. 2014. Compilation et analyse sommaire de données climatiques dans le cadre de l'élaboration du PDZA de la MRC de La Mitis, TERRE-EAU inc.

**TABLEAU 2.6 : INFORMATIONS CLIMATIQUES RELATIVES AUX PLATEAUX APPALACHIENS (ZC2)**

Paramètres climatiques	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Moyenne
Date du premier gel au sol	n/d	n/d	n/d	<b>27 août</b>	14 sept	19 sept	16 sept	12 sept	28 sept	20 sept	<b>6 oct</b>	17 sept
Date du dernier gel au sol	10 mai	24 mai	26 mai	19 mai	<b>8 juin</b>	5 juin	27 mai	14 mai	22 mai	<b>8 mai</b>	6 juin	25 mai
Durée moyenne de la période sans gel (jours)	<b>163</b>	138	154	154	<b>122</b>	142	124	150	145	150	136	138
Température maximale (moyenne annuelle)(°C)	8,0	7,5	8,4	8,6	<b>7,3</b>	7,8	7,7	9,4	8,1	9,3	<b>9,9</b>	8,4
Température minimale (moyenne annuelle) (°C)	-0,1	-1,6	-1,1	0,0	<b>-1,8</b>	-0,7	-0,7	<b>1,6</b>	0,0	0,3	0,8	-0,3
Unité thermique Maïs (°C)	2539 (19 mai au 20 oct)	1961 (8 juin au 23 oct)	2350 (31 mai au 31 oct)	2173 (13 mai au 27 oct)	2280 (11 mai au 31 oct)	2182 (7 juin au 22 oct)	2028 (2 juin au 15 oct)	2489 (19 mai au 31 oct)	<b>1904</b> (21 mai au 31 oct)	<b>2623</b> (16 mai au 25 oct)	2389 (5 mai au 29 oct)	2265
Degrés jour unifiés (°C)	225	217	228	244	216	227	227	<b>251</b>	235	227	<b>213</b>	228
Précipitation annuelle (m) moyenne	0,99	0,75	0,66	<b>0,63</b>	1,01	<b>1,04</b>	0,98	1,02	0,98	0,82	0,72	0,86
Couvert nival moyen (cm)	n/d	20	<b>12</b>	17	15	<b>31</b>	22	17	20	15	25	19

\*Bleu : Valeur maximale ou plus tardive      Rouge : Valeur minimale ou moins tardive

Source : Drainville, L. et Pinel, A. 2014. Compilation et analyse sommaire de données climatiques dans le cadre de l'élaboration du PDZA de la MRC de La Mitis, TERRE-EAU inc.

### 2.3.1 LES PARAMÈTRES DE TEMPÉRATURES

Comparativement à d'autres régions du Québec, les données confirment que La Mitis, particulièrement ses basses terres, est sous l'influence de l'effet modérateur que procure le fleuve Saint-Laurent. En effet, La Mitis ne connaît pas de température estivale extrême qui soit problématique pour les productions agricoles. À l'opposé, les froids extrêmes de l'hiver, lorsque la neige est absente, peuvent occasionner la détérioration par le gel ou la mort de certaines espèces végétales vivaces. L'intensité des périodes froides est le principal facteur permettant de déterminer la zone de rusticité d'un territoire.

Les zones de rusticité sont des divisions territoriales basées sur le climat. Elles cernent les territoires qui offrent des conditions permettant la survie et l'épanouissement des plantes vivaces. C'est surtout la température moyenne la plus froide qui détermine la zone de rusticité. Chaque variété de plantes vivaces a une zone de rusticité qui lui est attribuée et qui correspond à des limites géographiques climatiques. Les zones de rusticité des plantes sont identifiées par un chiffre et une lettre (a ou b). La zone 1a étant la plus froide, 1b un peu plus clémente, et ainsi de suite. Les municipalités du Haut-Pays se retrouvent dans la zone 3b. En raison de la présence du fleuve Saint-Laurent, qui modère les températures extrêmes, le littoral se retrouve quant à lui dans la zone de rusticité 4a. Les secteurs les plus chauds de la province de Québec sont en zone 5b.

Il est important de respecter les zones de rusticité si le critère de rentabilité économique est pris en compte. Pour des fins de loisirs, les amateurs peuvent effectuer des tentatives de plantations de variétés végétales qui exigent un climat plus chaud que la zone de rusticité de leur territoire. Certains sites peuvent offrir un microclimat qui réduit les risques de gel. Par exemple, un site abrité du vent, une couverture de neige suffisante pour protéger les plantes ou un terrain en pente qui favorise l'évacuation des masses d'air froid procurent un environnement propice à l'existence d'un microclimat. La proximité du fleuve Saint-Laurent modère aussi les températures extrêmes. L'amplitude des vents est déterminante lors des épisodes de froid intense. Il est habituellement possible de faire croître des végétaux associés à une zone de rusticité plus clémente. Cependant, il est rare que ces végétaux se développent convenablement, à cause du gel hivernal partiel, et que la saison de croissance leur permette de compléter leur cycle végétatif jusqu'à maturité des fruits et atteignent un aoûtement convenable.

Les Unités thermiques maïs (UTM) et les degrés jours unifiés servent notamment en agriculture pour évaluer la croissance et le développement des végétaux (exemple maïs) et des insectes durant la saison de croissance. Leur croissance dépendra notamment de la température et de l'accumulation quotidienne de chaleur. Le calcul des UTM a été effectué selon les méthodes définies par Bourgeois<sup>8</sup> alors que celui des degrés jours unifiés correspond à la situation où la température moyenne de la journée est supérieure à la température de référence pour cette journée<sup>9</sup>. Cette donnée est tout aussi importante sur le plan de la croissance végétale que du calcul de dépenses énergétiques de production en serre par exemple. Le secteur littoral offre plus d'UTM et le contraire pour les secteurs en altitude. Seules quelques variétés de maïs les plus hâtives peuvent être cultivées dans les meilleurs secteurs agricoles de la MRC. Le climat du Haut-Pays ne permet pas d'envisager la culture du maïs à grande échelle. Toutefois, certaines fermes situées sur Les plateaux cultivent du maïs d'ensilage pour l'alimentation animale.

<sup>8</sup> Bourgeois Gaétan, 2012. *Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)*, 3 pages

<sup>9</sup> Wikipédia, 2014. Degré jour unifié

Particulièrement dans la région de La Mitis, la température impose des limites relativement importantes aux activités agricoles<sup>10</sup>. Elle influence le choix des cultures et les méthodes culturales. Par exemple, la culture de céréales tardives peut être problématique pour le Haut-Pays en raison de la courte saison et de l'humidité relative importante à l'automne qui rendent les moments propices à la récolte des grains très rares. Il peut arriver d'apercevoir des champs d'avoine non récoltés sur un fond de neige. Le climat frais de la région de La Mitis ne convient pas à plusieurs productions agricoles qui exigent de la chaleur ou qui nécessitent une longue période de croissance. Par exemple, la culture du maïs, du soya ou des tomates de champ n'y est pas propice. Dans la planification de projets agricoles, le paramètre « température » est déterminant et il s'exprime sous différents angles.

L'agriculture doit composer avec le climat. Toutefois, les cultures abritées (serre, tunnel, couverture de protection) permettent d'amortir les rigueurs du climat. Il est étonnant de constater que les cultures sous abris ne sont pas plus fréquentes dans la région. Une expertise marquée dans l'utilisation des abris (serre, tunnel, minitunnel, bâche flottante, etc.) se développe dans les secteurs maraîchers et fruitiers québécois, ces techniques pourraient être avantageuses pour notre région. Par exemple, en production maraîchère, une protection sommaire contre le gel permet d'étirer la saison jusqu'à l'automne en évitant les gels du début septembre qui sont souvent peu sévères.

### 2.3.2 LES PARAMÈTRES DE PRÉCIPITATIONS

Généralement, les précipitations sont suffisantes pour les besoins des grandes cultures dans la région. Cependant, la distribution des précipitations n'est pas toujours idéale. Des périodes de sécheresse peuvent survenir au cœur de l'été. Ce phénomène pourrait s'accroître au cours des prochaines années en raison des changements climatiques. Pour la plupart des productions maraîchères et fruitières, l'irrigation des cultures est un incontournable pour obtenir des rendements satisfaisants et assurer la qualité des produits. Le maintien d'un taux élevé de matière organique dans les sols prévient, en partie, les déficits hydriques des plantes.

Le couvert nival se résume en quelques sortes à la quantité de neige qui tient au sol après ou avant les chutes de neige, quand celui-ci surpasse la quantité de pluie qui tombe. Le couvert nival constitue un indicateur favorisant la réalisation d'un meilleur choix de cultures résistantes ou non aux gels hivernaux. Les données climatologiques confirment l'abondance de neige au sol. La couverture de neige habituellement abondante dans La Mitis procure ainsi l'avantage de bien isoler les cultures pérennes des grands froids hivernaux. Cette neige peut aussi absorber les pluies hivernales qui peuvent être dommageables pour la survie des plantes pérennes, surtout si des froids intenses surviennent après les épisodes de pluie. Dans la sous-région des Plateaux, les nombreuses haies brise-vent et les boisés contribuent à retenir la neige au sol. D'autre part, l'abondance de neige retarde le réchauffement des sols au printemps.

<sup>10</sup> Blouin, A., Drainville, L. et Pinel, A. 2011. Projet de cueillette de données pour la réalisation d'un outil de mise en valeur des friches de la MRC de La Mitis. Rapport final, présenté au CLD de La Mitis et à la MRC de La Mitis. TERRE-EAU inc. 56 pages et annexes.

### 2.3.3 LES MICROCLIMATS

La description générale du climat fait abstraction de l'existence des microclimats, soit des sous-zones où les conditions de température et de vent peuvent induire des conditions climatiques particulières. Par exemple, la présence de haies brise-vent ou la proximité de la forêt peut atténuer l'effet refroidissant du vent et retenir la neige qui agit comme isolant. Avec le peu de données disponibles, il s'avère pour l'instant difficile de recenser et caractériser les microclimats. Toutefois, il serait opportun de les connaître davantage lorsqu'un projet de mise en valeur cible un secteur avec des composantes topographiques hors du commun.

### 2.3.4 LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les données climatologiques actuelles ne permettent pas de statuer sur l'effectivité ou non des changements climatiques<sup>11</sup>. Cependant, au cours des 40 dernières années, les températures moyennes dans le sud du Québec se sont accrues légèrement, de 0,2 °C à 0,4 °C. Bélanger et Bertrand (2005)<sup>12</sup> mentionnent que les prédictions sont de 2 à 6°C d'augmentation des températures hivernales au Québec et de 1 à 4 °C d'augmentation pour la période estivale au cours des 50 prochaines années. Ces changements seront pondérés au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie en raison de la présence du fleuve et de la baie des Chaleurs. Or, il est tout à fait légitime d'affirmer que le nombre de degrés-jours de croissance s'élèvera au cours des prochaines années. Cela pourrait avoir un effet favorable sur la productivité végétale. Les changements climatiques interviennent aussi dans le régime des précipitations. Les scientifiques prédisent des étés plus longs, plus chauds et plus secs (Bélanger et Bertrand, 2005). En effet, selon le consortium de recherche Ouranos, il est plus probable qu'un rehaussement de la température engendre de plus grands déficits hydriques pour les cultures agricoles non irriguées. Les changements climatiques peuvent également favoriser la présence de ravageurs peu présents actuellement. Cela est particulièrement à surveiller pour les cultures fruitières. Malgré cette tendance au réchauffement, la région n'est pas à l'abri des températures minimales extrêmes qui peuvent survenir exceptionnellement. Celles-ci peuvent atteindre des niveaux critiques pour la survie hivernale de certaines plantes vivaces. Par ailleurs, des hivers plus doux avec moins de neige et plus de glace peuvent affecter la survie des plantes pérennes comme la luzerne. Le climat doit être observé sur de longues périodes pour que les changements climatiques soient significatifs. À long terme, le réchauffement du climat peut permettre le développement de nouvelles cultures dans plusieurs régions du Québec. Par ailleurs, l'accroissement des risques agricoles associés aux changements climatiques représente un défi pour le monde agricole et exigera des efforts d'adaptation.

### 2.3.5 LES CULTURES ACTUELLES ET POTENTIELLES EN FONCTION DU CLIMAT

Le climat, par ses nombreuses composantes, influence directement les productions végétales. À chaque organisme est associé une température de base minimale ou un seuil sous lequel il n'y a pas de croissance. Ces températures de base ont été déterminées de façon expérimentale et diffèrent selon l'organisme. Les UTM et les degrés jours unifiés servent notamment en agriculture pour évaluer la croissance et le développement des végétaux (exemple : maïs) et des insectes durant la saison de croissance. Leur croissance dépendra notamment de la température et de l'accumulation quotidienne de chaleur.

<sup>11</sup> Terre-eau inc. ; *Projet de cueillette de données pour la réalisation d'un outil de mise en valeur des friches de la MRC de La Mitis*; rapport final; 4 avril 2011.

<sup>12</sup> Agroalimentaire Canada; BÉLANGER, Gilles et BERTRAND, Annick; *L'agriculture et le climat du futur : opportunités et défis*; article du webmagazine Francvert, automne 2005, vol.2, No 3.

Malgré que le territoire de la MRC se distingue en deux secteurs climatiques différents, les valeurs moyennes des deux zones climatiques des tableaux 2.5 et 2.6 apparaissent relativement similaires. Ces caractéristiques climatiques, de même que celles des sols de surfaces, soulèvent des points forts et des limites en regard de plusieurs cultures et modes de production. Plusieurs sont bien connus des acteurs agricoles de la région alors que des cultures et pratiques alternatives de production mériteraient qu'on s'y attarde davantage. Le tableau suivant regroupe, de façon très sommaire, les principales forces et limites de différentes cultures actuelles et potentielles pour le territoire de la MRC de La Mitis. Cela n'exclut en rien les possibilités de diverses autres cultures alternatives, de cultures en serre, ni les projets de production d'arbres et arbustes en pépinière de même que le potentiel acéricole de La Mitis. Il s'agit davantage d'informations colligées sur le terrain à partir de ce qui est cultivé ou pourrait l'être sur le territoire.

**TABLEAU 2.7 : CULTURES MITISSIENNES POTENTIELLES**

Cultures	Principales limites	Principales forces	Commentaires
<b>Fourrage (sec et ensilage)</b>	Couvert nival (ZC1) et fertilité des sols	Plusieurs espèces adaptées aux différentes conditions du territoire	Généralement très adapté et lié au modèle actuel de production animale
<b>Maïs</b>	UTM dans les limites inférieures de la culture. Grande variété d'UTM disponible Nécessite un sol riche	Peut offrir de bons rendements (matière sèche/ha)	Adapté à des fins d'ensilage dans l'ensemble de la MRC. La majorité des cultivars sont OGM
<b>Orge (grain)</b>	Nécessite un bon pH	Sol de fertilité moyenne. Graine et paille utiles	Généralement très adapté et lié au modèle actuel de production animale
<b>Avoine (grain)</b>	Degrés jours	Sol de fertilité pauvre à riche. Paille et graine utiles	Généralement très adapté et lié au modèle actuel de production animale. Variétés « sans gluten » disponibles
<b>Blé (grain animal et humain)</b>	Degrés jours. Sol de fertilité relativement riche	Paille et graine utiles. Certaines variétés très rustiques (culture automnale)	La culture de blé d'automne plus favorable à la ZC2 et le blé de printemps plus favorable à la ZC1
<b>Seigle et triticale (grain animal et humain)</b>	Degrés jours	Paille et graine utiles. Certaines variétés très rustiques (culture automnale)	La culture de variétés d'automne (couverture nival) plus favorable à la ZC2 et le blé de printemps plus favorable à la ZC1
<b>Canola</b>	Degrés jours. Sol de fertilité relativement riche	Température moyenne. Majoritairement autogame	La majorité des cultivars sont OGM. Landart/tourisme
<b>Colza/moutarde</b>	Degrés jours. Sol de fertilité relativement riche	Température moyenne. Majoritairement autogame	Landart/tourisme. Peut être considéré comme plante adventice.
<b>Soya</b>	Degrés jours. Sol de fertilité moyenne à riche	Majoritairement autogame	Principalement adapté à des fins d'ensilage (à l'essai dans la MRC)
<b>Sarrasin (grain)</b>	Rendement très variables. Majoritairement allogame	Sols de fertilité pauvre à riche. Bien adapté au climat.	Favorable au modèle bio et sans gluten. Landart/tourisme
<b>Fraise</b>	Couvert nival ZC1	Bien adaptée au climat	Multiplés variétés
<b>Framboise</b>	Nécessite un sol de fertilité riche	Bien adaptée au climat	Multiplés variétés
<b>Bleuet en corymbe</b>	Nécessite un sol acide et sableux. Couvert nival	Plusieurs secteurs protégés de vents dominants	Variétés adaptées nécessitant des essais.
<b>Lin</b>	Degrés jours	Expérimenté avec succès (grain) chez plusieurs fermes dans La Mitis	Grain sans gluten. Potentiel de commercialisation de la « paille en tant que fibre ». Landart/tourisme
<b>Arbres fruitiers</b>	Degrés jours. Nécessite un couvert nival important	Plusieurs secteurs protégés de vents dominants	Climat de la MRC principalement adapté à la pomme et la prune
<b>Pois, fève, lentille, etc.</b>	Nécessite un pH neutre ou presque et un bon drainage	Riche en protéine (supplément, etc.)	Plusieurs variétés de ces légumineuses bien adaptées
<b>Carotte</b>	Nécessite un sol minéral « léger » ou organique		Principalement adaptée à la ZC1
<b>Pomme de terre</b>	Nécessite un sol minéral « léger » ou organique		Principalement adaptée à la ZC1
<b>Tomate/poivron</b>	Degrés jours		Adaptés au site abrité (serre) et exposé au soleil

Source : Drainville, L. et Pinel, A. 2014. Compilation et analyse sommaire de données climatiques dans le cadre de l'élaboration du PDZA de la MRC de La Mitis, TERRE-EAU inc.

## | 2.4 Les productions agricoles

L'agriculture dans La Mitis est principalement orientée vers la polyculture-élevage. Elle se distingue au niveau de la production laitière et de la production bovine et se démarque nettement pour ce qui est de la production ovine. À l'échelle du Bas-Saint-Laurent, la MRC de La Mitis se situe généralement au troisième rang en ce qui a trait au nombre de fermes, à la superficie des terres en culture, à la superficie des terres améliorées, au capital agricole, à la valeur marchande des terres et aux revenus agricoles totaux bruts.

Dans La Mitis en 2010, 256 entreprises agricoles étaient enregistrées au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Selon le portrait agroalimentaire de ce ministère, ces fermes génèrent environ 50 millions de dollars en revenus totaux par année. Plus de la moitié (54 %) de ces revenus proviennent essentiellement de la production laitière, suivie des productions ovines (12 %) et porcines (10 %). Entre 2007 et 2010, malgré une baisse de 6 % du nombre d'entreprises, les revenus ont été en hausse de 5 %, principalement en raison de l'augmentation des revenus des productions laitière, bovine et acéricole. Le revenu agricole brut moyen par ferme s'élève à 195 450 \$. Plus de 2000 emplois seraient reliés à l'agriculture dans La Mitis, ce qui en fait l'un des principaux secteurs d'emplois de la MRC dans une proportion approximative de 29 %.

La superficie totale détenue par des entreprises agricoles enregistrées au MAPAQ en 2010 s'élève à 43 490 hectares. La superficie moyenne d'une entreprise agricole est de 170 hectares (en propriété et/ou en location). Les agriculteurs sont propriétaires de 72 % des superficies en exploitation; 28 % des superficies sont ainsi en location. Pour la plupart des productions, le nombre d'entreprises diminue, mais de manière générale, leur taille en superficie et nombre de têtes s'accroît. Par exemple, dans le domaine de la production laitière, le nombre moyen de têtes par entreprise est passé de 37 à 49 en dix ans, soit de 2000 à 2010. Ce phénomène d'agglutinement engendre la réaffectation de plusieurs installations ainsi que le délaissement de plusieurs bâtiments, certains devenant désaffectés.



### 2.4.1 LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRODUCTIONS AGRICOLES

Le secteur des Terrasses compte 106 entreprises agricoles enregistrées au MAPAQ, Les Vallées, 43 et Les Plateaux, 107. La répartition géographique des entreprises agricoles par type de production est très variable, quoiqu'on constate une représentativité élevée de fermes laitières dans la partie littorale et les terrasses alors que les fermes ovines sont très présentes dans le secteur des Vallées et des Plateaux, particulièrement à Saint-Gabriel-de-Rimouski. Les entreprises acéricoles se retrouvent quant à elles essentiellement dans le secteur du Mont-Comi ainsi qu'à Saint-Charles-Garnier et le TNO du Lac-des-Eaux-Mortes. La carte « Caractérisation du territoire agricole » illustre les aires cultivées

déclarées à la Financière agricole ainsi que la localisation approximative des installations d'élevage enregistrées au MAPAQ.

**TABEAU 2.8**  
**RÉPARTITION DES ENTREPRISES ET DES REVENUS AGRICOLES SELON LES MUNICIPALITÉS EN 2013**

	Municipalités	Nombre d'entreprises	Pourcentage d'entreprises	Revenus en M\$	Pourcentage des revenus %
TERRASSES	Sainte-Luce	28	10,9 %	6	12,0 %
	Sainte-Flavie	25	9,8 %	7	14,0 %
	Mont-Joli	6	2,3 %	2	4,0 %
	Saint-Joseph-de-Lepage	14	5,5 %	1	2,0 %
	Price	1	0,4 %	n/d	n/d
	Grand-Métis	4	1,6 %	1	2,0 %
	Saint-Octave-de-Métis	21	8,2 %	6	12,0 %
	Métis-sur-Mer	7	2,7 %	n/d	n/d
VALLÉES	Saint-Donat	19	7,4 %	3	6,0 %
	Sainte-Angèle-de-Mérici	24	9,4 %	3	6,0 %
PLATEAUX	Saint-Gabriel-de-Rimouski	36	14,1 %	8	16,0 %
	Les Hauteurs	33	12,9 %	8	16,0 %
	Saint-Charles-Garnier	12	4,7 %	1	2,0 %
	Sainte-Jeanne-d'Arc	12	4,7 %	1	2,0 %
	La Rédemption	4	1,6 %	n/d	n/d
	Padoue	7	2,7 %	1	2,0 %
	Territoires non organisés	3	1,2 %	n/d	n/d
<b>Total MRC de La Mitis</b>		<b>256</b>	<b>100,0 %</b>	<b>50</b>	<b>100,0 % (96 %)</b>

Source : MAPAQ; Profil de l'industrie agricole de la MRC de La Mitis 2013.

#### 2.4.2 LA VALEUR FONCIÈRE DES ENTREPRISES AGRICOLES

Le tableau suivant démontre que les établissements agricoles représentent un capital important pour les municipalités, puisqu'ils totalisent à eux seuls 9,4 % des valeurs mobilières portées aux rôles d'évaluation. En comparaison, les industries manufacturières représentent moins de 4 % du total des rôles d'évaluation. Pour plusieurs municipalités des Plateaux, la valeur des propriétés agricoles représente un fort pourcentage de la richesse foncière globale, comme c'est le cas à Les Hauteurs où elle représente plus de la moitié. Par contre, la valeur foncière agricole du secteur des Plateaux s'avère inférieure à celle du secteur des Terrasses, soient 33 575 600 \$ comparativement à 47 094 200 \$.

**TABLEAU 2.9 LA VALEUR FONCIÈRE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DANS LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE LA MITIS EN 2013**

	Municipalités	Valeur des propriétés agricoles (\$)	Richesse foncière globale (\$)	% Municipalité	% MRC
TERRASES	Sainte-Luce	16 855 500	230 913 400	7,3 %	15,7 %
	Sainte-Flavie	12 153 500	79 198 800	15,3 %	11,3 %
	Mont-Joli	3 359 800	349 547 000	1,0 %	3,1 %
	Saint-Joseph-de-Lepage	4 479 400	28 648 200	15,6 %	4,2 %
	Price	288 100	53 567 600	0,5 %	0,3 %
	Grand-Métis	2 054 700	19 294 900	10,6 %	1,9 %
	Saint-Octave-de-Métis	9 957 900	29 634 800	33,6 %	9,3 %
	Métis-sur-Mer	2 444 300	79 334 600	3,1 %	2,3 %
VALLÉES	Saint-Donat	9 251 600	69 482 600	13,3 %	8,6 %
	Sainte-Angèle-de-Mérici	10 440 200	52 115 000	20,0 %	9,7 %
PLATEAUX	Saint-Gabriel-de-Rimouski	13 726 900	58 329 400	23,5 %	12,8 %
	Les Hauteurs	11 261 000	21 058 900	53,5 %	10,5 %
	Saint-Charles-Garnier	2 130 000	8 912 400	23,9 %	2,0 %
	Sainte-Jeanne-d'Arc	2 944 900	14 497 700	20,3 %	2,7 %
	La Rédemption	2 454 200	15 849 200	15,5 %	2,3 %
	Padoue	3 274 200	13 576 300	24,1 %	3,1 %
	Territoires non organisés	238 600	18 251 300	1,3 %	0,2 %
<b>Total MRC de La Mitis</b>		<b>107 314 800</b>	<b>1 142 212 100</b>	<b>9,4 %</b>	<b>100 %</b>

Source : MRC de La Mitis; Sommaires des rôles d'évaluation des municipalités en 2013.

### 2.4.3 L'ÉVOLUTION DU NOMBRE ET DU TYPE DE PRODUCTIONS ANIMALES

Les productions animales sont déterminantes pour l'agriculture mitissienne puisqu'elles représentent 84 % des revenus agricoles bruts dont 77 % proviennent de trois productions : laitière, ovine et porcine. En plus des fermes laitières, la production ovine distingue La Mitis. Dans ce domaine, la région joue le rôle de leader provincial. Cette production a connu une progression fulgurante depuis le début des années 1990. Elle représente désormais 12 % des revenus agricoles de la MRC et 35 % des revenus de la production totale du Bas-Saint-Laurent. De plus, cette activité agricole entraîne le développement d'autres activités telles qu'un abattoir, situé dans le secteur Luceville de Sainte-Luce ; l'établissement de la Coopérative Nobl'est, coopérative de commercialisation des ovins de l'est du Québec ; ainsi que la présence d'un centre de transformation des viandes (CTV), bien qu'il ne soit pas actif pour l'instant, avait particulièrement pour objectif la transformation de l'agneau, situé à Saint-Gabriel-de-Rimouski.

Dans plusieurs catégories de production, le nombre d'entreprises est en décroissance. Toutefois, si on prend en exemple la production de lait, l'augmentation du ratio du nombre de têtes de vaches laitières ainsi que le maintien du niveau des quotas démontrent que ce domaine d'activité n'est pas en déclin, au contraire. Il faut donc mettre en perspective ces données en fonction de la capacité de production qui est, elle, en stagnation même en croissance. En effet, si on prend en exemple l'évolution des quotas de lait, celle-ci est généralement positive.



**TABLEAU 2.10 ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES ENREGISTRÉES PAR TYPES DE PRODUCTIONS ANIMALES**

Production	1997	2000	2004	2007	2010
<b>Bovins laitiers (vaches laitières)</b>	150	130	120	106	95
<b>Bovins de boucherie - vaches de boucherie</b>	78	78	73	63	59
<b>Bovins de boucherie - bovins de finition</b>	8	10	8	11	5
<b>Bovins de boucherie - bovins de semi-finition</b>	22	17	25	24	8
<b>Bovins de boucherie - veaux d'embouche</b>	66	49	68	59	52
<b>Ovins - brebis 1 an et plus</b>	50	60	76	65	49
<b>Ovins - agneaux de lait</b>	47	51	53	62	40
<b>Ovins - agneaux légers</b>	27	29	29	50	35
<b>Ovins - agneaux lourds</b>	45	42	53	53	26
<b>Porcs - porcs à l'engraissement</b>	11	11	16	13	11
<b>Porcs - porcelets</b>	6	2	5	6	6
<b>Porcs - Truie (une mise bas et plus)</b>	6	5	6	3	3
<b>Chevaux</b>	29	26	10	40	37
<b>Veaux lourds</b>	8	3	2	0	0
<b>Volailles</b>	11	6	4	10	15
<b>Autres productions</b>	7	8	6	12	5

Source : MAPAQ - Fiches d'enregistrements des exploitations agricoles 1997, 2000, 2004, 2007 et 2010.

**TABLEAU 2.11 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TÊTES PAR TYPES DE PRODUCTIONS ANIMALES**

Production	1997	2000	2004	2007	2010
<b>Bovins laitiers (vaches laitières)</b>	5 238	4 858	4 879	4 569	4 690
<b>Bovins de boucherie - vaches de boucherie</b>	2 595	2 595	2 584	3 022	2 412
<b>Ovins - brebis 1 an et plus</b>	10 782	14 340	19 668	19 511	16 663
<b>Porcs - porcs à l'engraissement</b>	9 981	21 473	26 853	22 398	16 446
<b>Porcs - porcelets</b>	3 679	*	4 813	1 244	5 034
<b>Porcs - Truie (une mise bas et plus)</b>	843	603	1 859	*	*
<b>Chevaux</b>	88	130	62	66	169
<b>Veaux lourds</b>	201	*	*	0	0
<b>Volailles</b>	508	417	143	444	544
<b>Autres productions</b>	296	58	45	1110	34

Source : MAPAQ - Fiches d'enregistrements des exploitations agricoles 1997, 2000, 2004, 2007 et 2010.

Note : Afin de respecter la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, certains renseignements ont dû être regroupés. Ainsi, les champs identifiés par un astérisque indiquent la présence de revenus, mais ces derniers sont seulement comptabilisés dans le total. Certaines données n'ont cependant pas été comptabilisées

#### 2.4.4 L'ÉVOLUTION DU NOMBRE ET DU TYPE DE PRODUCTIONS VÉGÉTALES

Les productions végétales s'avèrent relativement diversifiées. La production de fourrages demeure tout de même généralisée, représentant 71 % des superficies cultivées; ces fourrages servent principalement à l'alimentation des animaux de la ferme puisque seulement 9 % des entreprises en retire des revenus. En 2010, 68 entreprises ont déclaré des revenus provenant de la production de céréales et de protéagineux; il s'agit de l'activité principale pour 11 d'entre elles. Les entreprises en cultivent en moyenne sur 39 hectares, principalement de l'orge. La culture maraîchère, entre autres la pomme de terre, connaît un regain d'activité; les marchés d'alimentation s'approvisionnant localement auprès des producteurs.

Certaines grandes cultures connaissent un engouement. C'est le cas entre autres du canola. La culture du lin est aussi une avenue florissante. Cette dernière fait l'objet d'une description plus détaillée à la section suivante.

L'acériculture a connu un fort développement au cours des dernières années; on dénombre actuellement une quarantaine d'entreprises exploitant environ 262 000 entailles sur une superficie de plus de 1000 hectares.

**TABLEAU 2.12 ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES ENREGISTRÉES PAR TYPES DE PRODUCTIONS VÉGÉTALES**

Production	1997	2000	2004	2007	2010
<b>Céréales</b>	239	216	189	170	167
<b>Culture abritée</b>	2	2	2	1	2
<b>Fourrages</b>	273	259	231	229	210
<b>Fruits</b>	6	6	2	9	4
<b>Légumes</b>	4	3	1	6	5
<b>Pommes de terre</b>	8	12	4	7	4
<b>Horticulture</b>	1	1	0	2	2
<b>Pâturages</b>	229	200	164	131	87

Source : MAPAQ - Fiches d'enregistrements des exploitations agricoles 1997, 2000, 2004, 2007 et 2010.

**TABLEAU 2.13 ÉVOLUTION DES SUPERFICIES EN CULTURE DES ENTREPRISES ENREGISTRÉES (EN HECTARES)**

Production	1997	2000	2004	2007	2010
<b>Céréales</b>	6378	7406	8040	5671	6437
<b>Culture abritée</b>	*	*	*	*	*
<b>Fourrages</b>	18 563	18 224	20 941	19 210	18 722
<b>Fruits</b>	15	17	2	25	16
<b>Légumes</b>	113	*	*	14	16
<b>Pommes de terre</b>	70	138	22	86	123
<b>Horticulture</b>	*	*	0	*	*
<b>Pâturages</b>	3896	2714	2216	1576	1041
<b>Total MRC de La Mitis</b>	<b>29 035</b>	<b>28 499</b>	<b>31 221</b>	<b>26 582</b>	<b>26 355</b>

Source : MAPAQ - Fiches d'enregistrements des exploitations agricoles 1997, 2000, 2004, 2007 et 2010.

Note : Afin de respecter la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, certains renseignements ont dû être regroupés. Ainsi, les champs identifiés par un astérisque indiquent la présence de revenus, mais ces derniers sont seulement comptabilisés dans le total. Certaines données n'ont cependant pas été comptabilisées.

**TABLEAU 2.14 ÉVOLUTION DES ENTREPRISES DÉCLARANT UNE ACTIVITÉ ACÉRIQUE**

Production	1997	2000	2004	2007	2010
Nombre d'entreprises	17	30	27	34	36
Nombre d'entailles en exploitation	28 400	128 702	198 650	202 225	260 246
Nombre d'entailles potentielles	n.d.	187 996	263 750	291 000	324 540
Superficies des érablières (ha)	132	645	787	917	1 028

Source : MAPAQ - Fiches d'enregistrements des exploitations agricoles 1997, 2000, 2004, 2007 et 2010.

#### 2.4.5 L'UTILISATION DU SOL DES ENTREPRISES AGRICOLES

Toutes proportions gardées, les superficies en culture d'une entreprise agricole enregistrée au MAPAQ sont relativement constantes à près de 50 % de la superficie globale occupée par les entreprises agricoles. Les superficies non cultivées et les superficies boisées représentent presque l'autre moitié. Les superficies en friches déclarées par des producteurs constituent un résiduel très négligeable, soit une proportion inférieure à 1 % de la superficie globale. Toutefois ces superficies ont peut-être été sous-estimées par les déclarants en comparaison aux inventaires réalisés sur le terrain (voir sous-section 2.10 du présent document).

**TABLEAU 2.15 ÉVOLUTION DE L'UTILISATION DU SOL DES ENTREPRISES ENREGISTRÉES (EN HECTARES)**

Production	1997	2000	2004	2007	2010
Superficies cultivées	29 035	28 499	31 221	26 582	26 357
Superficies non cultivées	14 790	17 348	20 859	17 104	15 641
Superficies boisées	14 097	15 838	19 024	16 179	14 254
Superficies en friche*	173	146	382	421	220
<b>Total MRC de La Mitis</b>	<b>58 095</b>	<b>61 831</b>	<b>71 486</b>	<b>60 286</b>	<b>56 472</b>

\* : superficies déclarées par les entreprises enregistrées au MAPAQ

Source : MAPAQ - Fiches d'enregistrements des exploitations agricoles 1997, 2000, 2004, 2007 et 2010.

**TABLEAU 2.16 ÉVOLUTION DE L'UTILISATION DU SOL DES ENTREPRISES ENREGISTRÉES (EN POURCENTAGE DES SUPERFICIES DÉCLARÉES)**

Production	1997 (%)	2000 (%)	2004 (%)	2007 (%)	2010 (%)
Superficies cultivées	50,0	46,1	43,7	44,1	46,7
Superficies non cultivées	25,5	28,1	29,2	28,4	27,7
Superficies boisées	24,3	25,6	26,6	26,8	25,2
Superficies en friche*	0,3	0,2	0,5	0,7	0,4
<b>Total MRC de La Mitis</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

\* : superficies déclarées par les entreprises enregistrées au MAPAQ

Source : MAPAQ - Fiches d'enregistrements des exploitations agricoles 1997, 2000, 2004, 2007 et 2010.

## 2.4.6 LES EXPLOITANTS AGRICOLES

La ferme dont la main-d'œuvre est à caractère familial s'avère le type d'entreprise le plus représentatif, soit 233 des 256. Plus de la moitié des entreprises ne comptent qu'un seul membre. Le membre principal déclaré est une femme dans le cas de 23 entreprises, il est un homme chez 233 entreprises. 109 entreprises comptent au moins une femme impliquée comme membre. L'âge moyen déclaré est de 52 ans; ce qui est très élevé en comparaison à d'autres domaines d'activités.

**TABLEAU 2.17 TYPOLOGIE DE LA MAIN-D'ŒUVRE DES ENTREPRISES ENREGISTRÉES**

	Municipalités	Familiale	Engagée (du Québec)	Engagée (hors Québec)	Total engagée	Total entreprises
TERRASSES	Sainte-Luce	27	9		9	28
	Sainte-Flavie	22	8		8	25
	Mont-Joli	4	3		3	5
	Saint-Joseph-de-Lepage	13	6		6	15
	Price	1				1
	Grand-Métis	4	1		1	4
	Saint-Octave-de-Métis	18	8	1	8	21
	Métis-sur-Mer	7	2		2	7
VALLÉES	Saint-Donat	19	3		3	19
	Sainte-Angèle-de-Mérici	21	6		6	24
PLATEAUX	Saint-Gabriel-de-Rimouski	34	15		15	36
	Les Hauteurs	29	9		9	33
	Saint-Charles-Garnier	11	1		1	12
	Sainte-Jeanne-d'Arc	11	3		3	12
	La Rédemption	4				4
	Padoue	6	2		2	7
	Territoires non organisés	2	1		1	3
	<b>Total MRC de La Mitis</b>	<b>233</b>	<b>77</b>	<b>1</b>	<b>77</b>	<b>256</b>

Source : MAPAQ - Fiches d'enregistrements des exploitations agricoles 2010.

**TABLEAU 2.18 CLASSES D'ÂGE DES MEMBRES PRINCIPAUX**

Municipalités		20 à < 40 (ans)	40 à < 60 (ans)	60 à < 80 (ans)	80 (ans) et plus	Ne s'applique pas ou âge inconnu
TERRASSES	Sainte-Luce	4	19	4	1	
	Sainte-Flavie	5	11	7	2	
	Mont-Joli	1	1	3		
	Saint-Joseph-de-Lepage	3	8	2		2
	Price		1			
	Grand-Métis		2	1	1	
	Saint-Octave-de-Métis	2	17	2		
	Métis-sur-Mer	1	4	2		
VALLÉES	Saint-Donat	5	8	5	1	
	Sainte-Angèle-de-Mérici	5	13	6		
PLATEAUX	Saint-Gabriel-de-Rimouski	6	27	3		
	Les Hauteurs	8	19	4	1	1
	Saint-Charles-Garnier		5	7		
	Sainte-Jeanne-d'Arc	2	7	2	1	
	La Rédemption	1	2	1		
	Padoue		6	1		
	Territoires non organisés		3			
<b>Total MRC de La Mitis</b>		<b>43</b>	<b>153</b>	<b>50</b>	<b>7</b>	<b>3</b>

Source : MAPAQ - Fiches d'enregistrements des exploitations agricoles 2010.

Dans le cadre du recensement général du MAPAQ en 2010, l'ensemble des entreprises enregistrées ont été invitées à se prononcer sur les perspectives de vente ou de cession de leur entreprise dans un délai de 5 ans. Des 256 entreprises, seulement 155 ont confirmé leur volonté de maintenir la possession de leur entreprise. Un nombre stupéfiant de 53 ont affirmé être en processus ou en réflexion pour vendre ou transférer leur entreprise. Chez ces dernières, 31 d'entre elles ont indiqué avoir ciblé une personne pour reprendre l'entreprise. Ainsi, plus de 40 % des agriculteurs désirant se départir de leur entreprise n'ont pas d'acquéreur potentiel. À la lecture de ces données, on déduit que le recrutement d'une relève s'avère une problématique importante.

Un portrait<sup>13</sup> de la relève établie révèle que cette relève s'avère relativement « âgée » puisque ces agriculteurs de moins de 40 ans sont presque majoritairement âgés de 35 ans et plus. Le mode d'établissement en entreprise fut principalement le transfert familial d'une entreprise en activité (56,1 %), suivi du démarrage d'une nouvelle entreprise (29 %) et du transfert d'une entreprise en activité sans lien familial (15 %). Une proportion relativement faible des jeunes, soit 28,7 %, détient l'ensemble des parts de l'entreprise. Il y a donc très peu de jeunes qui s'établissent en agriculture et ceux qui le font sont rarement en contrôle de l'ensemble des actifs de la ferme.

<sup>13</sup> Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Recensement de la relève agricole établie pour la MRC de La Mitis, 2011.

#### 2.4.7 LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES AGRICOLES

La consolidation des entreprises de production et de transformation retenue comme axe de développement au plan stratégique de la MRC ne pourra se réaliser sans un territoire où les activités agricoles peuvent être pratiquées et se développer. Les milieux agricoles dynamiques présents sur le territoire de la MRC se doivent d'être protégés adéquatement. Ainsi, il s'avère essentiel de gérer le territoire agricole et l'utilisation que l'on en fait afin de limiter les conflits de voisinage et d'assurer la poursuite des activités agricoles dans les secteurs à haut potentiel. Il est primordial de garantir la reconnaissance des exigences spatiales propres à l'agriculture régionale.

Il existe des possibilités de développement qui sont sous exploitées. La diversification de l'agriculture, comme la pratique de nouvelles productions végétales et animales, permettrait d'élargir la gamme des produits agricoles et de développer de nouvelles activités telles que l'agrotourisme ou l'agroforesterie.

Deux phénomènes présentent des contraintes au développement des activités et des entreprises agricoles en zone agricole, soit l'étalement urbain et l'insertion d'usages non agricoles en zone agricole. Ces phénomènes peuvent entraîner des problèmes de cohabitation et avoir un impact sur la viabilité des noyaux villageois ainsi que sur les possibilités de développement et d'adaptation des entreprises agricoles à long terme.

### | 2.5 La transformation et la mise en marché

On dénombre plusieurs entreprises œuvrant dans le domaine de la transformation alimentaire dont un abattoir multispèce situé à Sainte-Luce. Un centre de transformation de la viande a dû cesser ses opérations seulement quelques mois après son ouverture en raison, entre autre, d'une complexité d'approvisionnement. Cette usine située à Saint-Gabriel-de-Rimouski est actuellement inutilisée, ce qui témoigne de la difficulté à se faire une nouvelle place sur le marché de la transformation alimentaire. Par contre, on note l'existence d'entreprises de produits carnés. Plusieurs petits centres de découpes artisanales sont également actifs, principalement pour la transformation des gibiers.

Des entreprises de commerces de gros effectuent la distribution des produits laitiers et maraîchers. La Mitis compte une cinquantaine d'établissements de vente de produits alimentaires et une soixantaine d'établissements de restauration. Toutefois, une enquête de La Mitis en Forme et en Santé nous révèle que ce nombre est en constante diminution depuis quelques années, particulièrement en milieu rural. Enfin, il faut souligner la popularité grandissante des marchés publics, soit celui de La Mitis à Sainte-Flavie et celui de Sainte-Luce.

Alors que la mise en marché traditionnelle demeure le fer de lance de nos producteurs et transformateurs, une attention particulière est à porter aux secteurs hôtelier, de la restauration et institutionnel (HRI). Bien qu'aucune donnée n'ait pu être compilée à ce sujet, tout porte à croire que le taux de pénétration des produits locaux demeure très faible dans l'HRI.

### 2.5.1 L'EXEMPLE DE LA FILIÈRE DU LIN

L'intérêt pour la culture du lin s'est développé en 2008 lorsque la Conférence régionale des éluEs et les huit CLD du Bas-Saint-Laurent ont financé une étude exploratoire sur les ressources agro-industrielles et leur potentiel d'utilisation. Cette étude, réalisée par la firme Écosphère, visait à identifier le potentiel de différentes ressources agricoles pouvant être cultivées régionalement, comme matériaux pour la fabrication de produits industriels. Les plantes à fibre, notamment le lin et le chanvre, ont alors été identifiées comme cultures à haut potentiel.

En 2009-2010, le CLD de La Mitis et ses partenaires, en collaboration avec Écosphère, ont réalisé un premier projet d'essai de la culture du lin et du chanvre afin d'évaluer la faisabilité de ces cultures dans notre région. Ces actions s'inscrivaient dans les orientations du plan de développement et de diversification économique de La Mitis adopté en 2007 et ont permis de confirmer l'intérêt de la région pour la culture du lin.

Les résultats de ce projet s'avèrent prometteurs en termes de rendement et de qualité de la fibre. Le climat maritime, les nuits fraîches et les longues heures d'ensoleillement de la région se sont avérés un atout pour la production du lin. La plante nécessite peu de fertilisant et tolère bien les gelées printanières. Le lin cultivé traditionnellement au Bas-Saint-Laurent était d'ailleurs réputé pour sa qualité textile.

En complément au projet, une journée de démonstration de la récolte du lin et du chanvre a eu lieu à la ferme-école en septembre 2010. Les résultats de ces premiers essais et l'intérêt démontré par les producteurs lors de la journée de démonstration ont amené le CLD et Écosphère à proposer la création d'une *chaîne de valeur du lin (ou filière)*.

C'est ainsi que deux nouveaux projets ont été élaborés. Le premier consiste à produire une étude de faisabilité pour l'établissement d'une usine de transformation de la paille de lin pour en faire une fibre commerciale à valeur ajoutée. Le second projet, financé par le MAPAQ et le CLD, vise à implanter la culture du lin dans la MRC de La Mitis via le programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture (Route du lin).

Portée par le Syndicat des producteurs de cultures commerciales de l'Est-du-Québec *la filière lin* vise à créer une chaîne de valeur s'appuyant sur la transformation et la valorisation de la fibre de lin. La chaîne de valeur est une alliance d'entreprises qui collaborent pour apporter plus de valeur à leurs produits, pour répondre aux besoins des consommateurs et pour établir une répartition satisfaisante pour tous des avantages découlant de cette alliance. La chaîne de valeur regroupe des partenaires de tous les niveaux d'intervention : des acheteurs, des transformateurs de la fibre de lin, des producteurs agricoles, des intervenants économiques, des centres de recherche et des ministères. Pour y parvenir, il est nécessaire de mener une étude de faisabilité pour implanter une usine de première transformation de la fibre de lin dans La Mitis et de l'approvisionner avec des cultures de lin avoisinantes. Menée par Écosphère, ces études de faisabilité sont financées par Agriculture et Agroalimentaire Canada, Bois BSL, le CLD de La Mitis, la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent, la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, Logistik Unicorp et le MAPAQ.

La *Route du lin* vise à diversifier les cultures des agriculteurs en leur offrant un potentiel intéressant. Le projet d'une durée de 3 ans implique la participation de 12 producteurs agricoles depuis 2012. L'un des buts est de permettre aux agriculteurs de se familiariser avec cette culture. Ainsi, chaque producteur doit semer sur une superficie de 2,5 hectares des variétés de lins oléagineux. La coordination du projet est assumée par le CLD de La Mitis alors que les suivis agronomiques et la formation des producteurs sont assurés par Écosphère. La *Route du lin* est financée grâce au programme pilote de multifonctionnalité du MAPAQ.

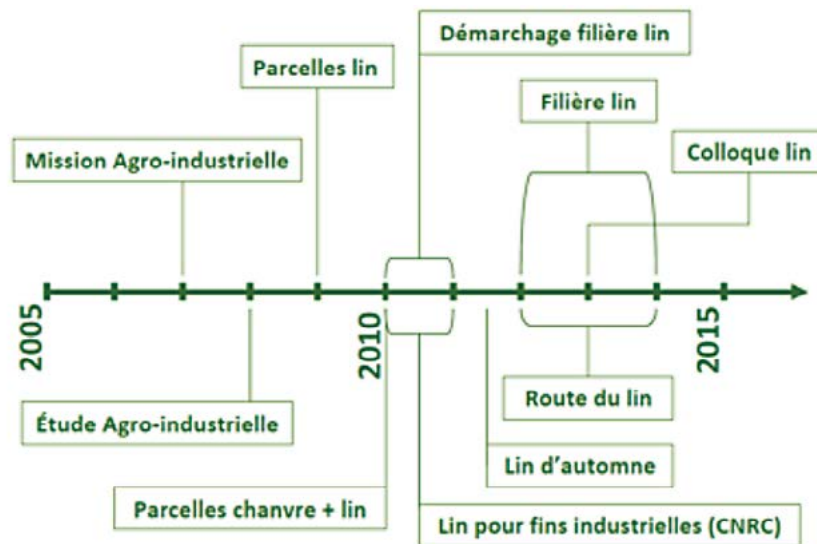
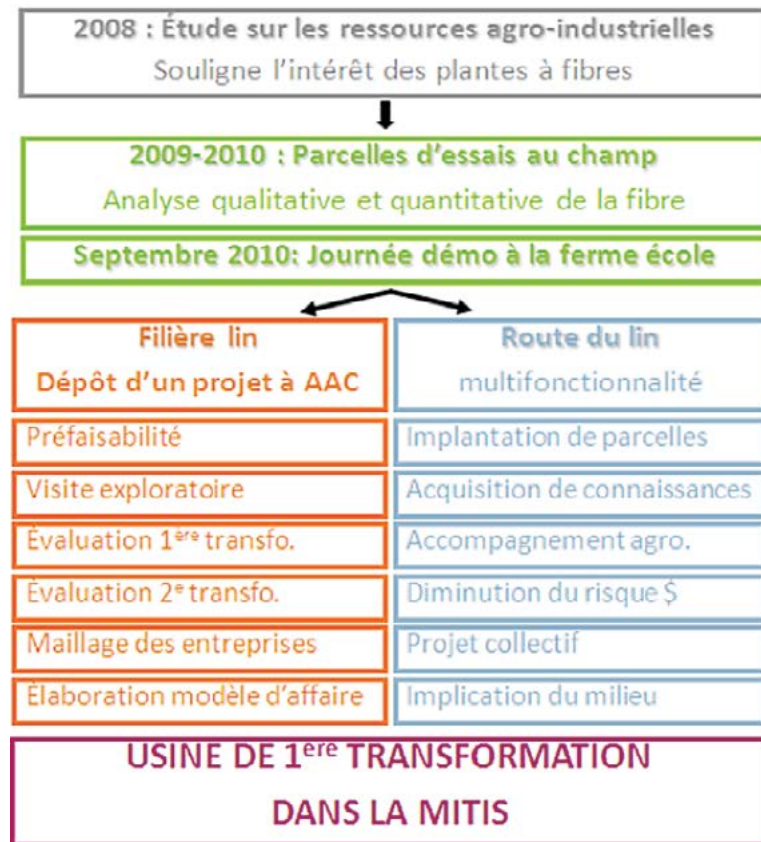
Les principaux objectifs de La Route du lin sont :

- 1** Diversifier les cultures et les revenus des agriculteurs;
- 2** Faciliter l'implantation d'une usine de première transformation de la fibre;
- 3** Diminuer le risque financier d'une nouvelle culture et accompagner les agriculteurs dans leur apprentissage;
- 4** Effectuer des essais aux champs dans le but de maîtriser et comprendre les divers paramètres comme le rouissage, récolte du grain et de la fibre, taux de semis, cultivar, fertilisation, culture en mode biologique, culture dans diverses parties de La Mitis, etc.;
- 5** Acquérir de l'expérience dans la culture du lin dans le but de l'adopter à long terme;
- 6** Créer un engouement pour le lin à moyen terme dans le but de remettre en culture des terres en friche;
- 7** Publier un guide de production du lin (croissance, rendement, coût, méthodologie, etc.) pour accompagner les producteurs suite au projet et pour diffuser à d'autres agriculteurs dans le futur et ainsi faciliter l'apprentissage de cette culture par d'autres;
- 8** Mise en valeur du paysage de La Mitis et surtout de celui de l'arrière-pays;
- 9** Introduire une culture paysagère qui raviverait la beauté des paysages;
- 10** Regrouper plusieurs intervenants de divers milieux (du tourisme, de l'agriculture, de l'éducation et de l'artisanat, etc.);
- 11** Mettre en place une vitrine touristique et attirer des promoteurs dans la filière lin de La Mitis;
- 12** Créer des retombées économiques pour la région dans les domaines du tourisme et de l'agriculture.



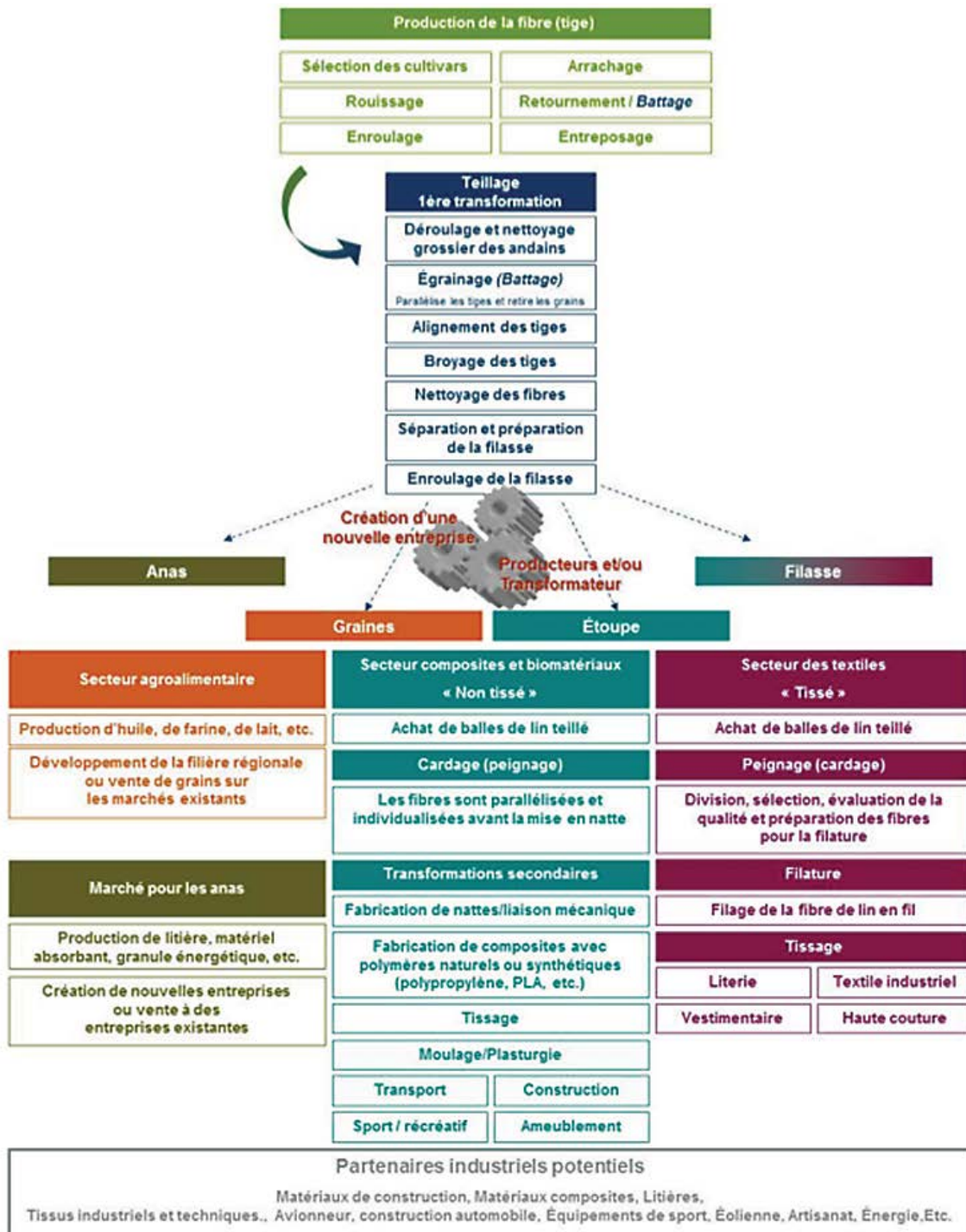


**TABLEAU 2.19 CHEMINEMENT DU DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE ET DE LA TRANSFORMATION DU LIN DANS LA MRC DE LA MITIS**



Source : Écosphère (2009)

**TABLEAU 2.20 SCHÉMATISATION DE LA FILIÈRE LIN**



Source : Écosphère (2009)

## | 2.6 La protection légale du territoire agricole

Contrairement à la plupart des autres usages exercés dans la région, l'agriculture est protégée par une loi provinciale. En fait, depuis 1981, il est interdit, en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*, de morceler ou d'utiliser un lot à des fins non agricoles, à moins d'obtenir une autorisation de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)*. La MRC de La Mitis est celle qui, en proportion, a la plus grande partie du territoire en zone agricole protégée dans le Bas-Saint-Laurent. En effet, la zone agricole totalise 88 464 hectares et représente 78 % du territoire municipalisé de la MRC. Ainsi, 14 % de la zone agricole bas-laurentienne se situe dans La Mitis.

**TABLEAU 2.21 LA SUPERFICIE OCCUPÉE PAR LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE DANS LES MRC DU BAS-SAINT-LAURENT**

MRC	Superficie de la zone agricole protégée (ha)	Superficie du territoire municipalisé (ha)	% du territoire municipalisé
Kamouraska	78 032	148 490	53
La Matanie	51 962	163 730	32
La Matapédia	109 305	192 741	57
<b>La Mitis</b>	<b>88 464</b>	<b>113 078</b>	<b>78</b>
Les Basques	60 157	101 473	59
Rimouski-Neigette	53 953	174 610	31
Rivière-du-Loup	78 773	128 211	61
Témiscouata	121 532	389 909	31
<b>Bas-Saint-Laurent</b>	<b>642 178</b>	<b>1 412 242</b>	<b>45</b>

Source : Commission de protection du territoire agricole du Québec, mars 2013.



Le tableau suivant montre l'étendue de la zone agricole permanente dans les différentes municipalités de la MRC.

**TABEAU 2.22 LA SUPERFICIE OCCUPÉE PAR LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE DANS LES MUNICIPALITÉS DE LA MITIS**

	Municipalités	Superficie terrestre de la municipalité (ha)	Superficie en zone agricole (ha)	% en zone agricole
TERRASSES	Sainte-Luce	7 190	6 781	94,3
	Sainte-Flavie	3 830	3 660	95,6
	Mont-Joli	2 430	1 381	56,8
	Saint-Joseph-de-Lepage	3 200	3 099	96,8
	Price	250	47	18,8
	Grand-Métis	2 530	2 281	90,2
	Saint-Octave-de-Métis	7 520	7 444	99,0
	Métis-sur-Mer	4 800	3 824	79,7
VALLÉES	Saint-Donat	9 530	7 878	82,7
	Sainte-Angèle-de-Mérici	10 730	10 347	96,4
PLATEAUX	Saint-Gabriel-de-Rimouski	12 800	9 307	72,7
	Les Hauteurs	10 440	8 758	83,9
	Saint-Charles-Garnier	8 480	3 684	43,4
	Sainte-Jeanne-d'Arc	11 280	8 042	71,3
	La Rédemption	11 750	6 116	52,1
	Padoue	6 740	5 708	84,7
	Territoires non organisés	115 105	0	
<b>Total MRC de La Mitis</b>		<b>228 605</b>	<b>88 357</b>	<b>38,78</b>

Sources : MAMROT; Répertoire des municipalités du Québec, 2013. MRC de La Mitis ; cartographie de la zone agricole protégée, 2013.

La présence de cette loi sur toute disposition réglementaire émanant d'une municipalité fait en sorte que l'utilisation du sol, de même que les limites de la zone verte, est rigoureusement contrôlée par la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)*. L'utilisation du sol est limitée à des usages précis et à l'exercice de droits acquis. De l'avis de certains acteurs du développement économique, d'importants volumes de ressources sont inutilisés, voire même perdus parce que la priorité est accordée à l'agriculture. De ce point de vue, certains croient que La Mitis est amputée d'une grande partie de son territoire et cette limitation compromet le développement social et économique de certaines municipalités rurales.

L'imposition de telles mesures de contrôle des usages est une nécessité, mais cet exercice doit être fait avec parcimonie. La protection de secteurs n'ayant pas de potentiel agricole brime le droit de jouissance de certains propriétaires. À l'inverse, un trop grand relâchement peut avoir des conséquences néfastes sur le développement agricole de la région.

La superficie exploitée par les entreprises agricoles, soit les superficies en culture assurée<sup>14</sup> représentent 26 216 hectares, soit 24 % du territoire municipalisé. Ces chiffres indiquent qu'une grande partie de la zone agricole de la MRC n'est pas employée pour la culture du sol à proprement dit.

Bien que la CPTAQ accepte environ la moitié des demandes d'implantation d'usages autres qu'agricoles, des frustrations sont exprimées de manière récurrente à l'égard des restrictions et refus d'autoriser des usages non agricole. Selon la perception d'un certain nombre de citoyens et élus, la procédure de traitement d'une demande auprès de la CPTAQ engendre des frais importants et de longs délais d'attente, pour en arriver parfois à un refus complet. La CPTAQ privilégie depuis quelques années une approche globale : la demande à portée collective (article 59 de la LPTAA).

Les changements dans la pratique de l'agriculture, les pressions exercées par les usages non agricoles, l'application de la LPTAA ainsi que plusieurs autres facteurs tels que le vieillissement de la population et l'exode rural créent une problématique complexe et délicate.

## | 2.7 La caractérisation du territoire agricole

Le territoire agricole se compose de différents types de milieux ne présentant pas les mêmes potentiels de développement de l'agriculture. Le Cadre de référence bas-laurentien sur l'agriculture<sup>15</sup> ainsi que les Orientations du gouvernement en matière d'aménagement<sup>16</sup> décrivent différents milieux agricoles auxquels les MRC sont amenées à décrire et à attribuer des objectifs dans le cadre de la planification de l'aménagement du territoire agricole. Des indicateurs permettent aux MRC d'évaluer le potentiel des différentes parties du territoire dans le but de les circonscrire sous forme d'aires d'affectation. Les variables utilisées pour les cartographier sont, notamment, la densité des terres en culture, la localisation des fermes, le niveau des revenus agricoles, le potentiel des sols et la présence de terres en friche et de boisés. La description des milieux agricoles ci-après reprend en général celle intégrée au schéma d'aménagement et de développement. Ce schéma révisé de la MRC est entré en vigueur le 5 juillet 2007 par le biais de l'approbation du gouvernement du Québec. Cette caractérisation du territoire agricole est donc réputée conforme aux orientations gouvernementales.

Les **secteurs agricoles dynamiques** sont des milieux généralement homogènes où l'agriculture prédomine sur les autres activités et usages. Le potentiel des sols est majoritairement bon et les revenus agricoles y sont généralement élevés. Les **secteurs agricoles viables (ou agroforestiers)** se caractérisent par la présence d'activités agricoles auxquelles s'ajoute généralement, dans des portions importantes, mais variables, l'activité forestière. Ils se composent souvent de plusieurs terres boisées ou en friche et possèdent un potentiel agronomique des sols majoritairement faibles à moyen et les revenus agricoles y sont relativement moins élevés. Les **îlots déstructurés** correspondent à des concentrations d'usages non agricoles situés en zone agricole protégée par cette loi (zone verte).

<sup>14</sup> Financière agricole du Québec; Base de données des cultures assurées (BDCA); 2013

<sup>15</sup> En 1996, un comité formé de représentants de l'association des aménagistes régionaux et de la fédération de l'union des producteurs agricoles du Bas-Saint-Laurent a produit le document intitulé : L'agriculture dans le cadre de la révision des schémas d'aménagement. Ce document propose un cadre de référence, aux MRC de la région, concernant le contrôle accru des usages non agricoles en milieu agricole et de l'occupation du territoire.

<sup>16</sup> Gouvernement du Québec; Les Orientations du gouvernement en matière d'aménagement - La protection du territoire et des activités agricoles - Document complémentaire révisé; décembre 2001.

Les cartes 5 à 19 sur le DVD de la page 75 « Caractérisation du territoire agricole » incorpore le découpage des grandes affectations du territoire du schéma d'aménagement et de développement. Le tableau suivant présente un portrait général du territoire agricole selon les grands ensembles géographiques.

**TABLEAU 2.23 INDICATEURS PAR ENSEMBLES GÉOGRAPHIQUES**

Indicateurs	Terrasses	Vallées	Plateaux	Total zone agricole MRC
<b>Nombre d'installations d'élevage<sup>17</sup></b>	128	30	150	308
<b>Superficie des terres de classe 2<sup>18</sup> (Ha)</b>	812	72	5 427	6 311
<b>Superficie des terres de classe 3 (Ha)</b>	12 818	4 059	19 758	36 635
<b>Superficie des terres de classe 4 (Ha)</b>	2 532	54	4 882	7 468
<b>Superficie des terres de classe 5 (Ha)</b>	3 381	1 258	8 368	13 007
<b>Superficie des terres de classe 7 (Ha)</b>	1 548	3 259	16 060	20 867
<b>Superficie des terres de classe 0 (Ha)</b>	2 801	0	1 263	4 064
<b>Superficie des terres en culture assurées<sup>19</sup> (Ha)</b>	11 980	2 710	11 526	26 216
<b>Superficie des terres agricoles dévalorisées<sup>20</sup> (Ha)</b>	485	184	765	1434
<b>Superficie des terres en boisé<sup>21</sup> (Ha)</b>	8 274	4 599	39 376	52 249



<sup>17</sup> MRC de La Mitis; Inventaire des installations d'élevage; 2014

<sup>18</sup> Gouvernement du Canada; Inventaire des terres du Canada (ITC); Classement des sols selon leurs possibilités agricoles, rapport numéro 2, Ottawa; 1965

<sup>19</sup> Financière agricole du Québec; Base de données des cultures assurées (BDCA); 2014

<sup>20</sup> MAPAQ; Inventaire et caractérisation des terres agricoles dévalorisées dans la MRC de La Mitis; 2015

<sup>21</sup> Gouvernement du Québec; Base de données topographiques du Québec; 1992

## 2.7.1 LES MILIEUX AGRICOLES DYNAMIQUES

Les secteurs dynamiques couvrent une bonne partie de la plaine ainsi que des sections des vallées des rivières Mitis et Neigette, jusqu'à des altitudes de 150 mètres. Quelques plateaux intensément cultivés et occupés par des installations d'élevage sont également intégrés à l'affectation agricole correspondante. Le sol et le climat offrent des conditions optimales pour le développement de l'agriculture. Ces portions de territoire sont déjà densément utilisées pour la culture et l'élevage d'animaux. L'implantation, dans ces milieux, de certaines activités non compatibles avec les productions existantes pourrait causer des conflits d'usages, déstructurer la pratique agricole et freiner par conséquent le développement de l'agriculture.

Les parties de territoire présentant les meilleurs potentiels de développement pour l'agriculture se doivent d'être protégées de manière à assurer la pérennité de cette activité. La reconnaissance et la délimitation d'une affectation agricole constituent le fondement de cette stratégie à l'intérieur du schéma révisé. À l'intérieur de cette grande affectation, seuls les usages agricoles peuvent y être permis, à l'exception des usages admis par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ainsi que les usages bénéficiant de droits acquis en vertu de cette loi. De manière exceptionnelle, des usages industriels pourraient y être autorisés si :

- a) Le site bénéficie de droits acquis ou a déjà fait l'objet des autorisations requises en vertu de toutes lois et règlements applicables à l'égard de l'utilisation projetée au moment de l'entrée en vigueur du présent schéma;
- b) L'activité est complémentaire à un usage principal existant et occupe une superficie (de plancher et au sol) inférieure ou égale à celle de cet usage principal, sans augmentation de la superficie (de plancher ou au sol) initiale de cet usage principal;
- c) L'activité est susceptible de revitaliser un milieu rural conformément à la *Politique nationale de la ruralité* et aucun site adéquat n'est disponible à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la municipalité concernée en raison de l'un ou plusieurs des facteurs suivants :
  - a. la dimension de l'emplacement requis en termes de superficie au sol;
  - b. la nécessité d'un éloignement des secteurs habités pour des raisons de quiétude, de santé ou de sécurité publique (forte émission de bruit, de poussière, risque d'explosion, etc.);
  - c. la nécessité de la proximité d'un cours d'eau, d'une source de matière première, d'une infrastructure de transport, d'un équipement public ou d'une activité complémentaire existante.

Nonobstant les motifs évoqués ci-haut; l'autorisation d'un usage industriel ne devrait être accordée que s'il est démontré que les impacts sur le territoire et les activités agricoles sont faibles, en corrélation avec les critères énoncés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

Puisqu'il s'agit d'un milieu agricole homogène et que les terres sont généralement de bonne qualité, il s'avère également judicieux de préserver ce potentiel à des fins de culture du sol. À l'intérieur de cette affectation, le reboisement de terres ou de friches agricoles (aux stades herbacé et arbustif) serait donc à éviter.

## 2.7.2 LES MILIEUX AGROFORESTIERS

Les secteurs agroforestiers (ou viables) se retrouvent davantage sur les plateaux et sont plus éloignés des milieux densément urbanisés. L'économie de ces secteurs connaît présentement un déclin marqué par l'exode de la population et une diminution de l'activité agricole. Pour contrer l'érosion de cet espace agricole, une diversification de l'utilisation des terres, entre autres par des pratiques culturales alternatives, serait à encourager. Enfin, l'implantation de nouvelles activités complémentaires à l'agriculture pourrait contribuer à la revitalisation des communautés rurales. Toutefois, ces dernières devraient être compatibles avec l'activité agricole de manière à ne pas entraîner des problèmes de cohabitation et accentuer la régression de celle-ci.

En ce qui concerne les parties de territoire où l'agriculture est moins intense et où une régression de l'occupation du territoire est observable, la stratégie de développement indiquée au schéma est la suivante. L'agriculture demeure une activité jouissant d'une exclusivité selon les mêmes conditions que pour la grande affectation agricole. Toutefois, des activités connexes ou complémentaires à l'agriculture, telles que des centres équestres, sont admises.

Outre les usages agricoles, peuvent y être permis les usages admis par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ainsi que les usages bénéficiant de droits acquis en vertu de cette loi. Également, une propriété vacante de 10 hectares et plus peut recevoir une seule nouvelle résidence, dans la mesure où celle-ci respecte divers paramètres de distances assurant la pratique agricole sur des propriétés voisines. Une simulation géomatique effectuée par la MRC en 2011 relève 409 propriétés répondant aux critères et pouvant réalistement accueillir une habitation. Cette offre répondrait à une demande grandissante pour des personnes désirant effectuer des cultures ou des élevages à petite échelle, soit des « fermettes ». Dans l'attente d'une décision à portée collective, une autorisation ponctuelle de la CPTAQ demeure requise.

Toujours dans l'objectif de contrer la dévitalisation de milieux agricoles dits « viables », la MRC cible certaines portions de rangs délaissés par l'agriculture. Il s'agit de sites ponctuels incultes répondant aux caractéristiques suivantes :

- milieu identifié dans une aire d'affectation agroforestière au schéma;
- bande de 60 mètres de part et d'autre d'un chemin public entretenu en permanence (dénéigé en hiver);
- superficie minimale de 9000 mètres carrés;
- éloignement de 1000 mètres et plus d'une aire d'affectation urbaine;
- éloignement de 500 mètres et plus d'une aire d'affectation récréative;
- éloignement de 500 mètres et plus d'une aire d'affectation de villégiature;
- éloignement de 503 mètres et plus de tout établissement d'élevage existant;
- desserte existante par les réseaux électriques et téléphoniques;
- site boisé ou en friche forestière (aucune parcelle en culture);
- éloignement de 75 mètres et plus d'une terre en culture;
- sols présentant des contraintes élevées pour la culture du sol selon l'*Inventaire des terres du Canada*, mais répondant aux critères ci-après;
- relief et sols propices à l'installation de puits individuels d'eau potable;
- relief et sols propices à l'installation de systèmes de traitement individuel des eaux usées.



À l'intérieur de ces sites ponctuels incultes, les municipalités peuvent autoriser des résidences sur des terrains d'une dimension minimale de 3000 mètres carrés, et selon une densité égale ou inférieure à une résidence à l'hectare, soit une répartition linéaire moyenne égale ou inférieure de 12 résidences par kilomètre de route (avec bandes de chaque côté de la route).

La possibilité de construire une résidence à l'intérieur d'un site ponctuel inculte ne soustrait pas le requérant d'obtenir les autorisations requises auprès de la CPTAQ, à moins qu'une autorisation à portée collective ait été obtenue conformément à l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

Dans un cas exceptionnel, une municipalité locale pourrait identifier un site ponctuel non identifié au schéma si ledit site répond aux critères ci-haut mentionnés et que la MRC émet un avis favorable à sa reconnaissance, sous recommandation du comité consultatif agricole.

De manière exceptionnelle, des usages industriels pourraient aussi être autorisés selon les mêmes conditions que celles explicitées pour l'affectation agricole.

Le reboisement d'une terre ayant servi à des fins agricoles pourrait être jugé acceptable dans le cas de friches dont la remise en culture s'avère impossible pour des raisons de qualité des sols ou du stade d'évolution de la friche (stade arborescent). Actuellement, l'analyse de la pertinence d'un reboisement s'effectue selon une entente-cadre établie en 1987 entre le ministère des Ressources et de l'Énergie et le ministère de l'Agriculture qui définit les modalités de reboisement. Ces modalités ont été adaptées pour répondre au contexte régional en 1998 et sont de nouveau en révision actuellement.

En sus de ce processus d'acceptation d'une aide financière au reboisement, cinq municipalités ont adopté une réglementation interdisant le reboisement de certaines bandes de terres en culture. Par le biais de leur règlement de zonage, ces municipalités ont interdit le reboisement d'une terre agricole située à l'intérieur d'une affectation agricole (AGC) sauf dans les situations suivantes :

- 1** L'aménagement d'un *écran*-tampon végétal utilisé comme brise-vent, brise-odeur ou *écran* visuel;
- 2** La revégétalisation d'une *rive*;
- 3** Une terre dont le potentiel des sols est de classes 0, 6 ou 7 selon l'inventaire des terres du Canada;
- 4** Une terre en *friche* qui n'est plus en culture depuis au moins 15 ans;
- 5** La culture d'*arbres* fruitiers;
- 6** La culture de plants à des fins horticoles, expérimentales ou publiques.

### 2.7.3 LES MILIEUX DÉSTRUCTURÉS

Les milieux déstructurés, qui se composent d'usages peu compatibles, voire incompatibles avec l'agriculture, se retrouvent à divers endroits de la zone agricole. Ils sont bien souvent issus d'un ajout successif de résidences, commerces ou autres usages sous forme de hameaux le long de routes. L'expansion de ces îlots aurait pour effet d'accentuer l'impact négatif qu'ils ont sur l'activité agricole.

La délimitation d'îlots déstructurés vise à juguler les empiètements en zone agricole tout en reconnaissant l'existence de secteurs déjà densément construits à des fins autres qu'agricoles. Pour se qualifier, un tel îlot doit répondre aux indices d'identification suivants :

- Caractère d'hétérogénéité et de densité d'occupation par rapport au milieu environnant;
- Présence marginale et résiduelle de l'agriculture;
- Présence de superficies irrécupérables pour l'agriculture;
- Morcellement foncier dense;
- Densité élevée de bâtiments et usages bénéficiant de droits acquis en vertu de la LPTAA;
- Densité élevée de bâtiments et usages ayant obtenu des autorisations de la CPTAQ;
- Existence effective ou projetée de réseaux d'aqueduc et d'égout;

En plus de correspondre à ces indices, la délimitation d'un îlot déstructuré doit répondre aux critères suivants :

- Le périmètre de l'îlot ceinture les usages non agricoles sans prévoir d'expansion;
- La superficie totale minimale de l'îlot est de cinq hectares;
- Les 2/3 de la superficie de l'îlot sont actuellement constitués d'espaces non agricoles, correspondant à l'addition des superficies en zone « blanche », des superficies ayant fait l'objet d'une autorisation de la CPTAQ et des superficies vouées à des fins autres qu'agricoles et bénéficiant de droits acquis en vertu de la LPTAA.

La délimitation d'un îlot doit tenter d'inclure le maximum d'espaces irrécupérables pour l'agriculture, en y ajoutant les parcelles agricoles à l'abandon, enclavées ou résiduelles, tout en limitant les possibilités d'expansion sur les terres agricoles environnantes. Dans les secteurs où le découpage cartographique est linéaire, la profondeur d'une bande en bordure d'une route est généralement de 60 mètres de profondeur à partir de l'emprise de ladite route.

Malgré le fait que ces espaces soient compris dans une affectation agricole ou agroforestière, les municipalités peuvent y autoriser les habitations de faible densité ainsi que les commerces et services de proximité complémentaires à une résidence. La possibilité d'ajouter un usage autre qu'agricole à l'intérieur d'un îlot déstructuré ne soustrait toutefois pas le requérant à la nécessité d'obtenir les autorisations requises auprès de la CPTAQ, à moins qu'une autorisation à portée collective ait été obtenue conformément à l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

Bien que la nature des îlots déstructurés soit ambivalente et différente des périmètres urbains, ils peuvent être assimilés à ces derniers en ce qui a trait aux possibilités de mise en place de réseaux d'aqueduc ou d'égout si des problèmes existants ou anticipés de santé publique ou d'environnement sont démontrés. Toutefois, cette option ne devrait justifier en aucun temps une opération d'expansion de ces secteurs.

## 2.7.4 LES MILIEUX DE VILLÉGIATURE

Quelques milieux de villégiature se retrouvent en totalité ou en partie à l'intérieur de la zone agricole protégée de niveau provincial. Il s'agit bien souvent de concentrations de chalets à proximité d'un plan d'eau. De même, des tronçons de la route de la Mer, soit la route 132 dans Sainte-Flavie, ont été intégrés dans une affectation de villégiature. Dans ce cas, les dispositions en matière de droits acquis de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* permettent déjà les usages non agricoles en bordure de la route puisque les réseaux publics d'aqueduc et d'égout étaient présents avant l'entrée en vigueur du décret instaurant la zone verte (article 105 de la LPTAA). Sur le coteau situé au nord-est du village de Sainte-Angèle-de-Mérici, plusieurs autorisations à des fins autres qu'agricoles ont été émises, dont certaines à des fins résidentielles sur plusieurs hectares. À l'instar d'un îlot déstructuré, les habitations sont autorisées dans une aire d'affectation de villégiature. La culture du sol y est aussi permise, de même que les installations d'élevage si elles respectent les distances séparatrices.

## | 2.8 La cohabitation en milieu agricole

Le territoire rural s'avère attrayant pour bien des gens appréciant habiter de grands espaces, loin du stress des milieux urbains. Plusieurs d'entre eux s'adonnent à des activités de loisirs comme la marche en forêt, le VTT, l'équitation ou la simple contemplation de la nature. De plus en plus, ceux qui s'installent pour une première fois en milieu rural ou qui y effectuent un retour vont joindre à leurs activités des cultures jardinières et l'élevage de quelques animaux. Bon nombre d'anciennes étables ou granges sont ainsi réutilisées en écurie. Il est actuellement difficile d'obtenir un portrait détaillé de cette tendance, mais plusieurs habitants ruraux en témoignent.

Or, le territoire agricole est occupé par des établissements d'élevage à plus grande échelle qui dégagent généralement des odeurs pouvant être désagréables pour certains individus. En contrepartie, le développement de l'agriculture est susceptible d'être freiné par les conflits de voisinage qui découlent de problèmes de cohabitation des activités agricoles et non agricoles. L'arrivée de néoruraux implique aussi un apprivoisement mutuel à l'intérieur d'un voisinage; les rouages de l'agriculture étant parfois méconnus de la part de ces derniers.

Le milieu rural étant un territoire multifonctionnel où se côtoient plusieurs usages et différents usagers, l'installation de nouveaux arrivants peut donner lieu à l'expression de nouvelles conceptions et exigences. Celles-ci peuvent, à certains égards, produire des tensions et des incompréhensions. Certaines pratiques agricoles, par exemple, peuvent être perçues comme des nuisances pour un néorural alors qu'elles ne provoquent pas de récrimination chez les ruraux.

Ainsi, parfois, l'implantation de nouveaux établissements d'élevage ou encore l'agrandissement des établissements existants sont susceptibles de contribuer à la diminution de la qualité de vie des résidents avoisinants. À l'inverse, l'implantation d'un nouvel usage ou d'une construction non agricole à proximité d'un établissement agricole est susceptible de restreindre les possibilités d'expansion de cette entreprise.

Outre les odeurs inhérentes aux établissements agricoles, un autre problème peut nuire à une saine cohabitation, soit l'épandage de matières fertilisantes, particulièrement les déjections animales, sous forme de fumier ou lisier. Cette activité engendre des odeurs, mais tout de même limitées dans le temps. L'intensité des odeurs générées par l'épandage est influencée par certains facteurs, dont le type de fumier, le type d'animaux, les vents et la technique ou l'équipement d'épandage.

Conformément aux attentes gouvernementales, des mesures ont été instaurées par le biais du schéma révisé et celles-ci ont été retranscrites dans l'ensemble des règlements de zonage municipaux. Les principales normes introduites sont un zonage des productions pour les secteurs urbanisés, récréatifs et touristiques ainsi que des distances séparatrices relatives aux odeurs en rapport à ces secteurs et en rapport à des résidences isolées en milieu agricole.

Ainsi, afin de favoriser une bonne cohabitation, le dialogue dans le respect et la compréhension des réalités locales doit être une priorité. De nombreux outils existent pour ce faire, et ceci contribuera, sans aucun doute, au dynamisme des milieux ruraux mitissiens.

### 2.8.1 LES DISTANCES SÉPARATRICES RELATIVES AUX ODEURS

Les distances prescrites fluctuent selon certains paramètres tels que le nombre d'unités animales, la charge d'odeurs par animal, le type de gestion des déjections (liquide ou solide) et la direction des vents dominants. Le respect de distances séparatrices relatives aux odeurs vise essentiellement une saine cohabitation entre les usages agricoles et non agricoles.

Certains amendements par rapport au cadre réglementaire initial ont été apportés, constituant des assouplissements en faveur des agriculteurs. Par exemple, l'étendue de l'affectation urbaine a été réduite de façon à ne pas imposer de distances par rapport aux grandes aires industrielles et à l'aéroport de Mont-Joli. De plus, certains secteurs sous affectation urbaine ont été convertis en affectation de villégiature, diminuant ainsi les contraintes imposées aux fermes environnantes. En contrepartie, quelques parcelles de terrains ont été intégrées à l'affectation urbaine corrélativement à l'agrandissement de périmètres urbains. La majorité de ces extensions a pour objet d'intégrer des résidences existantes auxquelles s'appliquaient déjà des distances minimales de façon isolée.

La MRC reconnaît des droits acquis aux installations d'élevage existantes. Ces droits sont prescrits par la Loi. Principalement, un droit d'accroissement est accordé aux établissements d'élevage ayant été dénoncés conformément à l'article 79.2.6 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*. Ce droit d'accroissement correspond aux spécifications de cette loi, soit une augmentation maximale de 75 unités animales, jusqu'à concurrence de 225 unités animales.

Une municipalité peut inclure à un règlement sur les dérogations mineures la possibilité d'accorder une dérogation aux distances lors de situations exceptionnelles où l'imposition stricte des distances cause un préjudice sérieux à un producteur agricole ou à un particulier. Quant à un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, en aucun cas une municipalité ne peut y recourir pour interdire un usage agricole ou pour contrôler le développement des entreprises agricoles.

## 2.8.2 LE ZONAGE DES PRODUCTIONS AGRICOLES

Le zonage des productions consiste à indiquer des limitations dans le type de production ou la taille maximale des unités d'élevage pour des parties de territoire particulièrement sensibles. En dehors de la zone agricole protégée, particulièrement à l'intérieur de l'affectation urbaine, les municipalités peuvent prohiber tout établissement de production animale. À l'intérieur d'une aire d'affectation récréative ou de villégiature, les municipalités peuvent prohiber les établissements de production animale de 21 unités animales et plus. Cette mesure vise à permettre les établissements de faibles envergures ou à caractère récréotouristique (centre équestre, ferme agrotouristique), tout en préservant le caractère touristique qui prédomine dans ces secteurs.

Pour des raisons de santé publique, les municipalités peuvent également recourir au zonage de production à l'intérieur d'aires d'alimentation en eau potable déterminées conformément au *règlement sur le captage des eaux souterraines*. Ces aires d'alimentation doivent être déterminées par des méthodes scientifiquement éprouvées.

Enfin, les municipalités peuvent recourir à ce pouvoir en périphérie immédiate d'une affectation urbaine, d'une affectation de villégiature ou d'une affectation récréative, jusqu'à un rayon maximum de 1500 mètres, s'il est démontré que l'application des distances séparatrices relatives aux odeurs ne répond pas adéquatement à la volonté de maintenir une saine cohabitation en milieu agricole. Dans cette dernière situation, l'imposition d'un zonage de production ne pourra être exercée que pour les nouveaux élevages à forte charge d'odeurs, tels que les porcs, les renards, les veaux de lait et les visons. De plus, la taille maximale prescrite de l'établissement, en terme d'unités animales ou de dimension de bâtiment, ne doit en aucun cas se situer sous le seuil de rentabilité d'une telle entreprise agricole tel que déterminé par le MAPAQ au moment où est instaurée cette mesure dans une municipalité.

Le recours au zonage des productions agricoles est facultatif et ne devrait être instauré que pour des motifs de santé publique et de cohabitation harmonieuse. Des motifs environnementaux relativement à l'épandage de déjections animales ne peuvent être invoqués. Il est du ressort de la municipalité requérante de démontrer la pertinence des normes proposées. Pour qu'une telle mesure soit mise en application, la MRC doit émettre un avis favorable, sous recommandation du comité consultatif agricole.



## | 2.9 La forêt privée

Dans La Mitis, agriculture et sylviculture sont intimement liées. L'exploitation forestière est bien souvent complémentaire aux activités agricoles, ou inversement. La sylviculture et la mise en marché du bois jouent des rôles de premier plan dans l'économie mitissienne. D'ailleurs, La Mitis utilise une part importante du budget d'aménagement forestier disponible en région. Pour une entreprise agricole, la sylviculture peut s'avérer un complément intéressant aux revenus de l'entreprise. Pour arriver à utiliser tout le potentiel de la forêt, les propriétaires peuvent recourir à des organismes spécialisés offrant travailleurs et machinerie. En effet, les propriétaires de boisés privés peuvent recourir aux services professionnels de groupements forestiers, (Société d'exploitation des ressources de la Mitis inc. (SERM), Coopérative Haut Plan Vert), de transporteurs, de scieries, de transformateurs, d'exportateurs, d'une agence régionale, d'un syndicat, etc. À titre d'exemple, la SERM a un chiffre d'affaires de 9 millions \$ et procure de l'emploi à plus de 130 personnes, sans compter les emplois indirects chez les fournisseurs, les transporteurs et autres partenaires d'affaires<sup>22</sup>.

Les terrains forestiers productifs totalisent 68 990 hectares, soit 64 % de la superficie totale en petites propriétés privées dans La Mitis<sup>23</sup>. Cette superficie utilisable à des fins sylvicoles représente le double de la superficie utilisée à des fins culturales (32 % de la superficie totale en petites propriétés privées).

**TABLEAU 2.24 : RÉPARTITION DES SUPERFICIES DES PETITES PROPRIÉTÉS PRIVÉES PAR CATÉGORIES DE SUPERFICIES**

Catégories de superficies		Petite propriété privée	
		Ha	%
<b>Eau (lacs, rivières et inondés)</b>		1 522	1
<b>Terrains non forestiers</b>	Agricole	34 005	32
	Milieu anthropique	2 695	3
	<b>SOUS-TOTAL</b>	38 222	34
<b>Terrains forestiers improductifs</b>	Aulnaies et dénudés humides	524	0,5
	Dénudé sec	34	
	<b>SOUS-TOTAL</b>	558	
<b>Terrains forestiers productifs</b>		68 990	
<b>Total MRC de La Mitis</b>		107 212	100,0 %

Source : Agence de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent; Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées (PPMV); 2013.

La possibilité forestière de la petite forêt privée est estimée à plus de 180 000 mètres cubes de bois pour les années à venir. L'Agence de mise en valeur des forêts privées estime que ce potentiel augmentera dans les prochaines décennies, principalement en raison de la récolte des plantations devenues matures.

La reprise de l'activité forestière qui est en conjoncture avec une agriculture en mutation peut entraîner des choix difficiles quant à l'utilisation d'une terre. L'option de reboiser demeurera un enjeu. Le choix des essences et des lieux pour le reboisement devrait s'effectuer selon une analyse globale, dans une perspective à très long terme. La valorisation de la biomasse forestière, comprenant l'utilisation de résidus forestiers, est en processus d'expérimentation. Les pépinières, comme celle de Sainte-Luce, ont aussi expérimenté diverses options de réutilisation d'une terre.

<sup>22</sup> Société d'exploitation des ressources de la Mitis inc. Rapport annuel 2013/2014.

<sup>23</sup> Agence de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent; Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées (PPMV); 2013.

Une option hybride est la culture du peuplier hybride, une espèce à croissance rapide. Celle-ci a pris racine dans plusieurs communautés mitissiennes par le biais de la SERM, notamment dans les municipalités de La Rédemption et de Sainte-Jeanne-d'Arc. L'objectif est de fournir, à prix raisonnable, une matière première à la scierie locale du secteur. La courte rotation des plantations de peupliers hybrides permet une réévaluation de l'utilisation après une récolte; une remise en culture traditionnelle deviendrait donc possible si le besoin de terres arables se faisait sentir. Cette option de mise en valeur peut aussi, à l'occasion, se confronter à la protection du territoire agricole à des fins agricoles puisque les sols visés doivent offrir un substrat d'une assez bonne qualité.

Plusieurs propriétaires de lots forestiers utilisent également la forêt à des fins domestiques, que ce soit pour le bois de chauffage, la chasse ou la promenade. La récolte de produits forestiers non ligneux (PFNL) n'est pas encore très présente dans les pratiques, mais peut offrir certaines retombées économiques. Aucun inventaire sur les terres privées n'a été produit à ce jour. Toutefois, il est communément reconnu que plusieurs PFNL sont très largement répandus sur le territoire mitissien tels que les champignons forestiers, les noisettes, têtes de violons, petits fruits, etc. Une entreprise de La Mitis est dédiée à la cueillette et la mise en valeur des PFNL.

L'apport des ressources forestières s'avère par conséquent une préoccupation importante dans la mise en valeur du territoire agricole. L'intensification de la sylviculture et le développement de la mise en marché des PFNL peuvent compléter, voire même bonifier l'activité agricole, dans la mesure où l'on effectue une gestion multiressources adéquate du territoire.

## | 2.10 Les terres en friches

Une friche est un espace où la culture du sol a cessé. La problématique des terres en friches est largement répandue au Québec. Les friches sont généralement plus nombreuses dans les régions périphériques où des activités agricoles sont moins intensives. Malgré une agriculture dynamique, le Bas-Saint-Laurent est reconnu comme la région qui possède le plus de superficies en friches. Le plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT), préparé par la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent (CREBSL), dresse le portrait suivant :

*Entre 1990-1993 et 2005, la superficie des terrains classés agricoles au Bas-Saint-Laurent a diminué de plus de 11 000 ha dans le territoire privé. Environ 8 000 ha se sont transformés en friches, si bien que les friches occupent maintenant un peu plus de 30 500 ha de terrains forestiers dans le territoire privé de la région.*

Le territoire de la MRC de La Mitis ne fait pas exception à ce portrait. La présence de terres en friches est souvent soulevée par les gens du milieu lorsque l'on discute de la mise en valeur du territoire rural. Les friches sont un indice d'une certaine dévitalisation. En plus d'être improductives sur le plan agricole, les friches peuvent affecter la qualité du paysage et ne servent pas nécessairement les intérêts socio-économiques des propriétaires et de la communauté. Sur le plan environnemental toutefois, une friche peut réduire le lessivage des sols, agir comme puits de carbone et abriter de nombreuses espèces qui témoignent de la biodiversité du milieu.

Plus nous entrons à l'intérieur du Haut-Pays, plus elles sont omniprésentes. Nous pouvons en déduire que la pratique de l'agriculture s'avère plus difficile pour des raisons topographiques et moins intéressantes pour des raisons économiques au fur et à mesure que l'on s'éloigne du littoral. En effet, à la fois les conditions physiques et socio-économiques semblent déterminantes dans le dynamisme du territoire agricole. Or, dans La Mitis, leurs effets sont combinés, ce qui accentue la dévitalisation de la partie sud-est du territoire.

Les friches agricoles comportent plusieurs stades qui présentent des images bien différentes. Les stades correspondent à l'établissement progressif d'une végétation naturelle : herbaçaie basse, herbaçaie haute, arbustaie basse, arbustaie haute. Les différents stades déterminés par Biopterre - Centre de développement des bioproduits sont présentés à l'intérieur du rapport d'étude sur les terres en friche présent en annexe. Au-delà du stade « arbustaie haute », l'abondance et la hauteur des arbres signifient que la forêt a repris ses droits. La parcelle n'est alors plus considérée en friche agricole, puisque plusieurs stades peuvent se côtoyer sur une même parcelle. La friche est alors associée au stade de la surface dominante.

Il est important de considérer que le terme « friche » est un état transitoire d'un territoire, qu'il s'agit d'une situation dynamique que l'on aborde difficilement avec un regard ponctuel. Il est donc essentiel d'associer une année de référence lorsque l'on détermine le stade végétatif d'une parcelle.

La MRC de La Mitis et le CLD de La Mitis ont initié conjointement un projet de caractérisation des friches en vue de créer un outil de mise en valeur des friches. L'objectif général de ce projet est de développer un outil informatique, comportant des données à références spatiales, permettant de déterminer et de caractériser les friches afin d'évaluer leur potentiel de remise en culture. La MRC de La Mitis et le CLD de La Mitis souhaitent que cet outil de consultation aide à identifier les terres en friches qui ont le meilleur potentiel de remise en culture, et ce, en fonction des exigences des projets de cultures alternatives ou traditionnelles qui émergent sur le territoire. L'objectif recherché à moyen et long terme est une mise en valeur des ressources agricoles, agro-industrielles, agroforestières, forestières et humaines du territoire (développement durable). Les résultats du projet permettront ainsi de stimuler l'activité socio-économique et de contribuer à la vitalité des communautés par la remise en culture des terres en friche tout en respectant des standards environnementaux élevés :

- Valoriser les terres en friches;
- Créer un outil pour susciter des projets de mise en valeur agricole (attirer de nouveaux occupants en milieu rural);
- Améliorer les paysages locaux;
- Susciter la mise en place de nouvelles entreprises;
- Favoriser les essais de nouvelles cultures ayant un bon potentiel de développement;
- Favoriser le maillage des entreprises agricoles avec les propriétaires pour maintenir un milieu agricole dynamique.

À l'été 2009, la MRC de La Mitis a procédé à un inventaire des friches sur son territoire. Cet inventaire a permis de localiser, d'identifier et de caractériser environ 1 400 ha de terres en friches. Les parcelles de petites superficies (moins de 0,4 hectare) n'ont pas été caractérisées dans le cadre de ce projet en raison de leur faible potentiel agricole. À la suite d'un repérage par photo-interprétation, chaque parcelle en friche a fait l'objet d'une visite terrain.

**TABLEAU 2.25 : L'INVENTAIRE GLOBAL DES FRICHES**

Type de friche	Nombre de parcelles	Superficie totale (ha)	Superficie moyenne des parcelles (ha)
Herbacée	103	368,7	3,6
Arbustive	30	60,2	2,0
Arborescente	198	865,7	4,4
Multi-stades	11	69,4	6,3
<b>MRC de La Mitis</b>	<b>342</b>	<b>1364,0</b>	<b>4,0</b>

Source : MRC de La Mitis; Inventaire des terres en friches pour le territoire des municipalités de Les Hauteurs, Saint-Charles-Garnier, La Rédemption, Sainte-Jeanne-d'Arc et Padoue ainsi qu'une partie des territoires de Saint-Gabriel-de-Rimouski, Saint-Donat et Sainte-Angèle-de-Mérici; 2009.



À l'aide des données élémentaires fournies par la MRC de La Mitis, une liste détaillée des propriétaires fonciers et de leurs coordonnées a été établie à l'aide de la matrice graphique et du rôle d'évaluation des municipalités.

Un consultant, TERRE-EAU inc., a par la suite été mandaté par la MRC et le CLD pour réaliser spécifiquement des recherches d'informations et des recommandations à l'égard de la problématique des friches. Leur collaboration s'est exercée de la manière suivante :

- Documenter, en interrogeant des propriétaires, les raisons ayant conduit à l'arrêt des activités culturales;
- Mesurer leur intérêt vis-à-vis d'une remise en culture des surfaces en friche;
- Colliger toute autre information pertinente (utilisation, location, puits, accès, etc.);
- À des fins culturales, établir les caractéristiques physico-chimiques des sols et les caractéristiques climatiques et pédologiques des zones concernées;
- Identifier les cultures potentielles en lien, s'il y a lieu, avec l'intérêt des propriétaires ou du milieu;
- Structurer les données de façon à favoriser leur intégration avec le système d'information géographique en place au sein de la MRC et leur diffusion par un outil approprié sur Internet;
- Rédiger un rapport agronomique sur le potentiel agricole des terres en friche en lien avec différents projets cultureux régionaux. Produire les cartes nécessaires appuyant ce rapport.

Les parcelles situées sur le territoire des municipalités à l'étude (Les Hauteurs, Saint-Charles-Garnier, La Rédemption, Sainte-Jeanne-d'Arc et Padoue) ont été retenues de l'inventaire de la MRC. Les friches ayant un stade végétatif trop avancé ou de superficie inappropriée pour envisager une remise en culture, ont été éliminées. L'inventaire des friches a également été traité et remanié selon les critères de classification de la firme Biopterre. La distribution selon ces stades d'évolution donne les résultats affichés au tableau suivant.

**TABLEAU 2.26 : LA CLASSIFICATION DES FRICHES**

Stade d'évolution	Nombre de parcelles	Superficie totale (ha)	Superficie moyenne des parcelles (ha)
Herbaciaie basse	16	75,6	4,7
Herbaciaie haute	35	130,1	3,7
Arbustaciaie basse	40	156,6	3,9
Arbustaciaie haute	24	85,8	3,6
<b>MRC de La Mitis</b>	<b>115</b>	<b>448,1</b>	<b>3,9</b>

Source : Blouin, A., Drainville, L. et Pinel, A. 2011. Projet de cueillette de données pour la réalisation d'un outil de mise en valeur des friches de la MRC de La Mitis. Rapport final, présenté au CLD de La Mitis et à la MRC de La Mitis. TERRE-EAU inc. 56 pages et annexes.



À l'été 2014, la Table de concertation agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent a procédé à son tour à un inventaire des terres abandonnées dévalorisées (TAD). Cet inventaire a révélé la présence d'une superficie totale de 1 429,3 hectares de TAD sur le territoire de la MRC de La Mitis. En termes absolus, les localités de Sainte-Jeanne-d'Arc (250 ha), Saint-Joseph-de-Lepage (164 ha) et La Rédemption (134 ha) sont les plus touchées. Ce sont les trois mêmes localités qui sont les plus touchées lorsque nous considérons la superficie abandonnée versus la superficie utilisée à des fins agricoles par les exploitations enregistrées au MAPAQ. Toutefois, l'ordre change lorsque nous regardons le ratio de TAD/exploitée. Les municipalités les plus touchées sont alors : La Rédemption (14,4 %), Sainte-Jeanne-d'Arc (10,5 %) et Saint-Joseph-de-Lepage (9,2 %). D'un autre côté, les municipalités de Price (0 %), de Saint-Octave-de-Métis (1,2 %) et de Sainte-Flavie (1,2 %) semblent être les moins touchées par la déprise agricole, toutes proportions gardées.

**TABLEAU 2.27 NOMBRE DE TAD TOTAL PAR MUNICIPALITÉ, SUPERFICIE ET SUPERFICIE MOYENNE**

	Municipalités	Nombre de TAD	Superficie en Ha	Superficie moyenne en Ha
TERRASSES	Sainte-Luce	36	126,5	3,5
	Sainte-Flavie	14	41,9	3,0
	Mont-Joli	11	55,8	5,1
	Saint-Joseph-de-Lepage	29	163,5	5,6
	Price	0	0,0	0,0
	Grand-Métis	12	73,8	6,2
	Saint-Octave-de-Métis	15	50,9	3,4
	Métis-sur-Mer	18	49,6	2,8
VALLÉES	Saint-Donat	20	72,0	3,6
	Sainte-Angèle-de-Mérici	21	116,4	5,5
PLATEAUX	Saint-Gabriel-de-Rimouski	11	28,9	2,6
	Les Hauteurs	18	110,7	6,2
	Saint-Charles-Garnier	13	80,0	6,2
	Sainte-Jeanne-d'Arc	29	249,9	8,6
	La Rédemption	27	134,2	5,0
	Padoue	10	75,4	7,5
	Total MRC de La Mitis	284	1429,3	5,0

Source : Table de concertation agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent; Inventaire et caractérisation des terres agricoles dévalorisées dans la MRC de La Mitis, 2015.

Une superficie moyenne élevée laisse supposer des cas de démantèlement de ferme avec des activités de grandes cultures ou d'élevage alors que les faibles moyennes supposent plutôt des cas isolés d'abandon de certaines terres non priorisées par des entreprises en activité. Les superficies moyennes les plus élevées sont celles de Sainte-Jeanne-d'Arc (8,6 ha) et Padoue (7,5 ha). Pour ces deux municipalités, la thèse du démantèlement semble celle à favoriser, d'autant plus que l'élevage y constitue un secteur d'activité important. D'un autre côté, la faible superficie moyenne des TAD répertoriées sur le territoire de Saint-Gabriel-de-Rimouski (2,6 ha) suggère l'abandon de terres plutôt marginales. Géographiquement, on remarque que là où des écuries ont remplacé des fermes laitières ou bovines, de grandes parcelles ont été abandonnées. Il ne s'agit toutefois que d'hypothèses qui restent à valider.

**TABEAU 2.28 SUPERFICIE PAR MUNICIPALITÉ, SELON L'USAGE ET RATIO ABANDONNÉE VS EXPLOITÉE**

	Municipalités	Zone agricole	Exploitée	Exploitée / zone agricole	TAD	TAD / exploitée
TERRASSES	Sainte-Luce	6 776	4 134	61,0 %	126,1	3,1 %
	Sainte-Flavie	3 642	3 458	94,9 %	41,8	1,2 %
	Mont-Joli	1 404	862	61,4 %	56,0	6,5 %
	Saint-Joseph-de-Lepage	3 131	1 805	57,7 %	163,5	9,1 %
	Price	47	120	254,8 %	0,0	0,0 %
	Grand-Métis	2 282	806	35,3 %	73,7	9,2 %
	Saint-Octave-de-Métis	7 463	4 093	54,8 %	39,8	1,2 %
	Métis-sur-Mer	3 816	1 134	29,7 %	49,6	4,4 %
VALLÉES	Saint-Donat	7 874	2 262	28,7 %	70,9	3,2 %
	Sainte-Angèle-de-Mérici	10 411	4 873	46,8 %	116,7	2,4 %
PLATEAUX	Saint-Gabriel-de-Rimouski	9 212	6 664	72,3 %	28,9	0,4 %
	Les Hauteurs	8 831	6 130	69,4 %	110,7	1,8 %
	Saint-Charles-Garnier	3 216	2 037	63,4 %	73,4	3,9 %
	Sainte-Jeanne-d'Arc	8 212	2 390	29,1 %	249,9	10,5 %
	La Rédemption	6 197	931	15,0 %	133,6	14,4 %
	Padoue	5 711	1 645	28,8 %	75,4	4,6 %
Total MRC de La Mitis		88 224	43 343	49,1 %	1 410,0	3,25 %

Source : Table de concertation agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent ; Inventaire et caractérisation des terres agricoles dévalorisées dans la MRC de La Mitis, 2015.

Les parcelles s'avèrent relativement fragmentées : la superficie moyenne est de 5 hectares et seulement neuf blocs de TAD couvrent une superficie de plus de 20 hectares. La cartographie des TAD permet de constater que la déprise agricole est particulièrement intense dans les rangs 4 ouest, 5 ouest et 6 ouest de Saint-Joseph-de-Lepage, dans le 8<sup>e</sup> rang de Padoue, dans les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> rang du canton Massé et 2<sup>e</sup> rang du canton Cabot à Sainte-Jeanne-d'Arc, ainsi que dans presque l'ensemble de la zone agricole de La Rédemption et de Saint-Charles-Garnier. Ces concentrations de TAD coïncident en bonne partie à des territoires où plusieurs entreprises d'élevages traditionnels ont cessé leurs activités au cours des dernières années.

Les résultats de cette étude amène également à supposer qu'une grande proportion des terres abandonnées l'ont été récemment puisque les trois quart sont comprises à l'intérieur des stades herbacées (bas ou haut). Quant au potentiel agronomique des terres selon l'ARDA, celui-ci est généralement élevé (classes 2 à 5). Plus des deux-tiers, soit 68 % des superficies répertoriées sont au stade herbacé et bénéficie de conditions de sols favorables. Cette combinaison d'un stade d'évolution peu avancé et de sols adéquats laisse présager de bonnes perspectives de remises en culture.

Au terme de l'étude, une classification du potentiel de remise en valeur des TAD a été réalisée selon divers paramètres : classe ARDA moyenne, topographie, pierrosité, superficie, stade d'évolution de la friche, présence de parcelles en culture à proximité.

**TABEAU 2.29 CLASSES DE TAD EN FONCTION DE LEUR POTENTIEL DE REMISE EN PRODUCTION**

Potentiel	Nombre	Ratio	Superficie	Ratio
<b>Classe 1 - Potentiel très élevé</b>	45	15,8 %	341,3	23,9 %
<b>Classe 2 - Potentiel élevé</b>	124	43,7 %	544,0	38,0 %
<b>Classe 3 - Potentiel moyen</b>	90	31,7 %	418,3	29,3 %
<b>Classe 4 - Potentiel faible</b>	10	3,5 %	48,2	3,4 %
<b>Classe 5 - Potentiel très faible</b>	0	0,0 %	0,0	0,0 %
<b>Classe 6 - Potentiel insuffisant</b>	0	0,0 %	0,0	0,0 %
<b>Organique - Non applicable</b>	15	5,3 %	77,5	5,4 %
<b>Total</b>	<b>284</b>	<b>100 %</b>	<b>1 429,3</b>	<b>100 %</b>

Source : MAPAQ ; Inventaire et caractérisation des terres agricoles dévalorisées dans la MRC de La Mitis, 2015.

Une très forte proportion des TAD, soit 91 % de leur superficie totale se situent en classes « très élevé », « élevé » ou « moyen ». En comparaison, les classes 4 et 5, qui sont les classes de plus faible potentiel, représentent une superficie totale marginale. Parmi les terres répertoriées sur le territoire de la MRC de La Mitis, aucune n'a été classée comme ayant un potentiel insuffisant. Une septième classe a été créée afin de répertorier les terres dont l'équivalent de plus de 50 % de la surface est constitué de sol classé organique. Celles-ci totalisent la superficie non négligeable de 77,5 ha. La répartition géographique des TAD en fonction du potentiel de remise en culture peut être visualisée sur les plans sectoriels en annexe.

Les caractéristiques physiques des terres dévalorisées sont donc généralement favorables à une remise en production. Leur qualité pourrait répondre à divers besoins correspondant à une assez grande variété de cultures. Quant aux sols organiques, ceux-ci pourraient être intéressants dans le cas de cultures maraîchères.

Cette étude de la Table de concertation agroalimentaire ainsi que celle effectuée précédemment par la MRC et le CLD confirment que, dans La Mitis, le délaissement de terres s'expliquerait en grande partie pour des raisons socio-économiques, soit le vieillissement de la population et le manque de relève. Le potentiel au niveau physique étant toujours là pour l'instant, il s'avère impératif de rétablir des conditions économiques et démographiques favorables pour réactiver les terres agricoles dévalorisées. Toutefois, il ne faudrait pas trop tarder puisque le coût de remise en état d'une terre est corollaire à son stade d'évolution.



## | 2.11 Les paysages ruraux

Le paysage résulte des interactions entre l'occupation humaine et l'environnement naturel. Il est constitué des composantes visibles d'un territoire ainsi que de la perception qu'en ont ceux qui le contemplant. La pratique de l'agriculture marque grandement le paysage. En effet, les surfaces cultivées engendrent des contrastes, créent du relief et mettent en évidence l'héritage cadastral. L'agencement juxtaposé de parcelles en culture et de parcelles boisées nous révèle un paysage harmonieux. À l'opposé, la présence de friches laisse généralement un aspect négatif et donne une perception de manque d'entretien et de régression socioéconomique.

Un corridor panoramique est l'encadrement visuel d'une voie de transport. Les corridors panoramiques du territoire de la MRC ont été analysés globalement à deux reprises. Dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement, une cartographie de la qualité paysagère a été produite selon les critères d'une étude réalisée pour le corridor de la route 132 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). En 2008, une caractérisation et une évaluation des paysages ont été réalisées par l'organisme Ruralys à la demande de la CRÉ et des MRC du Bas-Saint-Laurent<sup>24</sup>.

Ces études décrivent différentes unités de paysages, soit un découpage du territoire selon des traits caractéristiques physiques et humains, présentant une certaine homogénéité le long d'un segment de parcours routier. Un niveau de qualité paysagère est accordé selon différents critères comme l'authenticité et la présence ou l'absence de nuisances visuelles.

L'entité paysagère « Le littoral » correspond au mince corridor de terres basses coincées entre le fleuve et une falaise argileuse. Son étroitesse n'offre pas toujours la possibilité de mise en valeur à des fins agricoles et certains segments sont urbanisés. On note toutefois la présence de belles terres fertiles dans le parcours de la route 132, particulièrement dans Sainte-Luce et Sainte-Flavie. Le regard étant instinctivement tourné vers le fleuve, cette présence agricole ne se révèle pas marquante pour un automobiliste qui circule rapidement, mais il peut en être autrement du cycliste ou du marcheur.

L'unité de paysage « Les Terrasses » regroupe les deuxièmes et troisièmes rangs des premières seigneuries s'étendant de Sainte-Luce à Métis-sur-Mer. Les terres sont disposées en gradins parallèles au fleuve. Il s'agit d'un vaste territoire intensément cultivé, permettant ainsi des ouvertures panoramiques grandioses sur cette pénélaine et le fleuve. Les multiples bâtiments agricoles ponctuent ce paysage. Les cultures y sont relativement diversifiées, dont certaines ont été converties pour le lin, générant une symphonie de couleurs à certaines périodes de l'année. Ces paysages remarquables sont toutefois altérés par la présence de carrières et de lignes de transport d'énergie.

Au premier contrefort des Appalaches, on retrouve un paysage plus accidenté, soit « Les collines et coteaux », regroupant des parties de Saint-Donat, Saint-Joseph-de-Lepage, Saint-Octave-de-Métis et Padoue. Les terres se déroulent de manière ondulée dans le sens nord-sud, et sont entrecoupées de crêtes rocheuses boisées orientées est-ouest. Bien que modérément fertiles, ces sols ont fait l'objet de nombreuses améliorations comme en témoignent les monticules de petites roches amassées au fil du temps. La forêt très apparente y est mixte, comprenant quelques érablières que les coloris d'automne agrémentent.

<sup>24</sup> Ruralys; Caractérisation et évaluation des paysages au Bas-Saint-Laurent : un outil de connaissances et de gestion du territoire; MRC de La Mitis. Rapport remis à CRÉBSL; 2008.

Les coteaux décrits précédemment sont fragmentés par des vallées dont certaines possèdent des fonds plats formés par l'accumulation de dépôts alluviaux. C'est le cas des vallées des rivières Mitis et Neigette. Nous y retrouvons une concentration de terres planes segmentées par la sinuosité des rivières. Les collines voisines ainsi que le Mont-Comi dominant ces vallées et procurent un bel encadrement visuel.

Une grande partie du territoire est constituée de grands plateaux ondulés au sein des municipalités de Saint-Gabriel-de-Rimouski, Les Hauteurs, Sainte-Angèle-de-Mérici, Sainte-Jeanne-d'Arc et La Rédemption. Le paysage agricole est formé d'un amalgame d'espaces cultivés de dimensions diverses et de boisés. Là où la culture est intensive, les impressions visuelles sont fortement positives. Par exemple, les collines sur lesquelles gravit le chemin des Troisième et Quatrième rangs des Hauteurs sont qualifiées de qualité supérieure en raison de leur authenticité ainsi que des perspectives aux horizons lointains. Il en est toutefois autrement de plusieurs rangs où la déprise agricole se fait sentir. L'omniprésence de bâtiments abandonnés, des friches et un couvert forestier qui se referme, diminue la qualité paysagère des plateaux agroforestiers.

Plus au sud, on se retrouve dans les contreforts des monts Notre-Dame, soit un relief plus accidenté. Ce contexte paysager s'amorce au sud de la rivière Mistigouèche et au pied de la montagne Saint-Pierre et s'étend jusqu'à la frontière du Nouveau-Brunswick. Une frange de ce vaste territoire porte quelques témoins d'une agriculture de subsistance complémentaire à l'exploitation forestière. L'agriculture régresse au point où la forêt devient dominante et les parcelles cultivées constituent de rares enclaves au travers du couvert forestier.

Les paysages de La Mitis présentent donc des caractéristiques variées méritant d'être connues et reconnues. Le maintien de l'authenticité de ces paysages s'avère un défi à long terme, surtout dans un contexte d'agriculture en mutation au nord et de déprise agricole au sud. L'intégration architecturale de nouveaux bâtiments agricoles peut aussi se révéler préoccupante en raison de leur gabarit et de leurs matériaux, parfois apparentés à des constructions industrielles.

## | 2.12 Le tourisme agroalimentaire

Le tourisme agroalimentaire de La Mitis est représenté par des entreprises qui conçoivent des produits agroalimentaires et qui peuvent recevoir sur place des visiteurs. Selon le portrait du Plan de développement touristique durable de La Mitis, on compte huit entreprises qui correspondent à ces caractéristiques dans La Mitis dont trois opèrent sur une base annuelle alors que les autres sont saisonnières. Elles se répartissent géographiquement selon ce tableau :

**TABLEAU 2.30 RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ATTRAITS DANS LE DOMAINE DE L'AGROALIMENTAIRE**

<b>Pour La Mitis au complet : 9 établissements</b> <b>Bas-Saint-Laurent (BSL) : 3 établissements</b> <b>Gaspésie : 6 établissements</b>	
Littoral	BSL : 2 établissements
5 établissements	Gaspésie : 3 établissements
Centre	BSL : 0 établissement
3 établissements	Gaspésie : 3 établissements
Haut-Pays	BSL : 1 établissement
1 établissement	Gaspésie : 0 établissement

## | 2.13 L'utilisation de terres à des fins autres qu'agricoles ou résidentielles

Étant de vastes propriétaires fonciers, les entreprises agricoles se font couramment solliciter pour l'utilisation de leurs terres pour différentes activités ou infrastructures : passage de sentiers récréatifs, carrières et sablières, ligne de transport d'énergie, éoliennes, etc.

Que ce soit pour la motoneige, le quad, le vélo ou la marche, les tracés empruntent bien souvent des espaces agricoles. Le positionnement géographique de La Mitis, à la confluence de la péninsule gaspésienne et du reste du Québec, ajoute une problématique supplémentaire : les sentiers transrégionaux peuvent difficilement contourner la zone agricole mitissienne. La conciliation entre les promoteurs d'une activité récréative et un propriétaire terrien se fait généralement de façon cordiale, mais il arrive que des discordes surviennent lorsque le comportement de quelques utilisateurs dévie de l'éthique et du respect du droit de propriété. Une table de concertation sous l'égide de la CRÉ a proposé des tracés « durables » de quad et de motoneige dans le but de contrer les désagréments vécus à la fois par les clubs et les propriétaires fonciers. Ces sentiers traversent bien évidemment d'ouest en est le territoire en tentant d'éviter le plus possible les terres agricoles. En cherchant à canaliser les flux de véhicules dans des sentiers convenablement aménagés, on tente par la même occasion d'enrayer la circulation hors sentier qui se révèle bien souvent la plus dommageable.

Les entrepreneurs d'ouvrages d'art se tournent régulièrement vers le territoire agricole pour y trouver une source d'approvisionnement en sable ou gravier. La construction récente de l'autoroute 20 a d'ailleurs entraîné l'ouverture et l'agrandissement de plusieurs carrières et sablières. Malgré la fin de ce grand chantier, la demande en matériaux granulaires demeure tout de même soutenue et la pression envers la zone agricole est donc encore active.

Le développement éolien a également des répercussions : une nouvelle ligne de transport d'énergie a été ajoutée afin d'acheminer l'énergie des parcs éoliens gaspésiens vers les grands centres. Le territoire agricole s'est aussi retrouvé directement sous la loupe de promoteurs éoliens. Le vent étant omniprésent, cette ressource invisible se révèle abondante, particulièrement sur les terrasses, plateaux et collines.

La récente refonte législative concerne l'exploration et l'exploitation des ressources minières accordera un nouveau droit de regard au monde municipal en rapport avec la compatibilité de cette activité et les activités agricoles. Les orientations gouvernementales à cet égard ne sont toutefois pas encore connues. Certes, une réflexion régionale devra s'effectuer sur l'encadrement éventuel des sites d'exploration et d'exploitation de gaz, de pétrole et de minerais.



## | 2.14 L'accaparement des terres

L'accaparement des terres agricoles se révèle un sujet d'actualité depuis quelques années. L'acquisition de terres par des non-agriculteurs n'est pas une situation nouvelle. Toutefois, l'intérêt grandissant de gestionnaires de fonds d'investissement, parfois étrangers, soulève des inquiétudes. Dans La Mitis, ce phénomène semble encore très marginal, voire presque inexistant. Par contre, le ratio de terres en location versus celles possédées est en augmentation; ceci peut ralentir les investissements en amélioration des sols, les agriculteurs étant moins enclins à investir sur des terres qu'ils ne possèdent pas. L'arrivée de néoruraux implique en maintes occasions un arrêt de la culture des propriétés qu'ils ont acquises pour diverses raisons : arrêt d'un élevage, revenu de location modeste, perception négative des épandages, etc.

Une analyse s'impose sur les impacts socioéconomiques de cette tendance et sur les moyens de l'infléchir si elle s'avère effectivement néfaste dans certaines circonstances. Certaines avenues existent pour freiner la spéculation foncière et favoriser la pérennité de l'utilisation des terres à des fins alimentaires. En effet, divers modes d'acquisition et d'utilisation collective de terres sont en émergence tels que les fiducies foncières agricoles.<sup>25</sup> Le succès de ces dernières repose sur une volonté forte d'un propriétaire à maintenir cette vocation pour des raisons idéologiques et sur l'intérêt de la population locale à travailler sous une forme communale.

## | 2.15 L'environnement

L'agriculture est une activité s'exerçant en étroite relation avec la nature. Les connaissances se sont accrues sur les cycles écologiques intégrant des activités agricoles. Certains nutriments comme l'azote et le phosphore font désormais l'objet d'une attention particulière. À cet effet, les pratiques sont encadrées par le règlement sur les exploitations agricoles qui est de juridiction provinciale; celui-ci donne les lignes à suivre, entre autres, pour les pratiques agricoles. La gestion des fumiers et des lisiers est ainsi encadrée selon une planification d'ensemble à l'échelle de l'entreprise agricole. En établissant un plan agroenvironnemental de fertilisation par un agronome, un portrait des pratiques de fertilisation à suivre est réalisé en fonction d'un bilan du phosphore. Au cours des dernières années, la construction de structures pour améliorer la gestion des déjections animales a représenté un investissement financier important de la part des entreprises agricoles.

De même, la gestion de l'eau constitue une préoccupation à la fois sur des questions de drainage, d'érosion ou de sédimentation dans les cours d'eau, d'habitats fauniques et floristiques ainsi que d'approvisionnement en eau potable. La collaboration des agriculteurs s'accroît à l'intérieur de multiples démarches visant une gestion écoresponsable de l'eau. Les organismes de bassins versants jouent d'ailleurs un rôle de concertation en matière environnementale. Entre autres, les problématiques de gestion de l'eau sont abordées de manière à concilier les activités en respect de l'environnement. En ce sens, l'organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent adopte un plan directeur de l'eau (PDE).

<sup>25</sup> John Emmeus Davis (dir.); Manuel d'antispéculation foncière : une introduction aux fiducies foncières communautaires; Éditions Écosociété, 2014, 216 pages.



Une campagne d'échantillonnage de la qualité de l'eau de la rivière Mitis se poursuit depuis quelques années. Jusqu'à maintenant, les résultats démontrent une excellente qualité de l'eau à l'embouchure. En effet, on constate une diminution historique de la plupart des paramètres sauf pour la chlorophylle a. L'indice de la qualité bactériologique et physicochimique (IQBP) calculé en 2011 pour huit stations ailleurs dans La Mitis a toutefois révélé de l'eau de qualité douteuse (critère C) avec les nitrites-nitrates comme descripteurs limitants<sup>26</sup>. Les concentrations élevées en nitrites et nitrates sont souvent associées à l'épandage d'engrais, aux rejets municipaux et de fosses septiques. En effet, une station située à Sainte-Flavie à l'embouchure d'un cours d'eau, drainant un bassin versant d'ordre 1 de quelque 22 km<sup>2</sup>, occupé à près de 60 % par l'activité agricole et 5 % par l'activité urbaine (secteur urbanisé de Mont-Joli et Sainte-Flavie) s'est particulièrement démarquée. À première vue, les ouvrages d'assainissement de ces milieux urbains ne semblent pas impliqués dans ces dépassements de critères de qualité puisqu'ils rejettent leurs eaux usées au niveau du fleuve Saint-Laurent.

L'occupation agricole pourrait donc être davantage impliquée. Le portrait semble le même à la station située à l'embouchure de la décharge du lac du Gros Ruisseau (localement appelé le lac Sandy) où l'IQBP calculé en 2011 avait également révélé de l'eau de qualité douteuse avec les nitrites-nitrates comme descripteur limitant. Sur le bassin versant de ce lac, l'occupation agricole totalise toutefois 43 % de la superficie du bassin versant et les activités anthropiques près de 4 %. Ces dernières concernent principalement l'occupation de villégiature au lac du Gros-ruisseau où près d'une centaine de résidences y sont agglomérées. Ce lac a d'ailleurs fait l'objet d'une caractérisation en 2010 par l'OBVNEBSL et avait été qualifié de vulnérable à l'eutrophisation notamment par ses pressions importantes reliées autant à l'utilisation du sol de son bassin versant que de ses bandes riveraines. La présence d'installations septiques non conformes participe potentiellement au dépassement de ce descripteur. L'étude du Groupe Hémisphère (2006) concernant l'état de santé des sept lacs du Mont-Comi avait également fait quelques constats en termes de qualité d'eau. En effet, le bilan de phosphore des lacs montrait que la provenance des apports était majoritairement naturelle pour les lacs Litalien, de l'Aqueduc et Fleuriau. Pour les lacs Hallé et Hamilton, le phosphore provenait majoritairement des activités agricoles alors que pour le Grand lac, l'origine tenait aux activités du parc du Mont-Comi et à la présence des résidences environnantes. La rétention du phosphore par chacun des lacs s'avérait des plus élevée. Parce que les lacs sont marneux et riches en éléments alcalins, nommément le calcium et le magnésium, ils favorisent un pouvoir de rétention du phosphore exceptionnelle. Parce que les lacs se déversent l'un dans l'autre, un lac d'amont agira comme un important décanteur pour le prochain plan d'eau. Par exemple, les apports de l'agriculture font en sorte que le lac Hallé est le plus riche en phosphore, mais influencent peu le lac Litalien situé juste en aval.

Le niveau de la contamination avait été déterminé pour ces lacs entre autres en dénombrant les coliformes fécaux ainsi que les streptocoques (dont les entérocoques). Dans les eaux brutes, la quantité de coliformes constitue un indicateur de probabilité de la présence de bactéries pathogènes. Les résultats obtenus montraient une contamination en coliformes fécaux à l'émissaire du lac de l'Aqueduc, dépassant même le critère de baignade. La présence de bactéries entérocoques y est aussi notée. Cette contamination peut aussi bien être d'origine humaine ou animale (possiblement le canard). Les résultats au lac de l'aqueduc indiquent que l'effort de traitement de l'eau de consommation destinée à la municipalité de Saint-Gabriel est nécessairement plus important, possiblement à cause de la présence de canards.

<sup>26</sup> OBVNEBSL, 2013. Organisme des bassins versants du nord-est du Bas-Saint-Laurent. *Portrait-diagnostic des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent*. 323 pages et 4 annexes.

Une autre station d'échantillonnage s'est fait particulièrement remarquer en 2011 par son eau de très mauvaise qualité (critère D) notamment par ses dépassements en nitrites-nitrates, mais également au niveau du phosphore total. Elle était située à l'embouchure du ruisseau à la Loutre (Sainte-Luce) qui draine un bassin versant d'ordre 1 de près de 50 km<sup>2</sup>. L'occupation agricole est encore importante avec près de 50 % de la superficie du bassin versant en plus d'une agglomération anthropique sur près de 6 % (Sainte-Luce secteur de Luceville). Aussi, les deux effluents municipaux de la municipalité de Sainte-Luce se déversent au niveau du ruisseau à la Loutre, un directement (Sainte-Luce) et l'autre par l'intermédiaire du ruisseau de la Tannerie (Sainte-Luce secteur Luceville). Le phosphore est un élément nutritif essentiel à la croissance des algues et des plantes aquatiques. Lorsqu'il est abondant dans un cours d'eau, il peut accélérer l'eutrophisation, c'est-à-dire la prolifération des algues et des plantes aquatiques. Les apports de phosphore peuvent provenir des activités agricoles, industrielles et des eaux usées non traitées (Simard, 2004). Ces deux stations de Sainte-Luce ne semblent pas posséder de système de traitement tertiaire de déphosphatation (comme peu de stations à l'échelle du nord-est du Bas-Saint-Laurent). De plus, les charges semblent augmenter de façon significative pendant la saison estivale due à l'achalandage touristique dans ce secteur (SOMEA, 2010).

Certains acteurs rapportent des apports importants de matière en suspension de la rivière Neigette vers la rivière Mitis. En effet, la rivière Mitis deviendrait plus «colorée» à partir de la rivière Neigette. En 2011, l'OBVNEBSL avait fait un suivi de qualité d'eau sur la rivière Neigette en six séances à la hauteur du pont du 6<sup>e</sup> rang Est à Sainte-Angèle-de-Mérici entre les mois d'août et octobre. Sur les six échantillonnages, un seul a révélé de l'eau de très mauvaise qualité impliquant les matières en suspension. Cette dernière portion de la rivière Neigette est particulièrement occupée par l'activité agricole. La poursuite du suivi et une période d'échantillonnage plus étendue dans l'année (notamment au printemps en période de fonte des neiges) permettraient de cibler davantage cette amenée de matière en suspension. Certains acteurs rapportent aussi une piètre qualité d'eau au niveau de la rivière Rouge (La Rédemption) et au niveau de certains tributaires de la rivière Neigette.

Dans le cadre de sa *Politique de l'eau*, le gouvernement a affirmé l'importance de se doter collectivement d'équipements et infrastructures assurant la santé des citoyens et la protection de l'environnement. Au cours des années 80 et 90, beaucoup d'efforts ont été consentis dans le traitement des eaux usées. Depuis le tournant du siècle, les efforts sont davantage axés sur le traitement de l'eau potable. Le resserrement des normes de qualité qui y est associé implique des investissements majeurs de la part des municipalités afin de répondre à ces nouveaux standards. Une attention est donc également apportée à la qualité de l'eau souterraine, particulièrement l'eau puisée aux fins de consommation humaine. Les municipalités qui s'approvisionnent par eau souterraine doivent établir un périmètre de protection adéquat autour des puits. L'établissement de ce périmètre doit reposer sur une étude approfondie de la circulation des eaux dans le sol. D'ailleurs, l'étendue de ces périmètres de protection inquiète le monde agricole : des agriculteurs craignent que des terres en culture soient soustraites à l'épandage des engrais de ferme et par conséquent subissent une perte de rendement des terres visées. Cette problématique est entre autres vécue à Sainte-Luce où un projet soutenu par le MAPAQ tend à promouvoir une entente entre la municipalité et les producteurs agricoles. Parallèlement, l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) a obtenu un mandat de caractérisation des eaux souterraines.

Certains agriculteurs soulèvent un certain scepticisme sur l'efficacité des plantations d'arbres et arbustes, en haies ou en bandes riveraines, en rapport aux contraintes qu'elles engendrent. Enfin, les activités et surfaces agricoles ont une incidence sur le bilan des gaz à effets de serre (GES), à la fois positives et négatives; il faudra éventuellement s'y attarder.

## | 2.16 La gestion des cours d'eau

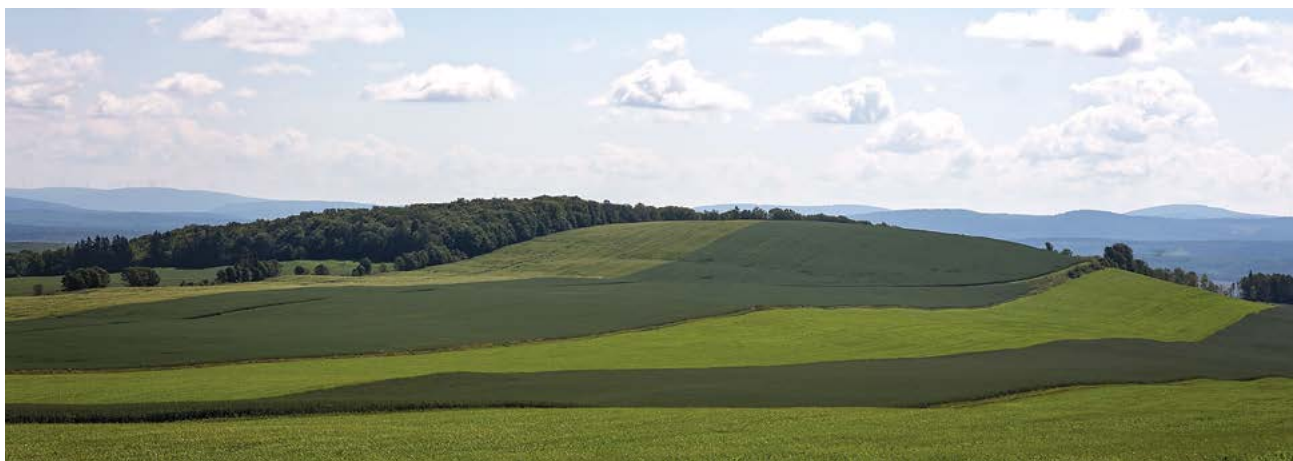
Conformément à *Loi sur les compétences municipales*, la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens. La MRC peut également réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau, que ce soit dans le lit, sur les rives et les terrains en bordure de celles-ci. Un règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC a été adopté et est en vigueur sur l'ensemble des municipalités de La Mitis.

En milieu agricole, des travaux d'entretien (refaire des travaux d'aménagement déjà effectués par le passé à l'aide des mêmes plans) sont à l'occasion réalisés afin de maintenir une certaine performance du drainage des terres. Les travaux d'entretien peuvent parfois viser à reprendre le profil d'aménagement du cours d'eau selon d'anciens plans et devis. La MRC décrète de tels travaux par résolution, mais doit obtenir l'autorisation du MDDEFP et suivre adéquatement la procédure d'entretien en milieu agricole.

De nouveaux travaux d'aménagement sont à l'occasion prescrits dans le but d'améliorer le drainage des terres. Les plans et devis des travaux d'aménagement doivent alors être conçus par un ingénieur. La MRC doit également accepter ce type de travaux par le biais d'une résolution et obtenir un certificat d'autorisation du MDDEFP avant de procéder aux travaux.

La MRC détermine la répartition des coûts des travaux entre les municipalités locales concernées par les travaux. Si un cours d'eau se situe entièrement à l'intérieur du territoire d'une municipalité locale, celle-ci paye 100 % de la contribution pour la réalisation des travaux. Si deux municipalités ou plus sont concernées par les travaux, la MRC fait la répartition du coût des travaux entre les municipalités en tenant compte du bénéfice reçu. Ensuite, une municipalité locale peut alors répartir le coût des travaux entre les propriétaires ayant reçu un bénéfice des travaux. La répartition des coûts des travaux peut être faite de diverses façons selon la situation. Elle doit cependant toujours tenir compte du bénéfice reçu par les propriétaires.

Aux yeux de certains agriculteurs, l'ensemble des procédures préalables à des travaux relatifs aux cours d'eau ainsi que les coûts qu'elles impliquent représente un fardeau dissuadant ceux-ci d'initier des améliorations au drainage de leurs terres.



## | 2.17 Les politiques, plans stratégiques et plans de développement

Une multitude d'exercices de planification concernant de près ou de loin l'agriculture ont été réalisés. L'agriculture est ainsi analysée sous divers angles et son avenir est décrit selon une variété d'objectifs à atteindre. Quoi qu'il en soit, les divers organismes et organisations qui sont à l'origine de ces documents visent tous le développement de l'agriculture dans une perspective de développement durable. Ces différentes réflexions méritent d'être prises en compte à l'intérieur du présent plan de développement de la zone agricole.

### 2.17.1 LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Une municipalité régionale de comté (MRC) a pour fonction première de se doter d'un schéma d'aménagement et de développement en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Un premier schéma est entré en vigueur le 5 avril 1989. Un schéma révisé est quant à lui entré en vigueur le 5 juillet 2007. Ce schéma de deuxième génération intègre les orientations du gouvernement émises en 2001. Il émet des orientations d'aménagement, caractérise le territoire agricole en différentes affectations et prescrit des distances séparatrices relatives aux odeurs (voir sous-sections 2.6 et 2.7 du présent document).

### 2.17.2 LES PLANS ET RÈGLEMENTS D'URBANISME

Une municipalité locale doit adopter et maintenir en vigueur un plan d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. En conformité avec le schéma de la MRC, il émet des orientations d'aménagement et caractérise le territoire agricole en différentes affectations. Un règlement de zonage vient concrétiser cette vision par le biais de dispositions normatives.

### 2.17.3 LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES MUNICIPALITÉS EN REVITALISATION

La Table des municipalités en revitalisation est constituée des cinq municipalités ayant un indice de développement, selon l'indice de développement du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire produit en 2006, de -5 et moins auxquelles s'ajoute la municipalité de Padoue pour laquelle des éléments caractéristiques de dévitalisations étaient constatés par l'équipe de développement rural de la MRC de La Mitis. Cette table de concertation est en place depuis l'automne 2010.

Chacune de ces municipalités a produit un plan de développement local. Par la suite, une mise en commun des planifications des six municipalités visées a permis de faire ressortir des orientations prioritaires communes qui allaient être traitées conjointement. Ainsi, deux de ces orientations prioritaires sont directement reliées à la réalisation du PDZA soit, la diversification de l'agriculture et la foresterie. La Table, préalablement à la présente démarche de planification a établi certains objectifs qui ont par ailleurs largement inspiré les objectifs du PDZA. Ces objectifs se trouvent dans le tableau suivant.

**TABLEAU 2.31 : OBJECTIFS DE DIVERSIFICATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORESTERIE**

<b>Diversification de l'agriculture</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Valoriser l'espace agricole</li><li>• Accroître la diversification des produits</li><li>• Favoriser le développement d'une chaîne de valeur</li><li>• Valoriser les circuits courts</li><li>• Innover par de nouvelles cultures, de nouvelles pratiques ou de nouvelles transformations</li><li>• Développer des produits de spécialité à valeur ajoutée</li><li>• Créer de nouveaux emplois</li><li>• Favoriser l'établissement de nouvelles familles</li><li>• Dynamiser le milieu rural</li></ul>
<b>Forêt</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Stimuler le développement de l'emploi lié à la forêt mitissienne</li><li>• Diversifier des produits de la forêt</li><li>• Favoriser l'innovation</li><li>• Favoriser l'émergence du Créneau d'excellence en écoconstruction</li><li>• Favoriser la complémentarité des entreprises</li><li>• Favoriser la concertation des usages de la forêt</li><li>• Créer une chaîne de valeur aux produits de la forêt</li><li>• Stimuler la transformation locale</li><li>• Renforcer le pouvoir d'attraction des communautés forestières</li><li>• L'enrichissement collectif</li></ul>

#### 2.17.4 LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA MITIS

La MRC s'est dotée d'un plan de développement touristique durable à l'intérieur duquel le tourisme agroalimentaire est abordé. Le plan d'action de ce document comprend à ce sujet une orientation : « Favoriser l'émergence des produits locaux dans les menus des restaurateurs ».

#### 2.17.5 LE PLAN DE DIVERSIFICATION INDUSTRIELLE ET ÉCONOMIQUE

La MRC s'est dotée d'un plan de diversification économique et industrielle dont un des champs d'intervention est le secteur agricole et agroalimentaire.

#### 2.17.6 LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE RÉGIONALE DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES (UPA)

La Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent a adopté en octobre 2012 un Plan de développement de l'agriculture régionale. Les cibles et les défis exposés dans ce plan sont regroupés en cinq axes :

- Renforcement de la maîtrise des aspects techniques et services-conseils par un soutien et un accès à des services-conseils de qualité à travers une expertise reconnue;
- Amélioration des fonds de terre pour des rendements et une efficacité à la hauteur du potentiel de la région;
- Reconnaissance et valorisation de la profession d'agriculteur ainsi que des secteurs d'activités que sont l'agriculture et l'agroalimentaire;
- Développement d'un créneau régional « recherche et innovation » afin d'être à l'avant-garde et premiers bénéficiaires des avancées technologiques pouvant contribuer à l'essor de nos entreprises agricoles;
- Perfectionnement de la qualité génétique et le rehaussement du statut sanitaire autant des cheptels que des productions végétales.

## **2.17.7 LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA TABLE AGROALIMENTAIRE DU BAS-SAINT-LAURENT**

La Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent a confié à La Table de concertation agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent (TCABSL) le mandat d'établir les orientations et les grands objectifs de développement de ce secteur et de consulter le milieu agroalimentaire sur les stratégies et les moyens à privilégier. Le plan stratégique 2013-2018 comprend des orientations stratégiques selon 4 grandes cibles : accentuer la concertation et la coordination régionale, développer la production et la transformation, améliorer la valorisation des produits sur les marchés ainsi que favoriser le rayonnement du secteur agroalimentaire.

## **2.17.8 LE PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT**

Le ministère des Ressources naturelles (MRN) confie aux agences régionales de mise en valeur des forêts privées la responsabilité de confectionner un plan régional. Elles ont aussi la responsabilité de mettre en œuvre ce plan à l'aide d'un soutien financier et technique pour les producteurs forestiers reconnus.

## **2.17.9 LE PLAN DIRECTEUR DE L'EAU (PDE)**

Les organismes de bassins versants se dotent de plans directeurs de l'eau (PDE). Ce document expose des problématiques et émet des pistes d'action en rapport à la qualité de l'eau. L'Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent (OBVNEBSL) a conçu plan directeur de l'eau (PDE). Dans le cadre de son élaboration, un comité local pour le bassin de La Mitis s'est réuni et une consultation publique s'est tenue au printemps 2013.

# **| 2.18 Les services d'entraide et de formation auprès des agriculteurs**

## **2.18.1 LA COOPÉRATIVE D'UTILISATION DE MATÉRIEL AGRICOLE (CUMA)**

Fondée d'au moins cinq entreprises agricoles, une coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) a pour but principal d'utiliser en commun, au moindre coût possible, de la machinerie agricole, des équipements, des intrants, de l'outillage, etc.

Il n'y a pas spécifiquement de CUMA sur le territoire de La Mitis, mais certaines entreprises sont affiliées à la CUMA de la Neigette.

## **2.18.2 LA COOPÉRATIVE D'UTILISATION DE MAIN-D'ŒUVRE (CUMO)**

La CUMO est une association coopérative qui a pour finalité de mettre à la disposition des membres (entreprises agricoles) un ou plusieurs employés. Par ce partage de main-d'œuvre, la CUMO permet une plus grande flexibilité aux entreprises, tout en conciliant les exigences de stabilité des emplois agricoles. L'adhésion à une CUMO exige une solidarité et une confiance mutuelle entre les membres, à la fois sur les aspects humains et financiers.

Dans La Mitis, la Coop agri-services du Littoral des services adaptés aux besoins à la ferme (ouvriers agricoles) et à la maison (aides familiales).

### 2.18.3 L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES (UPA)

L'Union des producteurs agricoles (UPA) est un syndicat professionnel dont la mission est de regrouper les producteurs agricoles et représenter leurs intérêts économiques et sociaux sans distinction de type de production ou de taille d'entreprise. En plus de sa mission générale, l'UPA intervient dans l'organisation de la mise en marché collective des produits agricoles.

Le syndicat de l'UPA de La Mitis compte 340 membres il est affilié à la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent. En plus des services de représentation et de mise en marché, les producteurs ont accès à divers services professionnels comme la fiscalité, la comptabilité et un service d'accompagnement pour le transfert de propriété.

### 2.18.4 LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES

Le CFPMM œuvre en formation professionnelle agricole depuis une quinzaine d'années, d'abord par le biais du programme de mécanique agricole, ensuite par l'ajout à ses programmes d'enseignement des DEP (diplôme d'études professionnelles) en production laitière et production de bovins de boucherie.

En 1998, le CFPMM a commencé à dispenser des formations dans le secteur des productions horticoles, maraîchères et ornementales.

Finalement, en 2004, le programme de réalisation d'aménagements paysagers est venu enrichir l'offre de formation agricole.

### 2.18.5 LES CLUBS AGROENVIRONNEMENTAUX

Plusieurs organisations accompagnent les agriculteurs de La Mitis dans leur stratégie de mise en valeur de leurs terres. Cette expertise qualifiée permet de maximiser le rendement de certaines cultures et à solutionner diverses problématiques : acidité, drainage, épandage, ...etc.



# Section 3 | Le diagnostic

## | 3.1 Les faits saillants du portrait

Les faits saillants du portrait du territoire et des activités agricoles dans La Mitis sont les suivants :

### L'HISTORIQUE DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE AGRICOLE

- Le territoire a été défriché progressivement sur une période de cent ans;
- La foresterie a été intimement liée à l'agriculture afin d'assurer la subsistance des familles;
- L'agriculture s'est mécanisée et tend aujourd'hui à s'informatiser;
- Les communautés du Haut-Pays connaissent une décroissance démographique;
- L'occupation agricole (terres en culture et établissements d'élevage) est en régression dans plusieurs rangs situés en périphérie des territoires municipaux.

### LE RELIEF ET LA CLASSIFICATION DES SOLS

- La géomorphologie et la composition des dépôts de surface se répartissent selon trois grands ensembles géographiques : Les Terrasses, Les Vallées et Les Plateaux;
- On retrouve un amalgame des différentes classes de potentiel des sols dans chacun des grands ensembles;
- La moitié des terres de la zone agricole présente un potentiel agronomique élevé;
- Les sols avec contraintes de pente ou de drainage représentent un peu plus du quart du territoire agricole.
- Les lieux incultes totalisent près de l'autre quart de la zone agricole.

### LE CLIMAT

- Le territoire mitissien jouit d'un climat continental humide dû à l'influence du fleuve;
- L'intérieur des terres offre un climat avec plus de variation de température;
- On soupçonne l'existence de multiples microclimats;
- Il faut s'attendre à des changements climatiques : un réchauffement global, plus de précipitations concentrées et des périodes de sécheresse plus prononcées.



### LA TRANSFORMATION ET LA MISE EN MARCHÉ

- On dénombre plusieurs entreprises œuvrant dans le domaine de la transformation alimentaire dont un abattoir multi-espèces;
- Des entreprises de commerce de gros effectuent la distribution des produits laitiers et maraîchers;
- La Mitis compte une cinquantaine d'établissements de vente de produits alimentaires et une soixantaine d'établissements de restauration;
- Les marchés publics, comme celui de La Mitis à Sainte-Flavie et celui de Sainte-Luce, connaissent une popularité grandissante;
- La filière lin vise à créer une chaîne de valeur s'appuyant sur la transformation et la valorisation de la fibre de lin;
- Les résultats de ce projet s'avèrent prometteurs en termes de rendement et de qualité de la fibre;
- De nouveaux projets sont à l'étude : l'établissement d'une usine de transformation de la paille de lin pour en faire une fibre commerciale à valeur ajoutée et l'élargissement de la culture du lin via le programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture (Route du lin).

### LA PROTECTION LÉGALE DU TERRITOIRE AGRICOLE

- La zone agricole protégée (zone verte) totalise 88 464 hectares et représente 78 % du territoire municipalisé de la MRC, la proportion la plus grande dans le Bas-Saint-Laurent;
- L'utilisation du sol est limitée à des usages précis et à l'exercice de droits acquis;
- De l'avis de certains acteurs du développement économique, cette limitation compromet le développement social et économique de certaines municipalités rurales.

### LA CARACTÉRISATION DU TERRITOIRE AGRICOLE

- Dans son schéma, la MRC a circonscrit sous forme d'aires d'affectation différents types de milieux ne présentant pas les mêmes potentiels de développement de l'agriculture;
- Les secteurs agricoles dynamiques sont des milieux généralement homogènes où l'agriculture prédomine sur les autres activités et usages;
- Les secteurs agroforestiers se caractérisent par la présence d'activités agricoles auxquelles s'ajoutent généralement l'activité forestière;
- Les îlots déstructurés correspondent à des concentrations d'usages non agricoles.

## LES PRODUCTIONS AGRICOLES

- L'agriculture dans La Mitis est principalement orientée vers la polyculture-élevage;
- Elle se caractérise par la prédominance des productions laitières et bovines et se démarque nettement pour ce qui est de la production ovine;
- Dans La Mitis en 2010, 256 entreprises agricoles étaient enregistrées au MAPAQ;
- Ces fermes génèrent environ 50 millions de dollars en revenus bruts totaux par année;
- Plus de la moitié de ces revenus proviennent essentiellement de la production laitière, suivie des productions ovines et porcines;
- Entre 2007 et 2010, malgré une baisse de du nombre d'entreprises, les revenus ont été en hausse, principalement en raison de l'augmentation des revenus des productions laitière, bovine et acéricole;
- Le revenu agricole brut moyen par ferme s'élève à 195 450 \$;
- La superficie totale détenue par des entreprises agricoles enregistrées au MAPAQ en 2010 s'élève à 43 490 hectares;
- La superficie moyenne d'une entreprise agricole est de 170 hectares (en propriété et/ou en location, incluant surfaces en cultures et boisés);
- Les agriculteurs sont propriétaires de 72 % des superficies en exploitation;
- Pour la plupart des productions, le nombre d'entreprises diminue, mais de manière générale, leur taille en superficie et nombre de têtes augmentent;
- Ce phénomène d'agglutinement engendre la réaffectation de plusieurs installations ainsi que le délaissement de plusieurs bâtiments, certains devenant désaffectés;
- La répartition géographique des entreprises agricoles par type de production est très variable, quoiqu'on constate une représentativité élevée de fermes laitières dans la partie Les Terrasses alors que les fermes ovines sont très présentes dans les secteurs Les Vallées et Les Plateaux;
- Les entreprises acéricoles se retrouvent quant à elles essentiellement dans le secteur du Mont-Comi ainsi qu'à Saint-Charles-Garnier et le TNO du Lac-des-Eaux-Mortes;
- Les établissements agricoles représentent un capital important pour les municipalités : pour plusieurs municipalités du secteur Les Plateaux, la valeur des propriétés agricoles représente un fort pourcentage de la richesse foncière globale;
- Par contre, la valeur foncière agricole du secteur Les Plateaux s'avère inférieure à celle du secteur Les Terrasses.

- Les productions végétales s'avèrent relativement diversifiées;
- La production de fourrages demeure tout de même généralisée, représentant 71 % des superficies cultivées et servant principalement à l'alimentation des animaux de la ferme;
- 68 entreprises ont déclaré des revenus provenant de la production de céréales et de protéagineux; il s'agit de l'activité principale pour 11 d'entre elles;
- La culture des céréales et des protéagineux occupent en moyenne 39 hectares par entreprise, principalement de l'orge;
- Toutes proportions gardées, les superficies en culture d'une entreprise agricole sont relativement constantes à près de la moitié de la superficie globale occupée par les entreprises agricoles;
- Le ratio de terres en location versus celles possédées est en augmentation; ceci peut ralentir les investissements en amélioration des sols, les agriculteurs étant moins enclins à investir sur des terres qu'ils ne possèdent pas;
- L'acériculture a connu un fort développement au cours des dernières années ; on dénombre actuellement une quarantaine d'entreprises exploitant environ 262 000 entailles sur une superficie de plus de 1000 hectares;
- La culture maraîchère, comme la pomme de terre, connaît un regain d'activité; les marchés d'alimentation s'approvisionnant localement auprès des producteurs;
- Certaines grandes cultures connaissent un engouement, c'est le cas du canola;
- La culture du lin est aussi une avenue florissante en créant une filière singulière;
- La ferme dont la main-d'œuvre est à caractère familial s'avère le type d'entreprise le plus représentatif, soit 233 des 256;
- Plus de la moitié des entreprises ne comptent qu'un seul membre;
- 109 entreprises comptent au moins une femme impliquée comme membre;
- L'âge moyen déclaré est de 52 ans; ce qui est très élevé en comparaison à d'autres domaines d'activités;
- On peut en déduire que le recrutement d'une relève s'avère une problématique importante.

## La cohabitation en milieu agricole

- Le territoire rural s'avère attrayant pour bien des gens appréciant habiter de grands espaces, y pratiquer des activités de loisirs ainsi qu'entretenir des cultures et des élevages de faible dimension;
- Or, le territoire agricole est occupé par des établissements d'élevage qui dégagent généralement des odeurs pouvant être désagréables pour certains individus;
- En contrepartie, le développement de l'agriculture est susceptible d'être freiné par les conflits de voisinage qui découlent de problèmes de cohabitation des activités agricoles et non agricoles;
- L'arrivée de néoruraux implique un apprivoisement mutuel à l'intérieur d'un voisinage, les rouages de l'agriculture étant parfois méconnus de leur part.

## La forêt privée

- Dans La Mitis, agriculture et sylviculture sont intimement liées, l'exploitation forestière étant bien souvent complémentaire aux activités agricoles, ou inversement;
- La sylviculture et la production de bois entraînent des retombées économiques importantes en générant une diversité d'emploi;
- Les terrains forestiers productifs totalisent 68 990 hectares, soit 64 % de la superficie totale en petite propriété privée;
- Cette superficie utilisable à des fins sylvicoles représente le double de la superficie utilisée à des fins culturelles (32 % de la superficie totale en petite propriété privée);
- La possibilité forestière de la petite forêt privée est estimée à plus de 180 000 m<sup>3</sup> de bois pour les années à venir; ce potentiel augmentera dans les prochaines décennies, principalement en raison de la récolte de plantations matures;
- La reprise de l'activité forestière qui est en conjoncture avec une agriculture en mutation peut entraîner des choix difficiles quant à l'utilisation d'une terre: reboiser ou non?;
- La valorisation de la biomasse forestière, comprenant l'utilisation d'essences à croissance rapide et de résidus forestiers, est en processus d'expérimentation;
- Plusieurs propriétaires de lots forestiers utilisent également la forêt à des fins domestiques: bois de chauffage, chasse ou promenade;
- La récolte commerciale de produits forestiers non ligneux (PFNL) tels que des fruits sauvages, des champignons et des têtes de violons n'est pas encore très présente dans les mœurs, mais peut offrir des perspectives intéressantes si plusieurs producteurs s'y associent.

## Les terres en friches

- Les friches dénotent une certaine dévitalisation d'un milieu; à l'intérieur du Haut-Pays, plus elles sont omniprésentes;
- En plus d'être improductives sur le plan agricole, les friches peuvent affecter la qualité du paysage et ne servent pas nécessairement les intérêts socio-économiques des propriétaires et de la communauté;
- Sur le plan environnemental toutefois, une friche peut réduire le lessivage des sols, agir comme puits de carbone et abriter de nombreuses espèces qui témoignent de la biodiversité du milieu;
- Un inventaire a permis de localiser, d'identifier et de caractériser environ 1 700 ha de terres en friches;
- Un consultant a réalisé des recherches d'informations et des recommandations à l'égard de la problématique des friches.

## Les paysages agricoles et le tourisme agroalimentaire

- Les paysages de La Mitis présentent des caractéristiques variées méritant d'être connues et reconnues;
- Le maintien de l'authenticité de ces paysages s'avère un défi à long terme, surtout dans un contexte d'agriculture en mutation au nord et de déprise agricole au sud;
- L'intégration architecturale de nouveaux bâtiments agricoles peut se révéler préoccupante en raison de leur gabarit et de leurs matériaux;
- On compte très peu d'entreprises dans le domaine du tourisme agroalimentaire, mais l'espace rural, la diversité des ressources et la beauté des paysages pourraient contribuer à son développement.

## L'utilisation des terres à d'autres fins

- L'arrivée de néo-ruraux implique en maintes occasions un arrêt de la culture des propriétés qu'elles ont acquises pour diverses raisons : arrêt d'un élevage, revenu de location modeste, perception négative des épandages, etc.
- Étant de vastes propriétaires fonciers, les entreprises agricoles se font couramment solliciter pour l'utilisation de leurs terres pour différentes activités ou infrastructures;
- La conciliation entre les promoteurs d'une activité et un propriétaire terrien se fait généralement cordiale, mais il arrive que des discordes surviennent lorsque le comportement des utilisateurs dévie de l'éthique et du respect du droit de propriété.

## L'environnement et la gestion des cours d'eau

- La gestion des fumiers et des lisiers est désormais encadrée selon une planification d'ensemble;
- La gestion de l'eau constitue une préoccupation à la fois sur des questions de drainage, d'érosion ou de sédimentation dans les cours d'eau, d'habitats fauniques et floristiques ainsi que d'approvisionnement en eau potable;
- La collaboration des agriculteurs s'accroît à l'intérieur de multiples démarches visant une gestion écoresponsable;
- Certains agriculteurs soulèvent un certain scepticisme sur l'efficacité des plantations d'arbres et arbustes, en haies ou en bandes riveraines, en rapport aux contraintes qu'elles engendrent;
- Aux yeux de certains agriculteurs, les procédures préalables à des travaux relatifs aux cours d'eau ainsi que les coûts qu'elles impliquent représente un fardeau dissuadant ceux-ci d'initier des améliorations au drainage de leurs terres.

## Les politiques, plans stratégiques et plans de développement

- Une multitude d'exercices de planification concernant de près ou de loin l'agriculture ont été réalisés ;
- Ces différentes réflexions méritent d'être prises en compte à l'intérieur du présent plan de développement de la zone agricole.

## Les services d'entraide et de formation auprès des agriculteurs

- Une coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) permet l'utilisation commune de la machinerie agricole, des équipements, des intrants, de l'outillage, etc.;
- Une CUMO est une association coopérative qui a pour finalité de mettre en commun un ou plusieurs employés;
- Le syndicat de l'UPA de La Mitis compte 340 membres; en plus des services de représentation et de mise en marché, les producteurs ont accès à divers services professionnels comme la fiscalité, la comptabilité et un service d'accompagnement pour le transfert de propriété;
- La Commission scolaire des phares offre différentes formations dont une spécialisée dans le domaine de la machinerie agricole.

## | 3.2 Les éléments de diagnostic

Les éléments de diagnostic soulevés sont les suivants :

### 3.2.1 LES FORCES

#### **Agriculture**

- Disponibilité de terres et de bâtiments;
- Expertise locale dans divers domaines de production;
- Formations disponibles (comme celle dispensée par la Commission scolaire);
- Qualité des terres;
- Stabilité de la production laitière;
- Centre de recherche de la Ferme-école;
- Diversité de sols et de climat : limite l'impact des mauvaises saisons;
- Existence d'alliances avec des experts-conseils;
- Eau abondante et généralement de qualité;
- Climat approprié pour des petites céréales et des fourrages;
- Bonne fertilité; pas d'antécédents de monocultures ou de compaction;
- Carrière de chaux de propriété collective (en coopérative);
- Dynamisme et organisation en production ovine : Coop de mise en marché Nobl'Est;
- Taille des entreprises encore à l'échelle humaine;
- Bandes riveraines généralement recouvertes de végétation;
- Statut sanitaire élevé (notion de biosécurité);
- Présence de nombreuses organisations agricoles :
  - CUMO;                   - Alliance Landry;
  - CUMA;                   - Clubs-conseils en agroenvironnement;
  - Nobl'Est;               - Association de la relève agricole;
  - UPA;                     - Ferme école pour la recherche (CFP Mont-Joli/Mitis);
  - Coop chaux;           - Ferme expérimentale TERRE-EAU.
  - Coop Purdel;

#### **Commercialisation**

- Présence d'entreprises de transformation artisanales;
- Marchés publics établis : Marché public de La Mitis, Marché public de Sainte-Luce;
- Existence de circuits courts.

## Forêt

- Volume potentiel au niveau de la production de bois;
- Démarrage d'une entreprise de cueillette de PFNL;
- Moulin de sciage près des terres privées;
- Présence et expertise de la pépinière de Sainte-Luce;
- Présence du centre matapédien d'études collégiales et son programme technique en transformation des produits forestiers;
- Présence du Centre de formation professionnelle en foresterie de l'Est-du-Québec à Causapscal;
- Présence significative et expertise des entreprises acéricoles.

## Qualité de vie

- Milieu de vie attrayant;
- Quantité et qualité des eaux souterraines.

## Tourisme

- Région touristique reconnue et fréquentée;
- Circuits gourmands;
- Réseau de sentiers pédestres, cyclables, VTT, etc.;
- Existence de plusieurs centres équestres;
- Existence de festivals (festival western et autres);
- Authenticité du paysage;
- Présence de routes touristiques;
- Présence de gîtes touristiques;
- Qualité paysagère reconnue.





### 3.2.2 LES FAIBLESSES

#### Agriculture

- Perception parfois inexacte des rouages et de l'importance de l'agriculture de la part des citoyens;
- Manque de complicité avec les élus dans certaines municipalités;
- Degrés jours réduits, limitant les types de culture et le rendement, coût de chauffage plus élevé;
- pH et drainage à rétablir par rapport aux autres régions du Québec;
- Des entreprises n'appliquent pas les quantités de chaux nécessaires pour améliorer et maintenir le pH des sols de manière optimale;
- Petits volumes de production;
- Le regroupement pour obtenir un plus grand volume nécessite une uniformisation difficile à atteindre;
- Terres abandonnées;
- Terres reboisées;
- Salaires non compétitifs;
- Absence de pouvoir réglementaire sur l'entretien des terres;
- Impression de morosité; vision négative; manque de fierté;
- Agriculteurs parfois refermés sur eux-mêmes; manque de communication;
- Manque de main-d'œuvre agricole;
- Non-agriculteurs pas toujours intéressés à louer leurs terres;
- Prix des terres n'est pas pondéré en fonction de la qualité des sols; peut nécessiter une mise à niveau coûteuse en plus du coût d'acquisition ou de location.

#### Commercialisation

- Manque de main-d'œuvre en foresterie;
- Éloignement des grands marchés; coûts de transport dans un contexte de compétition mondiale;
- Complexité de la mise en marché; les distributeurs imposent des règles.

#### Environnement

- Perception de la population à l'égard des efforts pour améliorer les conditions environnementales;
- Épisodes de mauvaises qualités d'eau dans certains cours d'eau;
- Mauvaise intégration paysagère des nouvelles installations agricoles;
- Paysages dégradés par l'omniprésence de friches et de bâtiments abandonnés.

#### Milieu de vie et qualité de vie

- Manque de solidarité entre les municipalités;
- Manque de solidarité entre les MRC;
- Faiblesse de l'économie régionale;
- Décroissance démographique et vieillissement de la population, surtout dans le haut-pays.
- Travail du conjoint parfois difficile à concilier, lorsque situé dans un centre urbain;
- Intérêt du conjoint et des enfants envers ce mode de vie;
- Passion difficile à assouvir chez les jeunes; salaires moindres, longues journées.

### 3.2.3 LES OPPORTUNITÉS

#### **Agriculture**

- Place pour le développement (en terme d'espace, d'expertise, de nouveautés, etc.);
- Terres disponibles pour des cultures biologiques en raison d'une utilisation exempte d'engrais minéral et de pesticide; friches pouvant être certifiées;
- Ouverture d'esprit envers l'intégration d'immigrants désirant s'établir ici pour faire de l'agriculture;
- Formations modulées selon des besoins spécifiques d'agriculteurs;
- Productions biologiques;
- Produits de spécialité;
- Faible prix des terres comparativement aux autres régions;
- Solidarité entre agriculteurs; (CUMO, CUMA, Développement d'une CUMA nord-sud ou autres);
- Mise en commun des expertises;
- Amélioration des moyens de communication;
- Parrainage d'acquéreurs de fermes; mentorat;
- Existence de modèles de banques de terres;
- Partage d'expertise en matière de fertilisation des sols;
- Multifonctionnalité de l'agriculture;

#### **Commercialisation**

- Popularité des marchés publics de La Mitis et de Sainte-Luce;
- Marchés publics environnants de Rimouski, Matane et Amqui;
- Développement d'une économie en circuits courts;
- Transformation locale; chaîne de valeurs, il reste de la place;
- Installations du Centre de transformation des viandes;
- Les nouvelles attentes de consommateurs québécois;
- Popularité des images de marque et appellations;
- Structuration de la filière lin;
- Établissement de circuits courts;
- Nouveaux outils pour la biosécurité des aliments;
- Accord de libre-échange avec l'Union européenne.

## **Environnement**

- Réchauffement climatique plutôt favorable comparativement à d'autres régions;
- Complémentarité climatique des sous-régions (Terrasses-Vallées-Plateaux);
- Mise en valeur des micro-climats favorables à des cultures particulières;
- Possibilité de certification biologique des terres en friche;
- Quantité et qualité des eaux souterraines.

## **Forêt**

- Amélioration des prix sur le marché du bois (pour toutes les essences);
- Peuplier faux-tremble abondant et scié localement;
- Produits forestiers non ligneux (PFNL);
- Raffermer les liens d'entraide entre forestiers, à l'instar des CUMO et CUMA;
- Débouchés pour l'énergie (dont la filière de la biomasse) ; valorisation du saule et de l'aulne, granules torréfiées, etc.;
- Potentiel de récolte forestière élevé en forêt privée;
- Développement de la filière biomasse;
- Potentiel acéricole;
- Créneau de l'écoconstruction;
- Plantations plus adaptées aux besoins et aux conditions climatiques;
- Crédits éventuels pour des droits d'émission de gaz à effet de serre.

## **Tourisme**

- Demande croissante de location pour la chasse (revenu complémentaire);
- Développement de l'agrotourisme;
- Nouvelle route touristique du Grand Air;
- Présence d'un aéroport.

### 3.2.4 LES MENACES

#### **Cohabitation**

- Problématique de cohabitation avec les VTT et motoneige;
- Problématique de cohabitation avec des écuries et des élevages de cerfs;
- Conflits de voisinage avec des néoruraux;
- Achat de terres pour des usages autres que l'agriculture comme la chasse;
- Accaparement des lots par des non-résidents.

#### **Économie**

- Mondialisation des marchés;
- Hausse des coûts de production;
- Augmentation du prix du pétrole;
- Hausse de la valeur des terres;
- Préoccupation au niveau de la fermeture d'entreprises agricoles : elles sont de plus en plus grosses et donc l'impact de plus en plus majeur dans les milieux;
- Disparition des très petites fermes en raison d'exigences réglementaires inadaptées à leur réalité ou de programmes incitant une réorientation de carrière;
- Coût d'entretien de certains rangs devenus presque inoccupés versus les revenus limités des municipalités pour les entretenir à long terme;
- Exploitation d'autres ressources naturelles au détriment de l'agriculture : pétrole, gaz, mines, sablières, etc.;
- Accroissement des superficies en friches;
- Salaires non compétitifs;
- Accord de libre-échange avec l'Union européenne.

#### **Forêt**

- Les trois usines pour le tremble ont des problèmes d'approvisionnement;
- Rareté de la main-d'œuvre.

#### **Environnement**

- Changements climatiques : sécheresses plus prononcées, propagation des espèces de ravageurs;
- Débordements de cours d'eau;
- Détérioration de la qualité de l'eau souterraine et des cours d'eau;
- Exploration et exploitation minière, gazière et pétrolière.

## Relève

- Apparition d'une bureaucratie agricole; règles, normes et responsabilités sans cesse accrues;
- Difficultés de transfert des fermes à ses enfants en raison des désavantages fiscaux;
- Transfert des fermes à 30 ou 40 % de la valeur : nécessité de trouver une mécanique de transfert qui ne pénalise pas l'entrepreneur;
- Isolement progressif des producteurs;
- Marginalisation de la profession d'agriculteur;
- Vieillesse de la population;
- Rareté de la main-d'œuvre;
- Rythme de vie qui rebute beaucoup de jeunes et de conjoints;
- Individualisme.

## Menaces variées

- Difficulté d'adaptation du milieu;
- Application sans modulation régionale des différents programmes et politiques gouvernementales;
- Coût éventuels pour des droits d'émission de gaz à effet de serre.

## | 3.3 Analyse du diagnostic

Globalement, la MRC de La Mitis possède un secteur agricole fort et dynamique implanté dans des milieux ruraux à l'image de celle-ci et proposant une qualité de vie et un environnement des plus intéressants. Cela se reflète par une grande diversité des productions et une stabilisation des activités agricoles sur son territoire suite à une légère décroissance au cours des années 1990 jusqu'au début des années 2000. La Mitis jouit d'une grande superficie de terres cultivables de bonne qualité – souvent accompagnées de bâtiments accessoires – et accessibles financièrement. Par ailleurs, le secteur est largement soutenu par un réseau d'experts et de centre de formation permettant l'actualisation des connaissances des agriculteurs de longue date et facilitant l'implantation de la relève agricole.

La forêt mitissienne occupe quant à elle également une place considérable dans le développement et l'occupation du territoire. Souvent associée à une activité secondaire de nombreux agriculteurs, elle occupe une place prépondérante dans l'économie de la région. Affectée depuis de nombreuses années par une crise qui perdure, la forêt est tout de même soutenue par un réseau d'acteurs du développement, de la formation et de diverses expertises qui font en sorte de consolider cette partie de l'économie locale.

Il est aussi important de noter que ces deux secteurs sont soutenus par des transformateurs locaux qui valorisent les produits locaux en se distinguant par la qualité de leurs produits.

Par contre, la faiblesse de l'économie locale, les effets d'une démographie défavorable (solde migratoire négatif et vieillissement) conjugués à l'éloignement des principaux marchés d'envergures ne contribuent pas à la revitalisation et à l'essor de ces secteurs de l'économie mitissienne. Bien que de nombreuses terres et de nombreux bâtiments agricoles soient disponibles, soit par la location, soit par la vente, peu de relève semble intéressée à s'en porter acquéreur ou, du moins, donner une nouvelle vocation à ces immobilisations.

Évidemment, la zone agricole et ses activités sont soumises, comme partout ailleurs, aux aléas d'un environnement externe qui vient menacer certains efforts, voire en annuler les effets; ce qui rend le présent exercice des plus importants, mais également des plus difficiles. Ainsi, confronté à une mondialisation et à une dérèglementation des marchés en fonction du commerce international, plusieurs entrepreneurs agricoles et forestiers de La Mitis semblent plus hésitants à s'investir dans des projets novateurs. Ceux-ci tendent plus à maintenir les acquis.

Cependant, on voit une nouvelle génération agricole qui cherche à se démarquer par une agriculture tournée vers l'avenir en mettant de l'avant des cultures émergentes et des élevages non traditionnels. Par ailleurs, le secteur biologique commence à prendre place et laisse présager un déploiement plus vaste au cours des années à venir.

La Mitis est bien soutenue par un circuit court tant sur le plan de la transformation que de la distribution et ce secteur semble également retenir de plus en plus l'attention des consommateurs de la région et, par surcroît, de l'ensemble des consommateurs québécois.

Bref, bien que le contexte actuel ne semble pas favoriser le développement des activités agroalimentaires sur le territoire de La Mitis, et de l'ensemble de la région, une synergie renouvelée semble tout à la fois prendre forme et mettre en place les conditions gagnantes pour une actualisation des pratiques de la terre à l'assiette. C'est ainsi que l'ensemble du secteur paraît vouloir se mobiliser particulièrement dans le soutien et l'encadrement des démarches de développement du monde rural.



## Section 4 | L'énoncé de vision

La vision de développement de la zone agricole se veut englobante, cohérente et prospective. Elle dégage une perspective positive de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'environnement tant physique que social dans lequel elle s'actualise et elle se traduit comme suit :

En 2035, l'agriculture mitissienne sera **diversifiée, dynamique, fière et solidaire** dans le **respect** de son **environnement**, contribuant à la **vitalité** des **milieux ruraux**.

**Diversifiée** : à la fois en nombre et en taille d'entreprises ainsi qu'en types de productions;

**Dynamique** : grâce à l'atteinte d'un plein potentiel des entreprises, à l'optimisation au niveau des coûts, au développement de nouveaux marchés ainsi qu'en créant une valeur ajoutée à nos produits;

**Unie** : par des liens d'entraide renforcés, par le partage d'équipements, en main-d'œuvre et en expertise;

**Fière** : une agriculture forte et soutenue par la communauté;

**Capable de s'adapter** rapidement aux nouvelles réalités : économiques, politiques, techniques et sociales;

**En harmonie avec les autres activités et les néoruraux;**

**Près du citoyen-consommateur** (interaction, vente directe)

**En respect du bien-être des animaux**

**Dans un environnement sain**

Avec comme conséquence immédiate de revitalisation des communautés; soit un territoire dynamiquement occupé et bien développé.

## Section 5 | Le plan d'action

### THÈMES ET ACTIONS PRIORITAIRES

Le présent plan d'action vise une amélioration marquée au cours des cinq prochaines années des différents secteurs d'activités de la zone agricole ainsi qu'une occupation dynamique du territoire de La Mitis. Pour ce faire, la MRC de La Mitis veillera, par son leadership, à la mise en œuvre du PDZA en collaboration avec divers intervenants ciblés de la région selon leurs champs d'expertise.

# LE PLAN D'ACTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE DE LA MRC DE LA MITIS

Thème	#	Action	Porteur(s)	Partenaire(s)	Échéancier	Coût
Accompagnement des entreprises	1.1	Assurer le suivi et la mise en œuvre du PDZA dès son adoption	MRC	UPA	En continu	\$\$\$
	1.2	Collaborer avec les intervenants de la région pour prévenir la détresse psychologique des agriculteurs	UPA	CISSS	2016	\$
	1.3	Collaborer à la mise en place d'un service itinérant de secrétariat agricole (agri-service du littoral)	MRC	UPA   UPA-SCF CFP	2018	\$
	1.4	Sensibiliser les agriculteurs à l'utilisation de la CUMA nord-sud plutôt qu'est-ouest	CUMA de la Neigette	UPA	2016	\$
	1.5	Accompagner les entreprises intéressées à développer des partenariats facilitant la mise en marché (ex. : premiers contacts avec les acheteurs, association pour atteinte de volume commercialisable, etc.)	CLD	Saveurs du BSL MRC	En continu	\$\$\$
	1.6	Mettre en place un incubateur agroalimentaire	CLD	MRC	2017	\$\$
Consolidation et pérennité de l'activité agricole sur le territoire	2.1	Créer et diffuser une « trousse d'information » faisant connaître la région, les opportunités en agriculture et en agroalimentaire ainsi que les ressources disponibles afin d'en faire la promotion	MRC	CLD   UPA Comité des nouveaux arrivants	2016	\$
	2.2	Faire la promotion de la région afin d'attirer une relève de l'extérieure	Place aux jeunes	MRC   CLD UPA	2016	\$
	2.3	Participer à des événements agricoles (ex : journée carrière, salon agricole, expo champs, etc.) pour faire la promotion de la région	UPA	CLD	2016	\$
	2.4	Mettre en place une « Banque de terres et de bâtiments » pour faciliter l'échange, le prêt ou la location de parties d'immeubles entre les agriculteurs en place et/ou de nouveaux promoteurs	MRC	UPA	2017	\$\$
	2.5	Identifier les besoins de formation des entreprises agricoles et organiser différentes activités (ex. : colloque, journée de réseautage avec les acheteurs, organisation de formation de courte durée sur des opportunités identifiées) en collaboration avec les différents intervenants concernés du territoire	UPA	CFP	En continu	\$
	2.6	Faire de la production ovine un élément distinctif de La Mitis et mettre en place des mesures pour assurer la pérennité de cette production	Comité de producteurs ovins	MRC   UPA MAPAQ	En continu	\$
	2.7	Soutenir les initiatives en lien avec le développement de la chaîne de valeur du lin dans La Mitis	CLD	UPA	En continu	\$
	2.8	Cartographier et caractériser les cours d'eau de la MRC pour faciliter la prise de décision dans les interventions	MRC	OBVNEBSL   UPA MAPAQ	2017	\$
	2.9	Structurer la filière des produits forestiers non ligneux	MRC	MAPAQ	2016	\$
	2.10	Recenser des mesures pour susciter l'entretien des terres	UPA	MRC	2018	\$
	2.11	Interpeller Relève-Mitis afin de les sensibiliser à la relève agricole dans La Mitis	CLD SADC	MRC	2017	\$
	2.12	Favoriser l'implantation de pratiques agroenvironnementales assurant la protection des cours d'eau en concordance avec le Plan directeur de l'eau	OBVNEBSL	MRC UPA	2017	\$



## LE PLAN D'ACTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE DE LA MRC DE LA MITIS

Thème	#	Action	Porteur(s)	Partenaire(s)	Échéancier	Coût	
Communication et rayonnement (valorisation de la profession et de l'achat local)	3.1	Promouvoir des programmes d'information/sensibilisation sur le monde agricole destinés aux élèves du primaire et du secondaire, incluant des activités de visites à la ferme. (Oxfam, Je cultive ma citoyenneté, EVB, etc.)	UPA	CS des Phares	2017	\$	
	3.2	Offrir du support aux entreprises agricoles désirant accueillir les « Portes ouvertes » de l'UPA afin d'assurer la participation régulière d'au moins une entreprise de La Mitis	UPA	MRC	À tous les 4 ans (début 2016)	\$	
	3.3	Développer un/des événements agroalimentaires impliquant les entreprises de productions, de transformation et de restauration/commercialisation	CLD SADC UPA	MAPAQ	MRC	2016	\$
				Marchés publics			
				Saveurs du BSL			
	3.4	Intégrer davantage les entreprises agricoles aux associations et événements entrepreneuriaux	UPA	Chambre de commerce CLD Cercle entrepreneurial des Hauts-Plateaux	2017	\$	
	3.5	Adhérer, promouvoir ou même développer des « campagnes » faisant la promotion de l'agriculture et visant la valorisation de la profession (ex : L'agriculture, plus que jamais)	UPA	MAPAQ	CLD	2016	\$
				MRC	SADC		
3.6	Réunir les intervenants des secteurs de productions émergentes pour permettre une réflexion autour du développement du secteur et de la mise en marché	MRC	Agriculteurs	2019	\$		
3.7	Établir une communication régulière et efficace entre le monde agricole et le monde municipal (MRC et les municipalités)	MRC UPA	Municipalités	En continu	\$		
3.8	Promouvoir les produits de La Mitis dans les grands marchés de Montréal et Québec	CLD	Saveurs du BSL MRC	2019	\$		
Occupation du territoire	4.1	Analyser l'opportunité de déposer une demande à portée collective auprès de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ)	MRC	CPTAQ	MAPAQ MAMOT	2016	\$
				UPA	Municipalités		
	4.2	Prévoir au schéma d'aménagement et de développement des zones réservées pour l'implantation d'écohomeaux, d'écovillage, etc. selon les différents modèles existants	MRC	MAPAQ Municipalités MAMOT	Lors de la révision du schéma	\$	
4.3	Création d'un outil ou utilisation d'outils existants de cohabitation entre ruraux, néoruraux et agriculteurs	MRC	Municipalités UPA Stratégie d'accueil des nouveaux arrivants	2017	\$		

\$ = 0 à 50 000 \$ pour la réalisation complète  
 \$\$\$ = Plus de 50 000 \$ annuellement

\$\$ = Plus de 50 000 \$ pour la réalisation complète





